

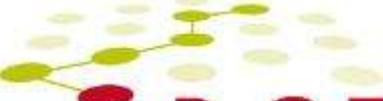
ETUDE D'OPPORTUNITÉ POUR LA CRÉATION D'UN PARC NATUREL RÉGIONAL DU BOCAGE GÂTINAIS

Version finale

 **île de France**

 **Région Centre**
Plus qu'une Région
une chance pour l'environnement

 **Bourgogne**
Conseil régional


Initiatives Durables **RCT**

1. Sommaire

1. SOMMAIRE.....	2
2. INTRODUCTION ET CONTEXTE.....	4
PERIMETRE D'ETUDE	5
UN TERRITOIRE AUX MULTIPLES INFLUENCES	6
RAPPEL DES CRITERES DE CLASSEMENT D'UN PNR	8
METHODOLOGIE DE L'ETUDE	9
	12
3. LE PARC NATUREL REGIONAL, UN PROJET FEDERATEUR SUR LE TERRITOIRE DU BOCAGE GATINAIS.....	13
UN PORTAGE ASSOCIATIF FORT DEPUIS PLUSIEURS ANNEES	13
UNE CERTAINE HETEROGENEITE DANS LA GOUVERNANCE LOCALE	13
DES ACTEURS MOBILISES AUTOUR DU PROJET MAIS PAS ENCORE DE CONSENSUS	14
CONCLUSION INTERMEDIAIRE	16
4. DES PATRIMOINES DIVERSIFIES : L'IDENTITE DU BOCAGE GATINAIS	18
BIODIVERSITE : UNE CERTAINE VARIETE, UN ROLE IMPORTANT DANS LES CONTINUITES ECOLOGIQUES MAIS PEU DE SITES EMBLEMATIQUES	18
L'EAU : UN ENJEU CLE SUR LE TERRITOIRE	25
UNE RICHESSE REMARQUABLE DU SOUS-SOL	27
PATRIMOINES PAYSAGERS : LA PRESENCE DE L'EAU ET UNE GRANDE DIVERSITE	28
PATRIMOINES CULTURELS ET ARCHITECTURAUX : DE NOMBREUX CHATEAUX ET SITES MAIS PEU DE LIEUX A FORTE NOTORIETE	32
CONCLUSION INTERMEDIAIRE	36
5. UN TERRITOIRE SOUS INFLUENCE SOUMIS A DES MUTATIONS.....	38
DU RURAL AU PERIURBAIN	38
UN ESPACE A VOCATION RESIDENTIELLE POLARISE PAR DES POLES EXTERNES	40
UNE LOGIQUE DE TRANSITION SOCIODEMOGRAPHIQUE ?	44
URBANISATION : UNE PRESSION MODEREE DANS UN ESPACE RURAL	45
UN SECTEUR MARQUE PAR LA PRESENCE D'INDUSTRIES ET AU FORT POTENTIEL POUR LA PRODUCTION D'ENERGIE EOLIENNE	47
CONCLUSION INTERMEDIAIRE	49
6. UN POSITIONNEMENT ECONOMIQUE A DEFINIR.....	51
UNE ECONOMIE MARQUEE PAR UN PASSE AGRICOLE ET INDUSTRIEL	51
DES FILIERES ECONOMIQUES EN LIEN AVEC LES PATRIMOINES PEU DEVELOPPEES	55
CONCLUSION INTERMEDIAIRE	58
7. CONCLUSION SUR L'OPPORTUNITE D'UN PNR DU BOCAGE GATINAIS.....	60
EN QUOI LE TERRITOIRE ET LE PROJET REpondent-ILS AUX CRITERES DE CLASSEMENT DES PNR ?	60
QUELS SONT LES ENJEUX DU TERRITOIRE DU BOCAGE GATINAIS EN LIEN AVEC LES MISSIONS D'UN PARC NATUREL REGIONAL ? QUELLE PLUS-VALUE POURRAIT APPORTER LE PNR EN PRENANT EN COMPTE CES BESOINS DU TERRITOIRE, PAR RAPPORTS AUX STRUCTURES, DISPOSITIFS ET PROJETS EXISTANTS ?	62

QUEL SERAIT LE PERIMETRE LE PLUS ADEQUAT POUR UN PARC NATUREL REGIONAL SUR LE TERRITOIRE DU BOCAGE GATINAIS ?	66
QUELLES PRIORITES ET RECOMMANDATIONS POUR L'ETUDE DE FAISABILITE ?	69
QU'EST-CE QUI FONT LES SPECIFICITES ET « L'AME » DE CE TERRITOIRE ET CE PROJET ?	70
8. ANNEXES	72
ANNEXE 1 :	72
CIRCULAIRE DU 4 MAI 2012 RELATIVE AU CLASSEMENT ET AU RENOUVELLEMENT DE CLASSEMENT DES PARCS NATURELS REGIONAUX ET A LA MISE EN ŒUVRE DE LEURS CHARTES	72
EXTRAIT CONCERNANT LES CRITERES DE CLASSEMENT D'UN PNR	72
ANNEXE 2 : LISTE DES ENTRETIENS REALISES	76
ANNEXE 3 : BIBLIOGRAPHIE	78
ANNEXE 4 : QUESTIONNAIRE DE L'ENQUETE EN LIGNE	81

2. Introduction et contexte

L'étude d'opportunité d'un Parc naturel régional sur le territoire du Bocage gâtinais répond à une volonté forte de plusieurs structures et élus locaux, motivés par la construction d'un avenir commun. Regroupés en associations (AHVOL, ARBRE puis ARBG), ces acteurs locaux plaident pour un projet local basé sur la préservation et la mise en valeur du patrimoine naturel et culturel. Sollicitées par les acteurs du territoire, les trois Régions concernées ont répondu favorablement à la demande de lancement de la procédure de création de Parc naturel régional, débutant par une étude d'opportunité. Première étape, cette étude d'opportunité (le présent document) vise à répondre aux questions suivantes :

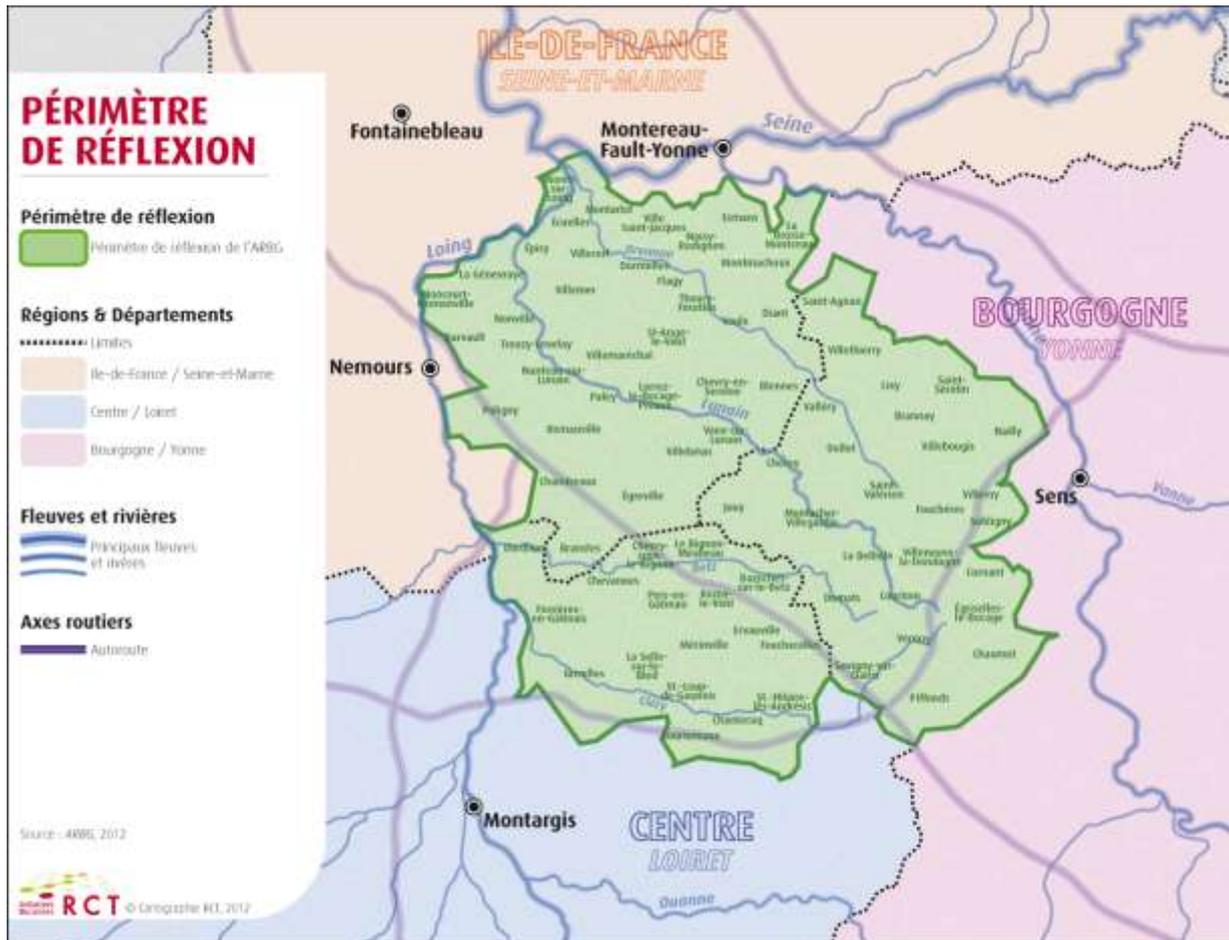
- **En quoi le territoire et le projet répondent-ils aux critères de classement des PNR ?**
- **Quels sont les enjeux du territoire du Bocage gâtinais par rapport aux missions d'un Parc naturel régional ?**
- **Quelle plus-value pourrait apporter le PNR en prenant en compte ces besoins du territoire, par rapports aux structures, dispositifs et projets existants ?**
- **Quelles sont les attentes des acteurs quant à ce projet ?**
- **Quel serait le périmètre le plus adéquat pour un Parc naturel régional sur le territoire du Bocage gâtinais ?**

A l'issue de cette étude, les trois Régions décideront éventuellement d'engager l'étape suivante visant à juger de la faisabilité d'un Parc naturel régional sur ce territoire.

NB : Clés de lecture du document

- Il est possible d'avoir un aperçu du contenu de ce document en ciblant la lecture sur les conclusions intermédiaires de chaque partie et sur le chapitre final de conclusion générale
- Les encarts en vert indiquent la synthèse des entretiens avec les acteurs locaux (essentiellement les élus). Ils ne représentent donc pas l'avis du bureau d'étude.

Périmètre d'étude



Précisons que le périmètre présenté n'est en aucun cas un périmètre définitif. Il correspond aux 66 communes ayant adhéré à l'ARBG ainsi que d'autres communes dont l'intégration au périmètre de réflexion paraît pertinente.

A la frontière de trois régions (Bourgogne, Centre et Île-de-France) et de trois départements (Loiret, Seine et Marne et Yonne), le Bocage gâtinais est notamment séparé des territoires voisins par la Seine, l'Yonne et le Loing. Quatre petites rivières (Orvanne, Lunain, Betz et Cléry) traversent ce territoire composé de bocages, mais aussi de buttes et de petits bois.

Avec moins de 55 habitants par km² et 60 000 habitants, le Bocage gâtinais est un territoire rural. Il est aussi majoritairement agricole, avec plus de 70% de son sol dédié à une agriculture essentiellement céréalière.

Le territoire a vu sa population doubler dans la seconde moitié du XXe siècle. Depuis 1990, cette croissance démographique soutenue s'est poursuivie (+ 10 000 nouveaux habitants), portée par un solde migratoire excédentaire.

Aux marges d'une agglomération parisienne dont l'influence s'étend désormais au-delà des limites administratives régionales, le Bocage gâtinais s'inscrit aujourd'hui dans des dynamiques périurbaines qui participent à sa transformation.

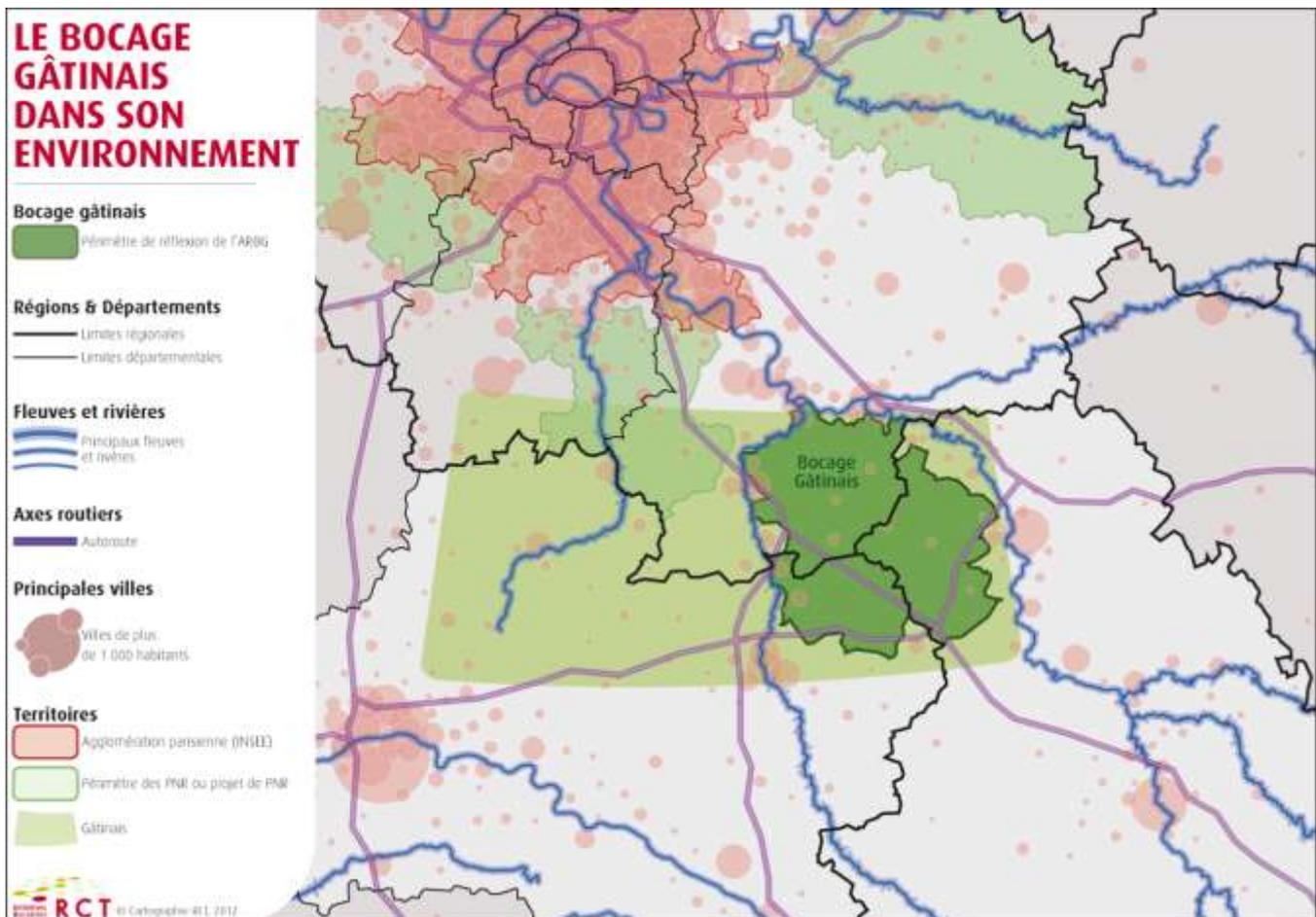
Soumis à des évolutions et des mutations sociodémographiques, économiques et paysagères, le territoire du Bocage gâtinais est aujourd'hui à l'interface entre la métropole francilienne et un fonctionnement historiquement rural et doit aujourd'hui repenser son développement de manière durable pour préserver son identité tout en trouvant sa place dans les dynamiques du bassin parisien.

Un territoire aux multiples influences

A la frontière sud de l'Île-de-France et aux limites nord des régions Centre et Bourgogne, le Bocage gâtinais a longtemps constitué un territoire rural disposant de logiques de fonctionnement internes et connectés aux pôles urbains environnants des vallées du Loing et l'Yonne (Montargis au sud, Nemours, Fontainebleau ou Montargis au nord ou Sens à l'est). L'extension continue de l'agglomération parisienne jusqu'aux départements de grande couronne (nord Essonne et sud Seine-et-Marne) au cours de la seconde moitié du XXe siècle a contribué à transformer le positionnement du territoire, l'intégrant désormais aux dynamiques périurbaines franciliennes.

Les logiques de vallées (le Loing et l'Yonne se jettent dans la Seine au nord du territoire) et les axes de communication autoroutiers (A6 et A7) ou ferroviaires (lignes depuis Paris vers Auxerre via Sens et Nevers via Nemours et Montargis) participent activement à ce repositionnement du territoire.

Les vallées denses de l'Yonne et du Loing encadrent les franges du territoire. S'il conserve sa dimension rurale et agricole, le Bocage gâtinais a connu et connaît un certain nombre de mutations portées par l'influence de l'agglomération parisienne : croissance démographique, évolutions sociales et économiques, transformations paysagères et agricoles, etc.



Consciente de ces pressions exercées à ses franges, l'Île-de-France s'attache à préserver ses espaces naturels périphériques. La création d'une ceinture verte, constituée notamment de Parcs naturels régionaux (PNR) répond à cet enjeu, en lien avec le SDRIF. Mais si la préservation d'espaces périurbains sous pressions constitue une stratégie forte pour les collectivités franciliennes, les territoires concernés représentent pour les régions Bourgogne et Centre un

potentiel évident de développement par la qualité des réseaux qui les connectent à Paris et par les atouts qu'ils concentrent (coûts et disponibilités foncières).

Par son positionnement en tant que frange francilienne et malgré des stratégies territoriales hétérogènes, le Bocage gâtinais s'inscrit dans des dynamiques à plusieurs échelles qui participent à son évolution, au-delà des limites administratives.

Pour autant, les changements à l'œuvre sur le Bocage ne relèvent pas d'un bouleversement rapide (voir plus loin) mais plutôt d'une influence diffuse. Le secteur se trouve « en marge » de l'influence de la Métropole francilienne. Ainsi la carte des « territoires vécus » (il s'agit de la version 2003) ci-dessous montre bien comment le secteur est essentiellement « multipolarisé » entre plusieurs pôles d'emplois répartis sur plusieurs régions. Seul le nord ouest entre Montereau et Nemours est considéré comme une couronne périurbain de la Métropole parisienne (plus de 40% des actifs qui ne travaillent pas sur leur commune vont y travailler). Et la partie bourguignonne est constituée en grande partie d'un tissu rural plus diffus, faiblement polarisé.

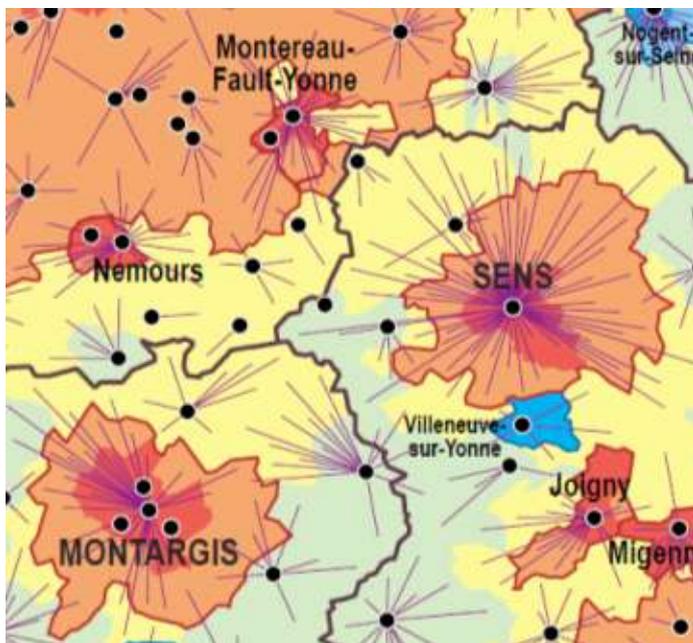


Figure 3 – Aires urbaines et bassins de vie, INSEE 1999

L'avis des acteurs : un espace de transition et d'opportunités ?

Les acteurs évoquent souvent le terme de « frange » ou de territoire frontière, de transition entre plusieurs régions (au sens administratif et historique). Ce territoire est d'ailleurs depuis longtemps un territoire de transition, de passage. La relation à l'Île de France et la vocation « d'espace de respiration » connecté à la métropole parisienne paraît une vocation évidente pour tout le monde. Mais certains (environ 50% des élus locaux interrogés) pensent aussi que ce territoire, avec les pôles environnants, a aussi les moyens de créer sa propre dynamique, de construire son propre destin, dans la mesure où il est suffisamment éloigné des espaces les plus denses pour disposer de marges de manœuvre et ne pas se contenter d'une satellisation résidentielle.

Quelques réserves sont logiquement émises par une minorité d'acteurs rencontrés sur la complexité administrative et de gouvernance que ne manquera pas de créer le caractère interrégional du territoire ! Un exemple très concret cité par un acteur : les mesures

agroenvironnementales du Feader (fonds européen pour le développement rural) sont différentes d'une région à l'autre alors comment mener une action cohérente sur l'agriculture ?

Paradoxalement, au-delà des difficultés « pratiques » qu'il peut engendrer, le caractère interrégional est perçu très largement comme une force du projet. Ce paramètre est ainsi considéré comme une concrétisation de la volonté des 3 Régions et des acteurs locaux d'en faire un projet ambitieux dans un espace de frange francilienne, de transition, en dépassant les limites administratives et les espaces habituels de coopération.

Les acteurs externes au territoire (CR, CG et consulaires) pensent aussi que ce Parc est l'occasion de développer des actions et des modes de travail à une échelle interrégionale, les stratégies actuelles étant aujourd'hui encore beaucoup limitées aux périmètres administratifs.

Rappel des critères de classement d'un PNR

Des critères de classement d'un Parc naturel régional affinés depuis mai 2012

Selon la circulaire du 4 mai 2012 relative au classement et au renouvellement de classement des parcs naturels régionaux et à la mise en œuvre de leurs chartes, « le classement en parc naturel régional s'apprécie au regard des cinq critères fixés par les dispositions de l'article R. 333-4 :

- 1) La qualité et le caractère du territoire, de son patrimoine naturel et culturel, ainsi que de ses paysages représentant pour la ou les régions concernées un ensemble remarquable mais fragile et menacé, et comportant un intérêt reconnu au niveau national
- 2) La cohérence et la pertinence des limites du territoire au regard de ce patrimoine et de ces paysages en tenant compte des éléments pouvant déprécier leur qualité et leur valeur ainsi que des dispositifs de protection et de mise en valeur existants ou projetés
- 3) La qualité du projet de charte, notamment de son projet de développement fondé sur la protection et la mise en valeur du patrimoine et des paysages
- 4) La détermination des collectivités et des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre dont l'engagement est essentiel pour mener à bien le projet
- 5) La capacité de l'organisme chargé de l'aménagement et de la gestion du parc naturel régional à conduire le projet de façon cohérente.

Il paraît difficile à cette étape, avant l'élaboration du projet, de vérifier avec certitude les points 3 et 5. En revanche les acteurs locaux, par leurs motivations exprimées jusqu'alors, ont déjà apporté de solides garanties au point 4, à confirmer dans les étapes suivantes. Nous tâcherons dans chaque partie de ce rapport d'apporter en particulier des éléments de conclusion sur les points 1 et 2.

Depuis mai 2012, une ambition des missions d'un Parc renforcée

Comme le prévoient les dispositions de l'article R. 333-1 du code de l'environnement, les parcs naturels régionaux ont pour objet :

- de protéger les paysages et le patrimoine naturel et culturel, notamment par une gestion adaptée ;
- de contribuer à l'aménagement du territoire ;
- de contribuer au développement économique, social, culturel et à la qualité de la vie ;
- de contribuer à assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public ;
- de réaliser des actions expérimentales ou exemplaires dans ces domaines et de contribuer à des programmes de recherche.

La circulaire de mai 2012 prévoit aussi de renforcer la contribution des PNR à :

- La stratégie nationale pour la biodiversité, en s'impliquant dans la remise en état et la préservation des continuités écologiques,

- La lutte contre le changement climatique et l'adaptation à ses effets, en renforçant la cohérence des actions locales dans le domaine de l'énergie et du climat,
- L'aménagement durable du territoire, en « faisant pleinement jouer l'obligation de compatibilité des documents d'urbanisme avec leur chartre pour permettre une utilisation économe de l'espace, »
- Sur ces aspects, les Parcs sont particulièrement attendus dans leur rôle d'expérimentateur « au profit de l'innovation et du transfert ».

Les parties de la circulaire concernant le classement PNR sont disponibles en annexe.

Méthodologie de l'étude

La méthodologie de l'étude répond à plusieurs priorités :

- Identifier en quoi le projet apporte des garanties face aux critères de classement des parcs naturels régionaux ;
- Déterminer les principaux enjeux du territoire ainsi que les plus-values que pourraient apporter le Parc au territoire ;
- Comprendre les attentes et perception des acteurs impliqués dans le projet ;
- Informer les acteurs du territoire au sujet de l'outil PNR afin de faciliter leur engagement dans la démarche.

Pour cela, les acteurs du territoire ont été associés à la démarche du début à la fin de l'étude, par un grand nombre d'entretiens, une enquête en ligne et leur participation au comité de pilotage de l'étude. Un forum local de concertation à venir en fin d'étude ainsi qu'un site internet permettront d'accroître la transparence de la démarche.

Des entretiens

Afin de recueillir les perceptions des acteurs du territoire sur ses enjeux ainsi que leurs avis sur le projet de PNR, une série d'entretiens a été réalisée entre février et juin 2012. Ils concernent les élus du territoire (communes, EPCI, Pays, SCOT), ainsi que les sénateurs, députés et représentants des 4 Conseils régionaux et 3 Conseils généraux des trois collectivités concernées. Les techniciens des collectivités et les services de l'Etat des 3 régions ont aussi été sollicités pour ces entretiens ainsi que les chambres consulaires couvrant le territoire. La majeure partie des entretiens a été réalisée de visu, quelques-uns par téléphone. Ces entretiens ont été utilisés pour alimenter le présent document (encarts verts), et des éléments issus de ces entretiens apparaissent sous forme de citations d'acteurs du territoire.

Au total, 53 personnes ont été rencontrées. La liste exhaustive des personnes rencontrées est présentée en annexe.

Une analyse bibliographique

De nombreux documents avaient été réalisés par les associations ARBRE, AVHOL et ARBG, visant à valoriser le territoire mais aussi à promouvoir l'outil PNR sur le Bocage gâtinais via une analyse du territoire. Ces documents ont bien sûr été une source importante d'enrichissement de cette étude. D'autres données et documents ont été transmis par les services de l'Etat, Régions, Départements et acteurs locaux, et ont permis la réalisation de cette étude.

Une bibliographie est présentée en annexe.

Une enquête en ligne auprès des acteurs du territoire

Une enquête en ligne a été adressée aux acteurs du territoire concernés par le projet de Parc naturel régional (maires, présidents d'EPCI, de SCOT et de Pays, élus du territoire aux Conseils Généraux et Régionaux ainsi qu'à l'Assemblée nationale et au Sénat, membres d'associations locales). 151 personnes ont ainsi été sollicitées par courriel afin de répondre au questionnaire en

ligne (voir questionnaire en annexe). L'enquête portait sur les perceptions des acteurs sur le territoire, ses besoins et son évolution, ainsi que sur leurs attentes en matière de développement local et d'aménagement du territoire. Les questions portaient évidemment aussi sur la perception des acteurs de l'intérêt et la plus-value d'un PNR sur le Bocage gâtinais. L'enquête était constituée de questions fermées (à choix unique, multiples, ou classement) ainsi que de questions ouvertes. Le site internet hébergeant l'enquête a été ouvert aux acteurs le 13 avril 2012 et fermé le 6 juin 2012.

Au total, 54 personnes ont répondu au questionnaire, sur 151 sollicitées, ce qui représente un taux de réponse satisfaisant. Les résultats de cette enquête sont cependant à manier avec précaution, et il est notamment difficile de territorialiser les réponses sans risque de surinterprétation ou d'erreur statistique. En effet, avec 54% des répondants résidants en Seine et Marne, la majorité des acteurs ayant répondu à l'enquête sont issus de la partie francilienne du territoire. 25% sont issus de l'Yonne et 21% du Loiret.

Les résultats ont servis à étayer le présent rapport et sont repris au fur et à mesure dans des encarts marron. Le questionnaire est disponible en annexe.

Un forum de concertation

A l'automne 2012 aura lieu un Forum Local de Concertation, réunissant l'ensemble des acteurs de l'environnement et de l'aménagement concerné (acteurs associatifs, socioéconomiques et institutionnels). Il constituera l'occasion de présenter les grandes conclusions de l'étude aux acteurs locaux et d'évoquer les démarches pour la création du Parc naturel régional. Ce sera aussi un temps d'échanges privilégié avec les acteurs du territoire pour les sensibiliser à l'outil PNR et répondre aux éventuelles interrogations des acteurs. Un tel temps de partage d'informations permettra d'inscrire le projet de PNR dans une dynamique nouvelle tout en préparant l'éventuelle suite de la démarche.

Un site internet <http://www.projet-pnr-bocage-gatinais.fr/>

Afin de renforcer la transparence de l'étude et de la démarche en général, un site internet contenant les éléments de l'étude a été mis en ligne.

Le site permet de présenter la démarche de l'étude, l'outil PNR et le territoire du projet ainsi que l'historique du projet. Il revient aussi sur l'étude d'opportunité en présentant la méthodologie et les éléments du diagnostic.



Etude d'opportunité pour un Parc naturel régional sur le territoire du Bocage gâtinais



- Accueil
- Qu'est qu'un PNR ?
- + Le Bocage gâtinais
- Un projet de PNR
- Outils de communication
- + Etude d'opportunité
- Enquête en ligne
- Forum de concertation
- Votre contribution au projet
- Pour en savoir plus
- Un problème ? Contactez-nous

Bienvenu(e) sur le site Internet de l'étude d'opportunité du PNR Bocage gâtinais

Cette plateforme collaborative est dédiée à la réalisation de l'étude d'opportunité menée avec les Régions Ile-de-France, Bourgogne et Centre.

Afin de pouvoir l'utiliser et accéder aux différents documents, il est nécessaire que vous vous authentifiez.

Cliquez sur "Authentification" en bas de la page.

Présentation de la démarche

Depuis plus de dix ans, une forte mobilisation locale pour la création d'un Parc naturel régional (PNR) engage de très nombreux acteurs du territoire du Bocage gâtinais.

Conformément à la législation qui confie aux Conseils régionaux l'initiative de la création d'un PNR, les Régions Bourgogne, Centre et Ile-de-France, sollicitées par des associations locales, ont décidé de lancer en 2011 l'étude d'opportunité pour la création d'un PNR sur le territoire du Bocage gâtinais.

Prévue au cours de l'année 2012, la réalisation de l'étude a été confiée au cabinet RCT.

Cette étude d'opportunité vise à répondre aux questions suivantes :

- L'outil PNR permet-il de répondre aux enjeux du territoire ?
- Le territoire répond-il aux critères de classement d'un PNR ?
- Le périmètre proposé est-il cohérent ?

Présentation de la suite de la démarche : Le forum de concertation

Après s'être entretenu avec de nombreux acteurs du territoire, notamment à travers une enquête en ligne, un forum local de concertation réunira l'ensemble des acteurs concernés par le projet de Parc naturel régional pour partager les conclusions de l'étude et préparer la suite des démarches pour la création du Parc naturel régional du Bocage gâtinais.



Egreville



Vallery

Figure 1 - Capture d'écran du site internet du projet de PNR, RCT 2012

Une plaquette de présentation

Une plaquette de sensibilisation a été créée à l'attention des élus et acteurs du territoire, permettant ainsi d'expliquer l'outil PNR dans un format communicant.

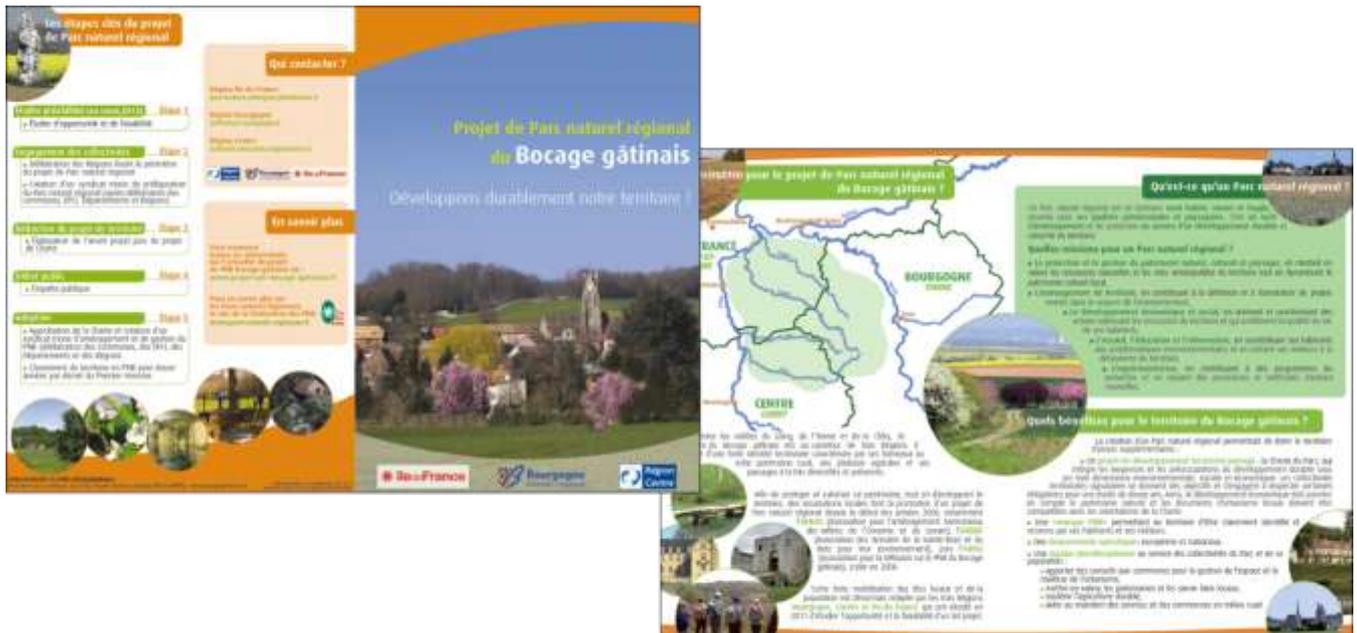


Figure 2 - Plaquette de présentation du projet de PNR, RCT 2012

3. Le Parc naturel régional, un projet fédérateur sur le territoire du Bocage gâtinais

Un portage associatif fort depuis plusieurs années

Le projet de Parc naturel régional (PNR) du Bocage gâtinais est porté depuis de nombreuses années par les acteurs et élus du territoire. Implantées sur le territoire depuis des années, l'AHVOL (Association pour l'Aménagement Harmonieux des Vallées de l'Orvanne et du Lunain, créée en 1974) et l'ARBRE (Association des Riverains de la Sainte-Rose et du Betz pour leur environnement) œuvrent pour la protection et la valorisation du patrimoine. Face aux enjeux patrimoniaux et aux pressions exercées sur le territoire, l'AHVOL décide en 2000 de défendre l'idée d'un Parc naturel régional sur le Bocage gâtinais. Avec de nombreuses publications et travaux, l'AHVOL et l'ARBRE associent progressivement les élus locaux et la population pour la mise en place d'un PNR.



En novembre 2006, l'Association pour la Réflexion sur la création d'un PNR du Bocage gâtinais (ARBG) est créée par des élus locaux convaincus par la pertinence du projet. Aujourd'hui, 66 communes adhèrent à l'ARBG.

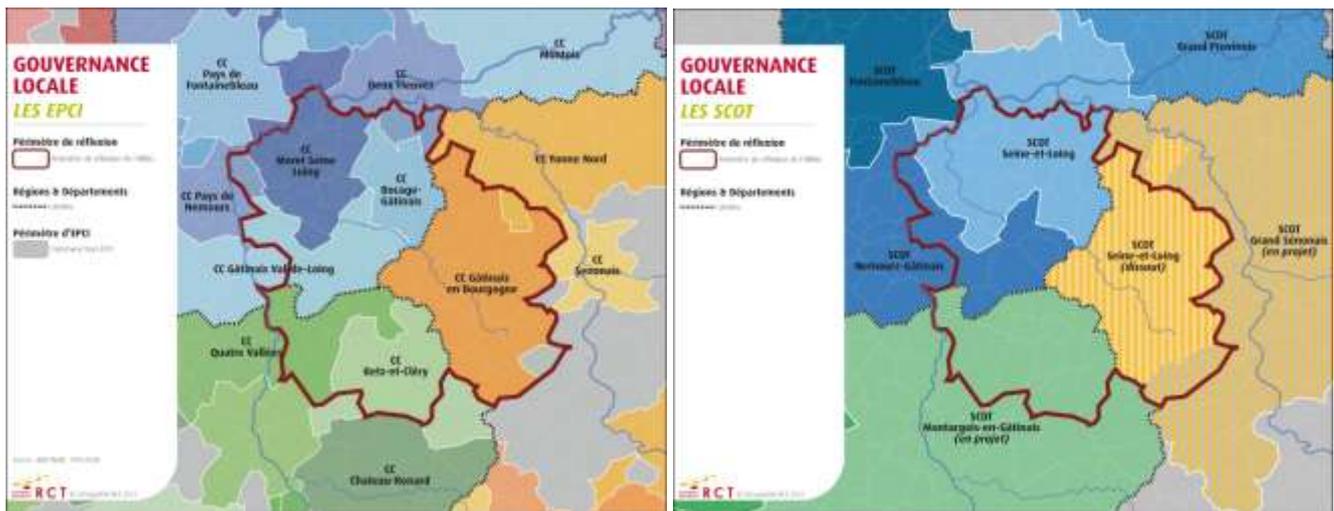
Suite à de nombreux échanges entre l'ARBG et les trois Conseils régionaux concernés, les Régions Bourgogne, Centre et Île-de-France décident en juin d'entamer la mise à l'étude d'un projet de création d'un nouveau Parc naturel régional. En 2012, les trois Régions mandatent le bureau d'étude RCT afin de réaliser l'étude d'opportunité d'un PNR du Bocage gâtinais.

Une certaine hétérogénéité dans la gouvernance locale

Le territoire est largement couvert par divers EPCI et structures publiques :

- Des EPCI recouvrent l'intégralité du territoire d'étude à l'exception de quelques communes isolées (voir carte ci-dessous). Certains EPCI ont désormais une certaine antériorité mais d'autres sont **de création récente** et sont dans une phase de structuration et de « montée en puissance. » C'est le cas par exemple depuis le 1er janvier 2012 de la Communauté de communes Betz et Cléry)... Certains EPCI sont intégrés entièrement dans le périmètre de réflexion (CC du Bocage Gâtinais, CC Gâtinais en Bourgogne) mais la plupart ne le sont que partiellement.
- 4 SCOT sont en phase d'élaboration sur le secteur, tous en début de démarche. Les SCOT Seine-et-Loing et Nemours-Gâtinais sont en phase de diagnostic, le SCOT Montargis-en-Gâtinais est en tout début de sa structuration.
- Côté Loiret, le **Pays Gâtinais** a été créé dès 1997 et porte un certain nombre d'actions notamment via son contrat de Pays. Ses principes d'actions sont formalisés dans sa charte de développement autour de 4 ambitions :
 - Une ambition environnementale : « le Pays Gâtinais, un territoire préservé » : Maintenir la qualité et la diversité environnementales, paysagères, agricoles et urbanistiques par le renforcement du maillage naturel et urbain.

- Une ambition économique : « le Pays Gâtinais, un territoire d'activités » : Promouvoir un développement économique équilibré par le renforcement des pôles d'activité et une meilleure valorisation économique des ressources locales et énergies renouvelables.
- Une ambition sociale : « le Pays Gâtinais, un territoire à vivre » : Renforcer le lien social par l'affirmation du maillage polycentrique des services et une offre diversifiée de logements.
- Une ambition de gouvernance : « le Pays Gâtinais, un territoire d'initiatives et de solidarités » : Renforcer et adapter la gouvernance locale du Pays Gâtinais.



La vision des acteurs interrogés sur la place d'un éventuel PNR au sein des structures locales

Pour la majorité des acteurs, la création d'un Parc ne vient pas « interférer » avec les structures existantes, mais apporte des leviers complémentaires. Pour certains, moins nombreux, le Parc peut être perçu comme « une structure en plus » avec plusieurs inconvénients identifiés :

- Une couche supplémentaire dans le « mille-feuille » administratif, qui complexifie encore la répartition des rôles entre collectivités, syndicats mixtes, SCOT sans plus-value notable
- Une structure qui va devoir être financée par la fiscalité locale, avec un retour sur investissement peu probant
- Une démarche de structuration à grande échelle alors même que certains EPCI viennent à peine d'être créés et montent progressivement en puissance, les élus accordant logiquement leur attention à l'accompagnement de ces EPCI, avant d'envisager une réflexion à l'échelle supérieure. Plusieurs SCOT sont aussi en cours d'élaboration.

Des acteurs mobilisés autour du projet mais pas encore de consensus

Une motivation de principe partagée mais des attentes diverses

Une force majeure de cette démarche, et probablement un de ses principaux atouts, est qu'elle bénéficie d'un véritable engouement local, la quasi-totalité des élus et des acteurs locaux rencontrés étant favorables au projet, beaucoup étant largement impliqué dans son émergence via les associations citées ci-dessus.

Motivations, craintes et attentes exprimés : un large consensus mais une certaine diversité sur le rôle du Parc

L'ensemble des acteurs se retrouve autour d'un enjeu central, une attente clé quant au projet de PNR : la préservation et la valorisation du patrimoine (paysager, bâti) et du caractère rural du Bocage Gâtinais. Cet enjeu fait consensus et fédère autour du projet.

Ensuite, les motivations des acteurs sont multiples et sont probablement plus diverses qu'envisagé initialement. Ce constat est l'expression d'enjeux locaux, de sensibilités, de cultures qui peuvent différer d'un territoire à un autre ou d'un individu à l'autre.

Ces différences s'expriment notamment sur :

1/ La perception de l'outil Parc :

- Pour une grande moitié, avant tout un outil de préservation d'un cadre remarquable et de valorisation de l'existant, et un développement axé sur le tourisme principalement, les autres actions de « développement » urbain comme économique relevant des communes et EPCI
- Pour l'autre moitié, c'est aussi un outil de développement en matière économique et d'accueil durable de nouvelles populations, susceptibles d'aborder de nombreux sujets, avec la mise à disposition d'une ingénierie conséquente pour les EPCI et une mise en commun de moyens

2/ La prise en compte des enjeux environnementaux

- Pour la plupart des acteurs locaux, le Parc doit intervenir d'abord sur les questions paysagères et sur le patrimoine bâti
- Pour d'autres (en général les structures externes au territoire), les enjeux environnementaux du secteur intègrent les questions de biodiversité, de continuités écologiques, de qualité de l'eau, de lutte contre le réchauffement climatique, de production d'énergies renouvelables, d'agriculture biologique...

3/ La relation aux pôles locaux (Nemours, Sens, Montereau...) et l'inscription dans un territoire plus large

- Pour une moitié des acteurs, le projet du Parc est d'abord le fait de communes rurales pour un territoire rural et doit donc se penser avant tout dans cette logique, en parallèle des logiques de ces pôles qui sont radicalement différentes
- Pour l'autre moitié, ces pôles, par les emplois et les services dont ils disposent, structurent le territoire, déterminent les déplacements des habitants et le projet doit être réfléchi avec eux et dans une recherche de coordination, même s'ils ne feront pas partie du périmètre stricto sensu du Parc

Quelques points de vigilance :

Même si les acteurs sont pour la plupart très favorables au projet, certains interlocuteurs (plutôt des acteurs « externes » au territoire) nous ont fait part de certaines réserves, sinon de points de vigilance, auxquels la suite de la démarche devra prêter attention :

1 : Le projet ne doit pas empiéter sur les ambitions de créations d'emplois et de développement économique par de grandes zones d'activités, dans le secteur proche de Sens et de l'Autoroute, au sud de Moret-sur-Loing (Ecuelles) et autour de Nemours (Darvault principalement), dans un secteur qui souffre de la désindustrialisation et a des difficultés à créer des emplois. Dans la même logique, le territoire comporte un certain nombre de sites à enjeux principalement en Île-de-France, sur les questions des carrières et de la production d'énergie éolienne

2 : Comme explicité dans le chapitre 1, le Parc peut être perçu par certains acteurs locaux comme « une structure en plus » et couteuse au sein d'un « mille-feuille » administratif dense, dans un contexte de structuration récente d'EPCI et d'émergences de SCOT

3 : les acteurs impliqués dans la biodiversité ou le patrimoine, à l'échelle départementale ou régionale, soulignent que le territoire a certes des richesses mais ne dispose pas d'un patrimoine environnemental, bâti et culturel « exceptionnel » (Notamment en comparaison des secteurs phares des régions Centre et Bourgogne). Quant aux pressions sur le territoire, leur perception diffère selon le « référentiel » de l'interlocuteur, plutôt élevées vues du Centre ou de la Bourgogne, elles demeurent modérées d'un point de vue francilien.

Un soutien des structures territoriales et extra territoriales

Les 3 Conseils régionaux, les 3 Conseils généraux ainsi que les 9 structures consulaires accueillent de manière positive le projet, non seulement par ses qualités intrinsèque mais aussi (et surtout) en écho à la mobilisation importante des acteurs locaux.

A noter que les consulaires, s'ils portent un regard bienveillant sur le projet, pensent avoir été peu informés de la démarche pour le moment. Ces acteurs seront à associer à la suite du projet.

Conclusion intermédiaire

A retenir

Le **contexte de la gouvernance local est en réalité très hétérogène**, entre EPCI récentes et secteurs depuis longtemps rompus aux collaborations et mutualisations intercommunales, avec également des situations contrastées entre les 3 départements (présence d'un Pays).

Le projet possède comme atout premier une **forte motivation des acteurs** quant au principe du projet de Parc, les différentes associations d'élus ayant réalisé un important travail de mobilisation et d'explication. Cette motivation donne des bases solides au projet.

Mais, en lien avec l'hétérogénéité de la gouvernance locale, le **consensus est moins clair sur la façon d'utiliser l'outil**. Les divergences portent sur la potentielle ambivalence outil de préservation et/ou de développement : le curseur n'est pas le même pour tous.

Enjeux pour la suite de la démarche

La question de **l'insertion du Parc au sein de ce contexte de gouvernance et de sa plus-value attendue devra faire l'objet d'échanges** entre les acteurs. La répartition des tâches avec le Pays Gâtinais est notamment un sujet à éclairer, de manière à ce que chaque structure maximise sa plus-value pour l'intérêt général. Certains éléments de réponses sont apportés en conclusion mais mériteraient d'être approfondis en phase de faisabilité.

Les différentes attentes des acteurs quant au projet interpellent sur plusieurs points :

Il s'agit d'abord de **la question du « curseur » pour le projet, entre préservation et développement**. C'est justement la vocation d'un Parc que de concilier l'un et l'autre et de prôner un développement durable et maîtrisé. Un compromis devra alors être trouvé lors de l'élaboration de la charte entre ces différentes ambitions. Ce point plaide aussi pour la poursuite du travail de dialogue et de pédagogie entrepris, pour lever un certain nombre d'incompréhension et préciser le rôle potentiel du Parc dans le panel local des structures. Dans la suite de la démarche, une attention spécifique devra être portée sur la clarification des répartitions des compétences entre structures et la rédaction de conventions bipartites entre le Parc et tous ses partenaires.

Sur les questions environnementales, les différentes visions ne sont pas fondamentalement incompatibles mais il conviendra de **poursuivre le travail pédagogique afin que chacun comprenne bien qu'un Parc a un certain nombre de « devoirs » incontournables** (et réglementaires), au premier desquels figure la préservation de la biodiversité (faune, flore) et de l'ensemble des ressources naturelles (eau, énergie...).

Autre enseignement : un travail de pédagogie reste à réaliser pour bien rappeler que le projet de Parc, s'il est fondamentalement « rural », doit proposer une vision globale d'avenir intégrant tous les aspects de la vie des habitants. Il doit donc intégrer les logiques d'appartenance à différents bassins de vie périphériques et **ne peut ignorer ces pôles, qui doivent devenir des partenaires**. Le territoire ne vit pas en vase clos mais s'inscrit dans une logique de bassin parisien et de périphérie de 3 régions. Il est à proximité de pôles dont la logique et les enjeux économiques et sociaux sont à prendre en compte.

Sur la compatibilité du projet avec les ambitions de développement économique, l'étude de faisabilité devra intégrer une analyse plus fine de tous ces projets, de leurs incidences et leur compatibilité ou pas avec un projet de PNR.

Il est important de rappeler qu'à cette étape, il est logique que chacun ait encore une vision et des attentes différentes sur le rôle que pourra jouer le Parc.

Cette diversité de points ne doit pas être considérée comme une difficulté mais bien comme une richesse. Ce constat est d'autant plus vrai que, comme explicité ci-dessus, il n'y a pas d'incompatibilité majeure entre les différentes positions de chacun, qui sont l'expression de priorités différentes mais conciliables. Les points de vigilance exprimés par les acteurs sont aussi des angles de travail pour la suite, à prendre en compte au premier chef dans un projet commun de territoire. Ainsi, **élaborer ce projet avec tous les acteurs constituera justement à trouver des axes communs, à créer une « communauté de destins » dans laquelle chacun se retrouverait et y trouverait des avantages**. C'est justement là l'objet de l'élaboration de la charte d'un PNR.

4. Des patrimoines diversifiés : L'identité du Bocage gâtinais

L'avis des acteurs : un patrimoine à révéler

Les acteurs locaux rencontrés ont tous exprimé leur très fort attachement au patrimoine local. Ainsi chacun peut parler avec passion de son village, sa vallée, ses monuments, ses sites emblématiques... Les questions des richesses biologiques ou de la qualité de l'eau sont moins mises en avant par les acteurs locaux, mais elles sont aussi moins visibles et un travail de pédagogie devra permettre à tous de bien appréhender les liens entre paysages, patrimoine culturel, biodiversité, ressources et développement. Un certain nombre de maires est cependant mobilisé sur cet enjeu, autour de la valorisation de petits sites. L'AHVOL et l'ANVL ont aussi réalisé un important travail de recensement.

Pour beaucoup d'acteurs extérieurs, la qualité du secteur est bien réelle mais son caractère « exceptionnel » et d'intérêt national (cf critères Parc) reste à démontrer.

Biodiversité : une certaine variété, un rôle important dans les continuités écologiques mais peu de sites emblématiques

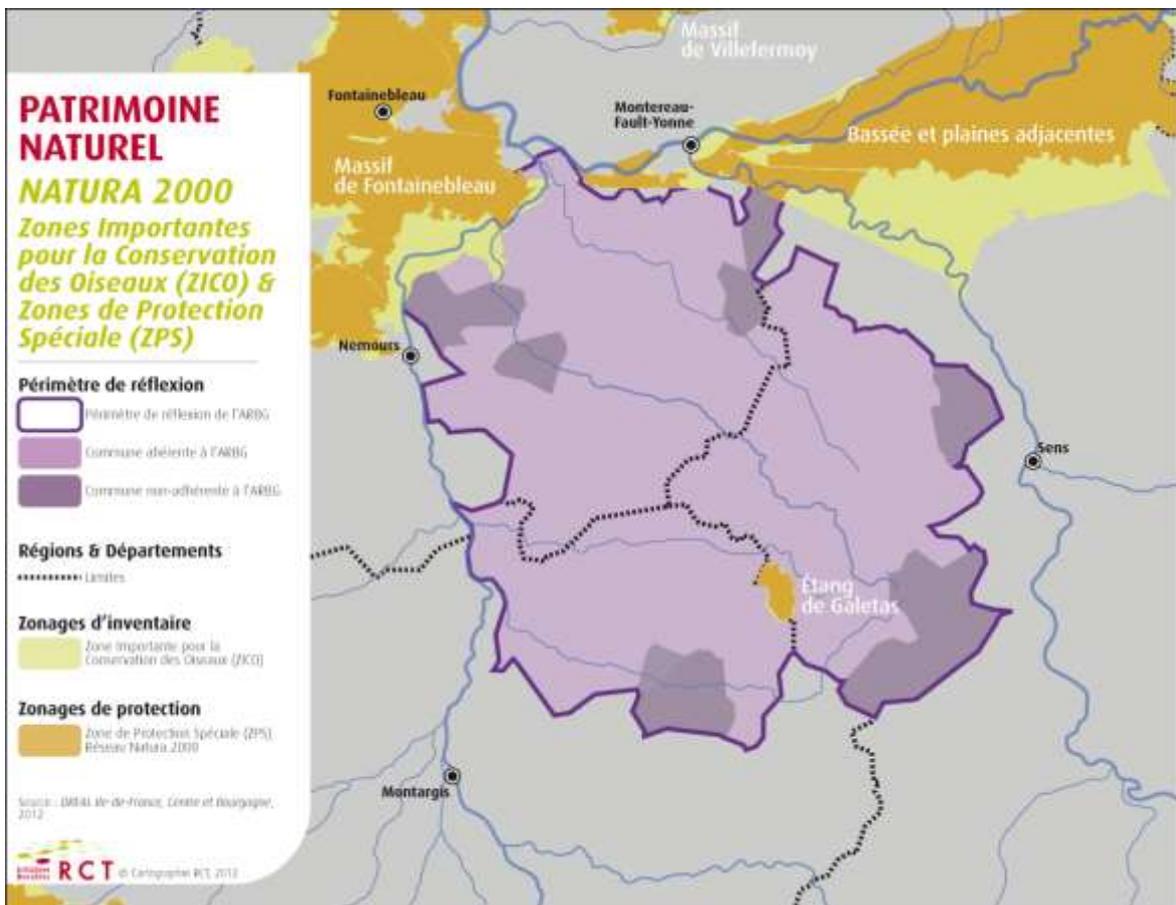
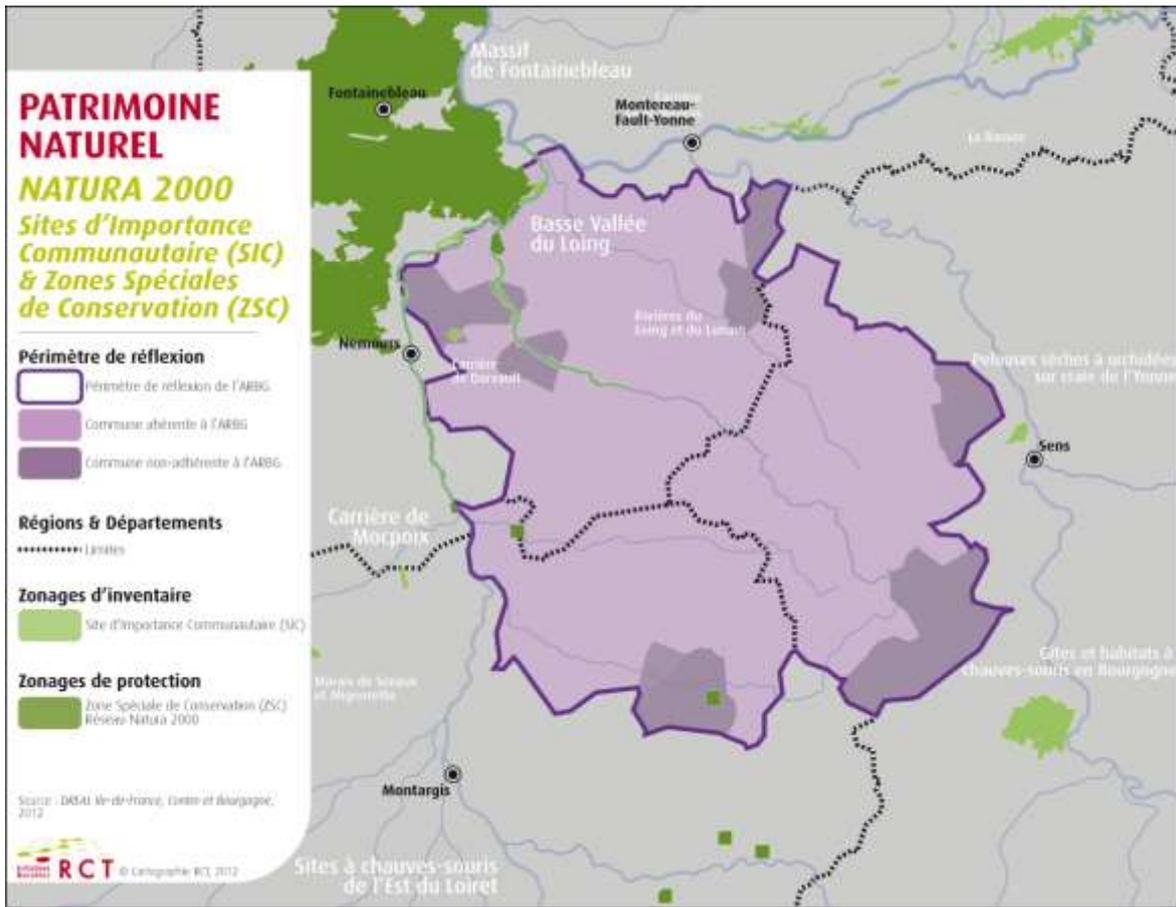
Les dispositifs d'inventaire et de protection

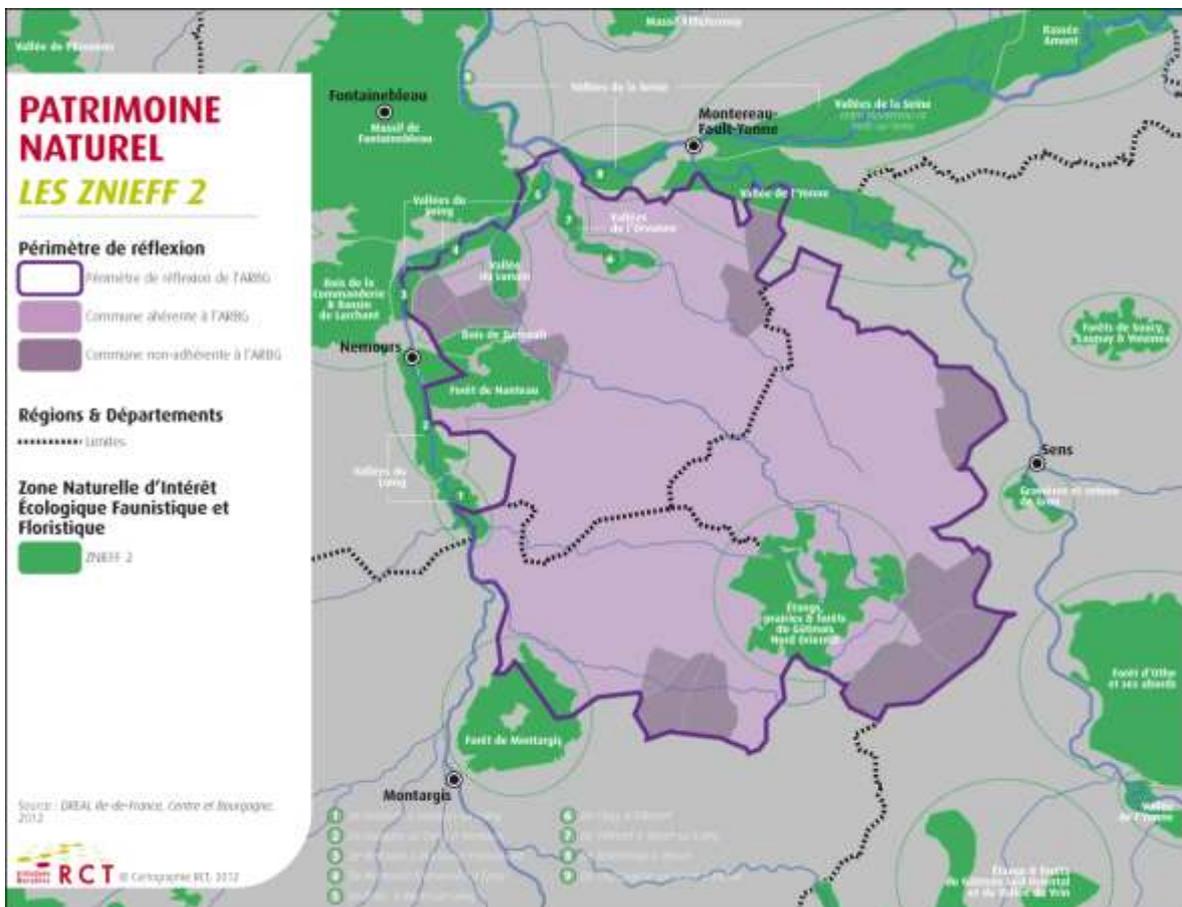
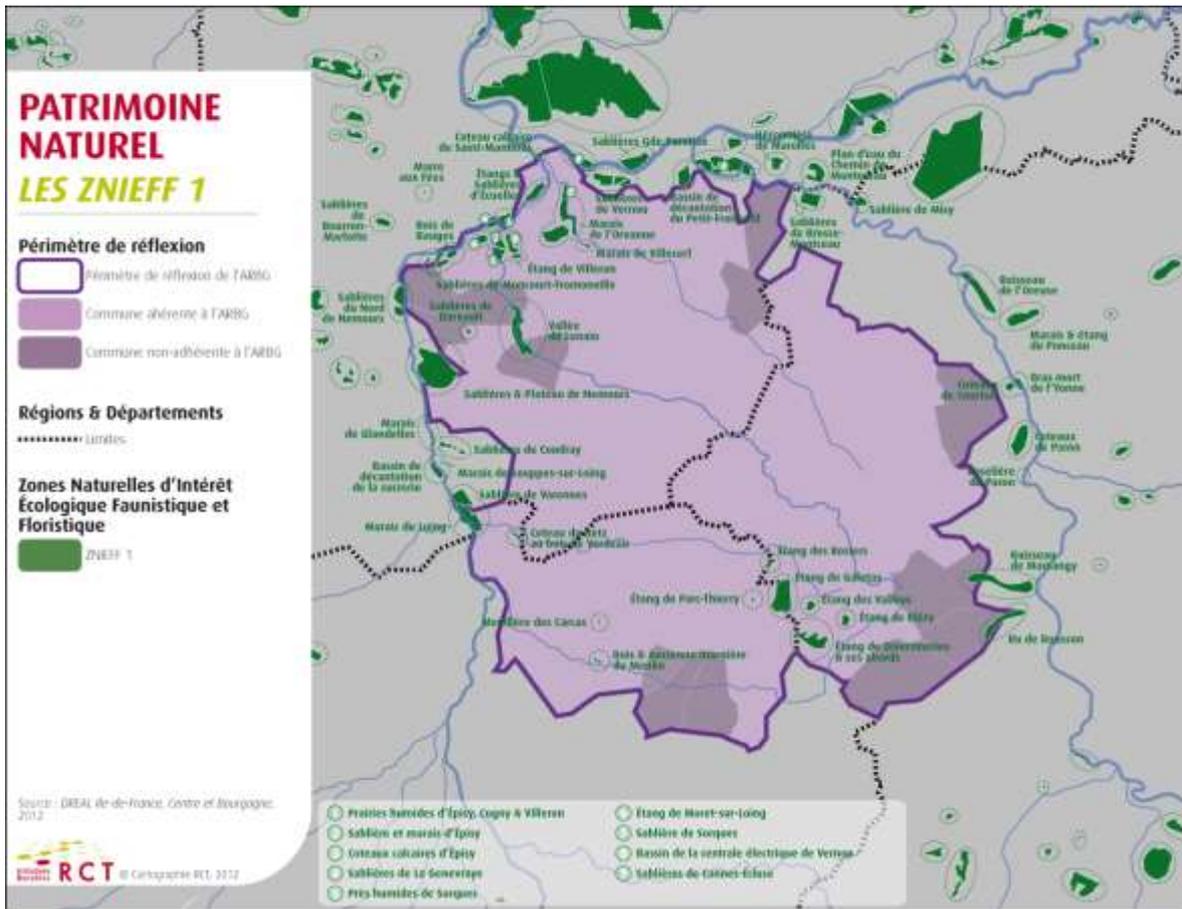
Sur le territoire du Bocage gâtinais, 4 sites sont classés et 1 est inscrit sur la liste des sites naturels :

- Les 4 sites classés : les rives du Loing et ses extensions, l'ensemble formé par la vallée de l'Orvanne, l'ensemble formé sur La Gennevraye par le bois des Bauges et ses abords.
- Un site inscrit : la vallée du Betz.

Le territoire comprend aussi 6 Espaces Naturels Sensibles, ainsi qu'un site des Conservatoires des Espaces Naturels (la sablière de Cercanceaux). Enfin, la Réserve Naturelle Régionale du domaine des Seiglats est en partie sur le territoire. Il convient de noter que des arrêtés de protection de biotope ont été pris à proximité du territoire, aux bordures de son périmètre actuel de réflexion, avec une partie comprise sur le périmètre du projet de PNR au niveau des marais d'Episy.

Ci-après les cartes détaillent les sites Natura 2000 et ZNIEFF du secteur.





L'actuel périmètre de réflexion du PNR du Bocage gâtinai comporte six Sites d'Importance Communautaire et Zonages Spéciaux de Conservation, dont la basse vallée du Loing (SIC) et la carrière de Darvault (ZPS). Le territoire du Bocage gâtinai comprend des Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux, notamment aux frontières du territoire, ainsi qu'une Zone de Protection Spéciale à l'étang de Galetas. A noter cependant que ce site voit aujourd'hui sa richesse remise en question, en lien avec une gestion inadaptée.

Les Zones Naturelles d'Importance Ecologique Faunistiques et Floristiques (ZNIEFF) sont concentrés autour des zones humides. Les vallées de l'Orvanne, du Lunain et du Loing ; la forêt de Montargis, les bois de Darvault et la forêt de Nanteau ; ainsi que les forêts, étangs et prairies du Gâtinai Nord oriental sont autant de parcelles du territoire classées en ZNIEFF 2. Ponctuellement, et surtout aux abords de l'actuel périmètre de réflexion du projet de PNR, le territoire comporte des ZNIEFF 1.

Au final, la couverture en sites Natura 2000¹ et ZNIEFF est relativement modeste et se concentre aux franges du territoire et le long des zones humides.

Le territoire propose cependant des habitats intéressants pour de nombreuses espèces. A l'est de la forêt de Fontainebleau (elle-même réservoir de biodiversité de premier plan au niveau européen), **la vallée du Loing présente de nombreuses zones humides associées. Les bas marais alcalins et tourbeux d'Episy sont au rang des plus remarquables.**

Le Bocage Gâtinai présente **une occupation des sols diversifiée**, dominée par l'agriculture mais avec des parcelles globalement plus petites que dans les grandes plaines de la Beauce et de la Brie, accompagnées d'une densité plus importante d'espaces herbacés et de bosquets dans les vallées et sur les coteaux, parfois calcaires. Des forêts, des zones humides, des pelouses calcaires émaillent le territoire. Cette diversité d'habitat est favorable à la biodiversité.

Les espèces emblématiques du Bocage Gâtinai :

Le territoire se situe, à l'échelle francilienne, dans une zone où **la qualité de la flore est considérée par la Région comme remarquable** (cf. carte ci-dessus, extraite de l'évaluation environnementale du SDRIF), au même titre qu'un large secteur Sud Essonne et Sud Seine & Marne, le secteur de Chevreuse – Rambouillet et l'aval de la Seine, ce qui vient contredire la modestie des inventaires et des zones de protection du secteur.

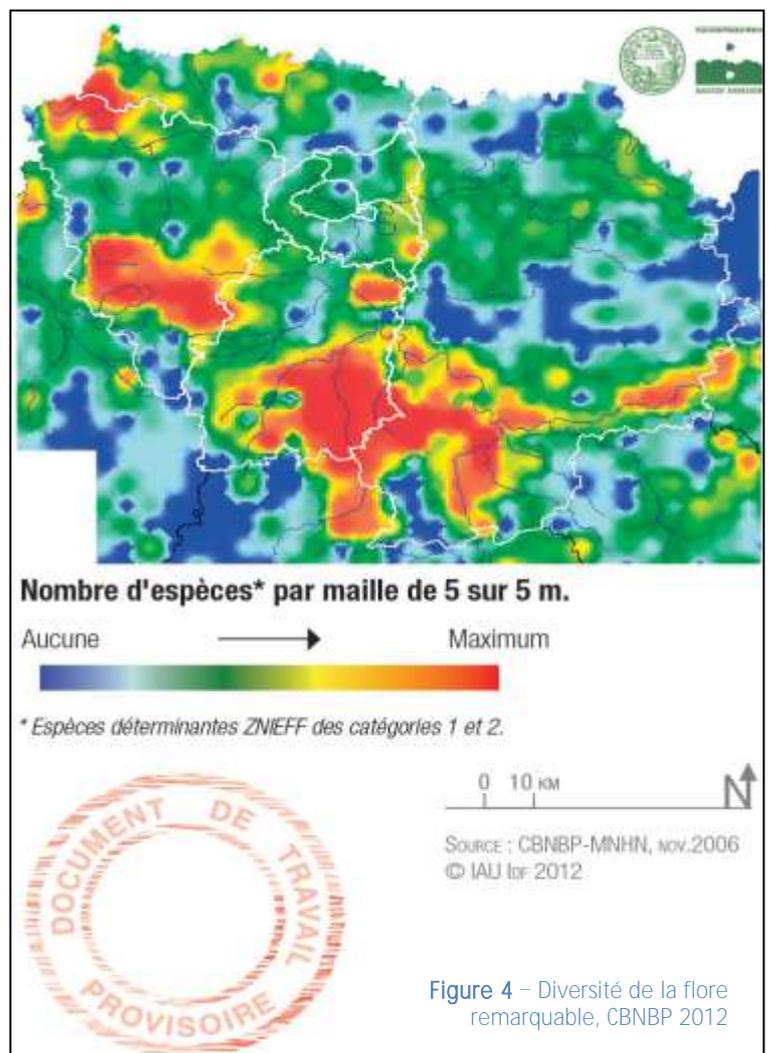


Figure 4 – Diversité de la flore remarquable, CBNBP 2012

¹ En annexe, les fiches Natura 2000 du périmètre d'étude du Bocage gâtinai

Les espèces identifiées dans les documents décrivant les sites Natura 2000 et les ZNIEFF sont notamment les suivantes :

La Basse Vallée du Loing propose une biodiversité remarquable, associée à sa connexion au réservoir que représente la Forêt de Fontainebleau et à sa qualité de zone humide. On y trouve donc de nombreuses **espèces d'oiseaux** (par exemple le héron bihoreau), mais aussi des **invertébrés** (dont une espèce rare d'escargot, le Vertigo de Des Moulins ou encore le triton crêté), des **insectes** (dont différents papillons comme l'Azuré des Coronilles, ci-contre) ou encore des **espèces végétales** (comme le flûteau nageant)



Figure 5 – Azuré des Coronilles, R. Puissauve 2010

Les **rivières du Loing et du Lunain** abritent également des espèces de **poissons** d'intérêt majeur : l'Alose ou la Loche de Rivière notamment.

Les autres zones humides du secteur proposent elles-aussi une diversité potentiellement intéressante mais assez peu inventoriée : peu d'information sur les sites ZNIEFF notamment. A noter le cas des étangs de Galetas qui est doté d'un très fort potentiel pour l'accueil d'espèces (oiseaux migrateurs notamment) mais qui a souffert d'un manque de gestion. La qualité de sa biodiversité actuelle est une interrogation.



Figure 6 – Hottonie des marais, P. Gourdain 2010

Les **carrières de Darvaux et de Mocpoix** et 2 autres sites côté Loiret abritent **différentes espèces de chiroptères** (chauve-souris), dont certaines sont rares.

Tout au sud, **la Forêt de Montargis héberge de nombreuses espèces d'arbres et de plantes**, comme l'Orge des bois ou la Hottonie des marais (ci-dessus).

La place stratégique du secteur en matière de continuités écologiques¹

Le secteur du Bocage Gâtinais a la particularité de **border des réservoirs majeurs de biodiversité** :

- La forêt de Fontainebleau (habitats forestiers rares et diversifiés, landes, pelouses calcaires et acides, platières et chaos gréseux, quelques ZH comme le marais de Larchant) et ses satellites (Bois de la Commanderie, Forêt de Nanteau et Trois-Pignons)
- La Bassée, plus vaste ensemble alluviale d'Ile-de-France.

Trame bleue

Le secteur est bordé par des **axes stratégiques de la trame bleue interrégionale** : la vallée de la Seine (Champagne / île-de-France), la vallée du Loing (la seule continuité aquatique majeure entre Île-de-France et région Centre avec l'Essonne) et la vallée de l'Yonne (île-de-France / Bourgogne). Il est donc un « point nodal » de ces grands axes interrégionaux. Plus localement les affluents du Loing constituent un réseau intéressant de zones humides (dont les marais d'Episy). Cf cartes ci-après.

¹ Pour ce chapitre, nous disposons des réflexions côté Île-de-France et Centre. Côté Bourgogne, il s'agit des premiers éléments de diagnostic établis dans le cadre de l'élaboration du SRCE.

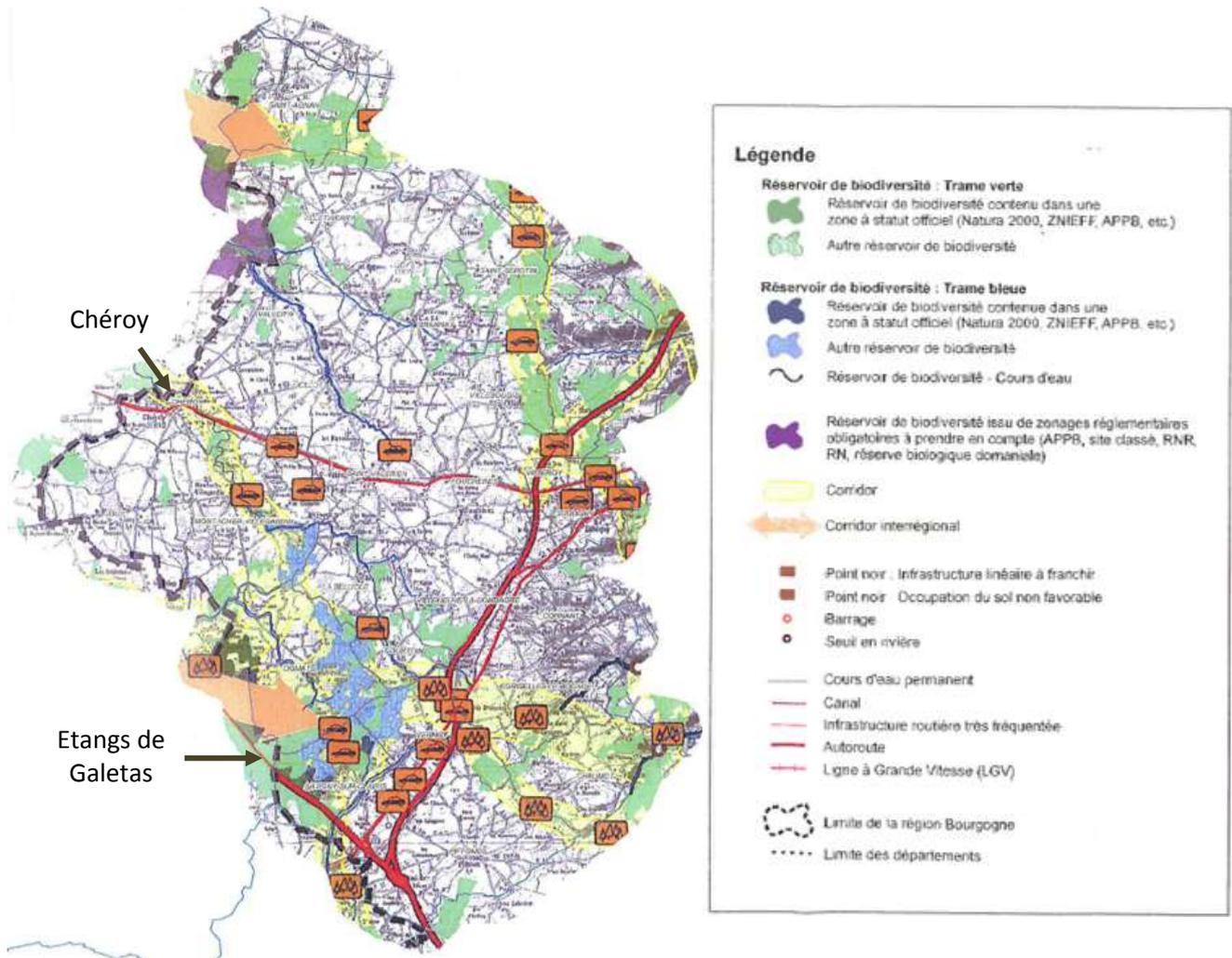


Figure 7 – Diagnostic SRCE Bourgogne – Extrait sur périmètre Bocage gâtinais, DREAL Bourgogne 2012



Figure 8 – Réseau écologique de la région Centre – Milieux humides et aquatiques, CR Centre/Biotope 2011

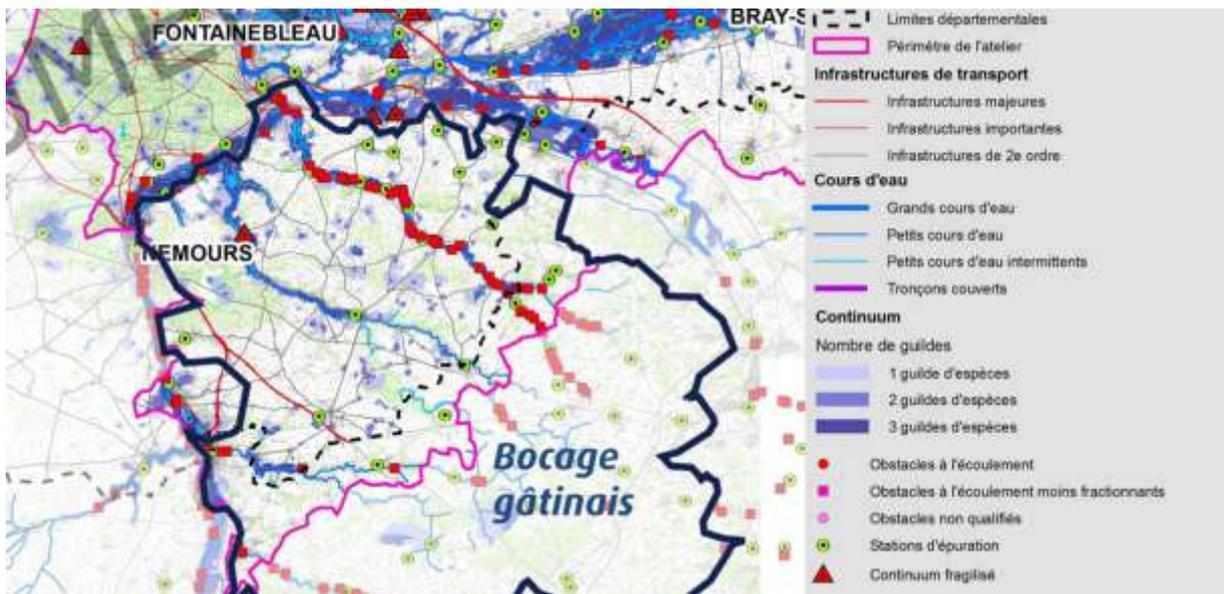


Figure 9 – Trame bleue du SRCE Ile-de-France, CR Ile-de-France/EcoSphère 2012

Trame verte

Le secteur est bordé ou traversé par un **axe interrégional de continuité de la sous-trame boisée** : l'axe Forêt de Fontainebleau / Forêt d'Orléans par la Forêt de Montargis et les bords de Loing.

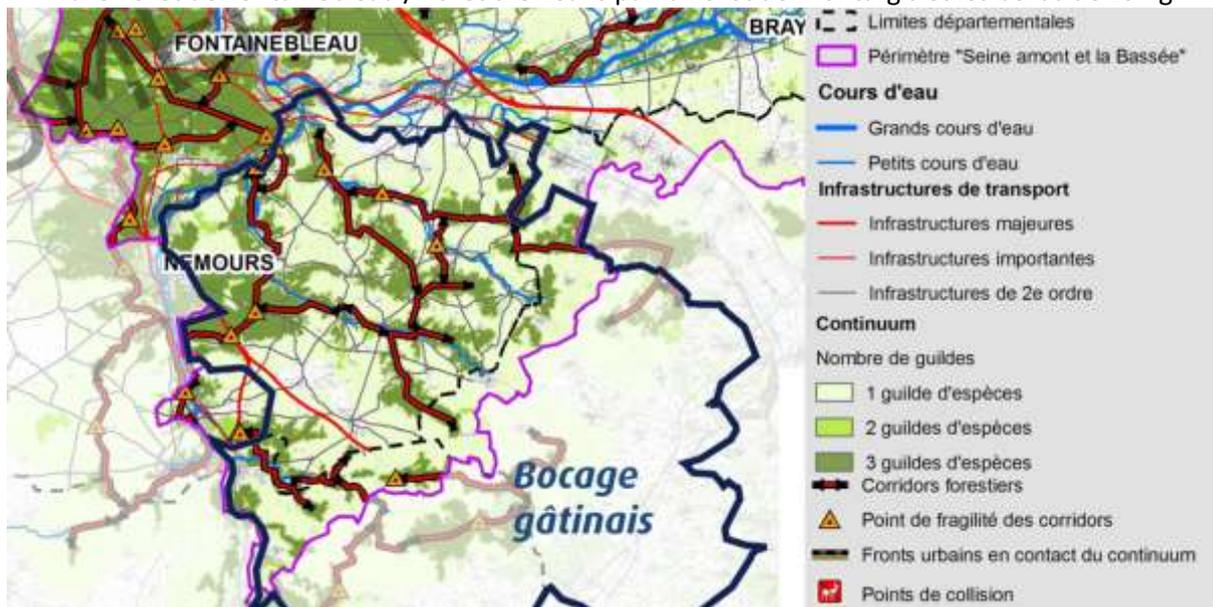
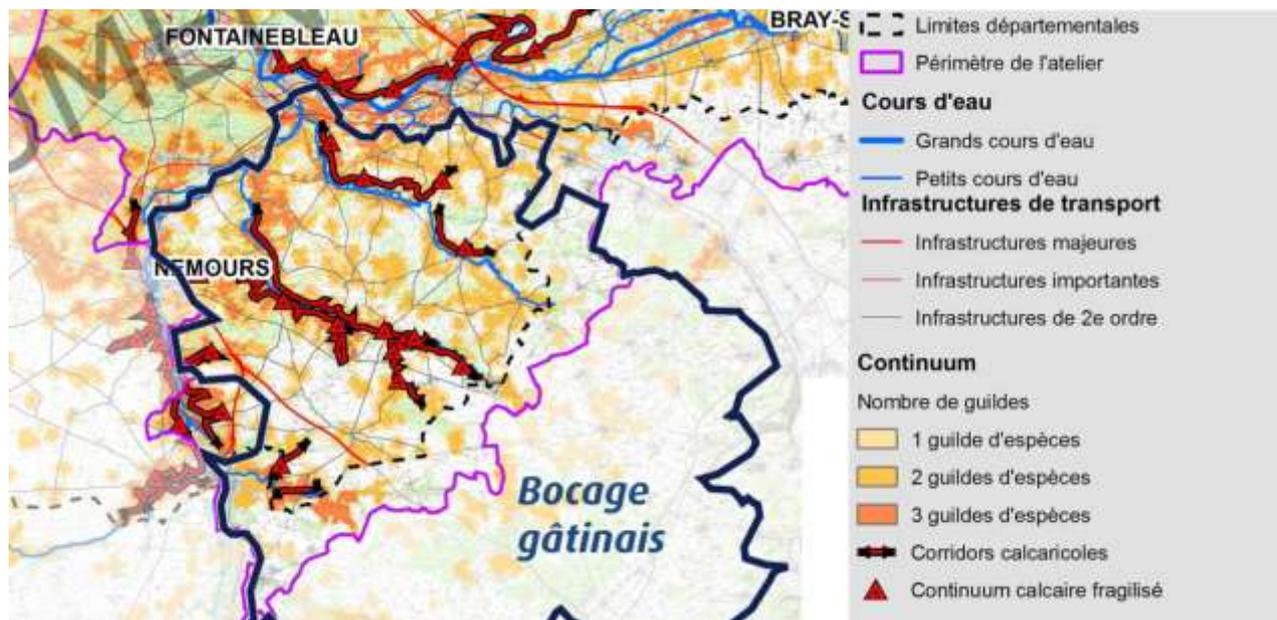


Figure 10 – Trame boisée du SRCE Ile-de-France – Document de travail, CR Ile-de-France/EcoSphère 2012



Figure 11 – Réseau écologique de la région Centre – Milieux boisés et forestiers, CR Centre/Biotope 2011

Les coteaux des vallées du Loing et ses affluents du Bocage sont des secteurs clés de continuités de pelouses calcaricoles.

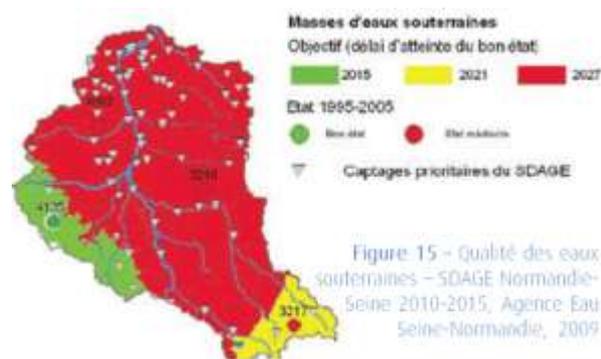


Aujourd’hui, le secteur est considéré comme offrant des continuités intéressantes au sud, à l’exception notable des infrastructures autoroutières. Les infrastructures présentes au nord et à l’est (canal du Loing, routes importantes, urbanisation qui créent un « effet barrière ») sont celles identifiées comme plus problématiques dans le SRCE Île-de-France pour le franchissement par la Faune.

L'eau : un enjeu clé sur le territoire

Le secteur du Bocage Gâtinais fait partie du secteur « Seine-amont » du SDAGE Normandie –Seine.

Aujourd’hui, en lien notamment avec l’agriculture intensive, **l’état des masses d’eau souterraines est considéré comme médiocre**. Les objectifs de délais d’atteinte de bon état sont repoussés à 2027. Alors même que de nombreux captages prioritaires du SDAGE se trouvent dans ce secteur (au nord de la carte ci-contre).



- Un enjeu lié à l'assainissement, et notamment à un besoin de mise aux normes des infrastructures d'assainissements individuels, notamment mentionné par les élus locaux
 - Un enjeu lié à la quantité de la ressource en eau : certains acteurs agricoles soulignent que les besoins des cultures en eau sont croissants tout en constatant la diminution des stocks. Des propositions de créations de retenue d'eau sont ainsi évoquées (côté Loiret notamment).
- Pour la majorité des personnes interrogées, ces enjeux sont connus mais considérés comme en forte amélioration. Certains acteurs mènent des projets de diversification des systèmes agricoles et de mise en place de BAC (bassin d'alimentation de captage) qui permettent en partie de répondre à cet enjeu de préservation de la ressource en eau. Les acteurs locaux ne voient pas nécessairement le rôle que pourrait jouer le Parc, alors même qu'un certain nombre de structures (SAGE, Chambre d'agriculture...) sont déjà largement investies sur le sujet.

Une richesse remarquable du sous-sol

Le sous-sol du Gâtinais est marqué par sa très grande diversité et sa grande richesse, stratégique pour le développement de l'urbanisation francilienne. Ainsi le sous-sol comporte un certain nombre de sites exploités ou exploitables pour les filières de construction : pierres de chailles, silex noirs, calcaire à Ecuelles, granulats à proximité de la Bassée. La question est alors posée de la compatibilité d'un développement d'extractions dans ce secteur avec le projet de Parc. La conciliation de cette nécessité stratégique avec le projet local devra faire l'objet de toutes les attentions.

Gisements des exploitations des matériaux de carrières en Île-de-France

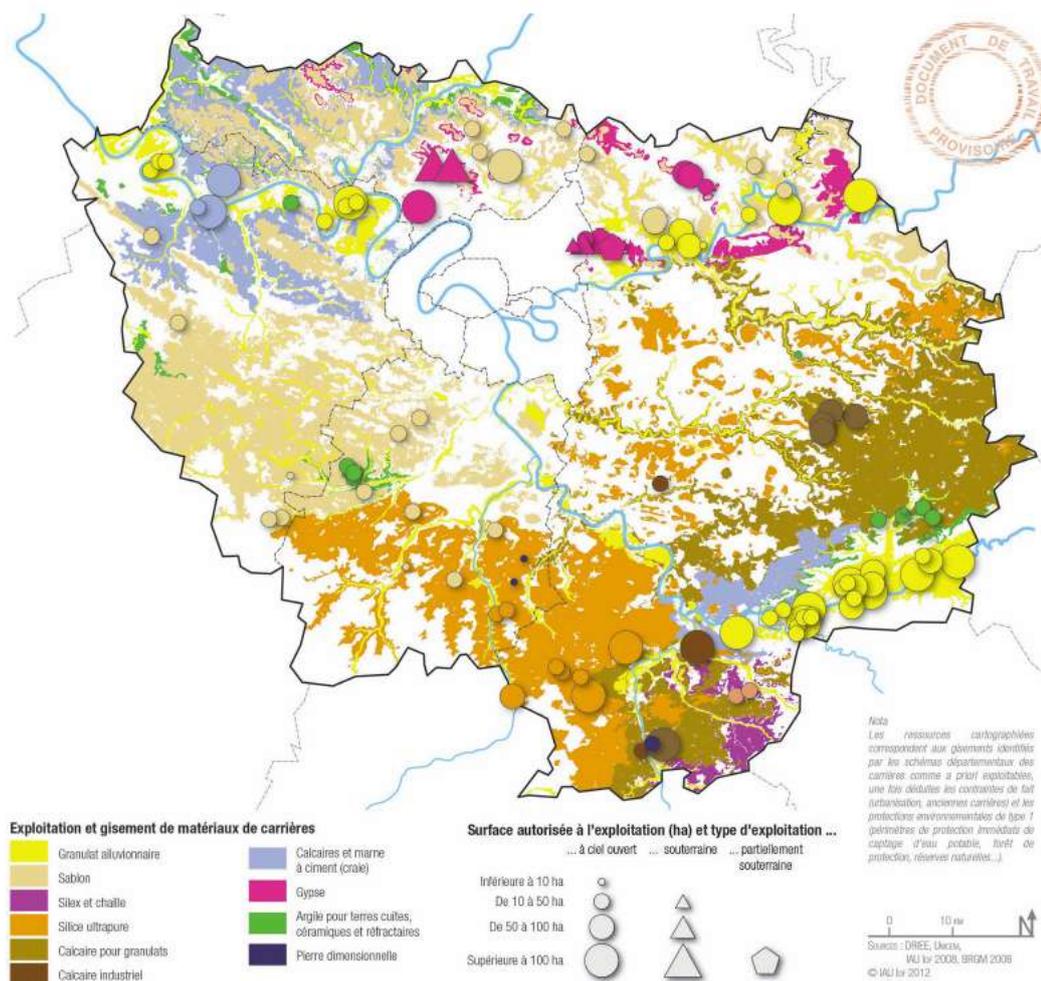
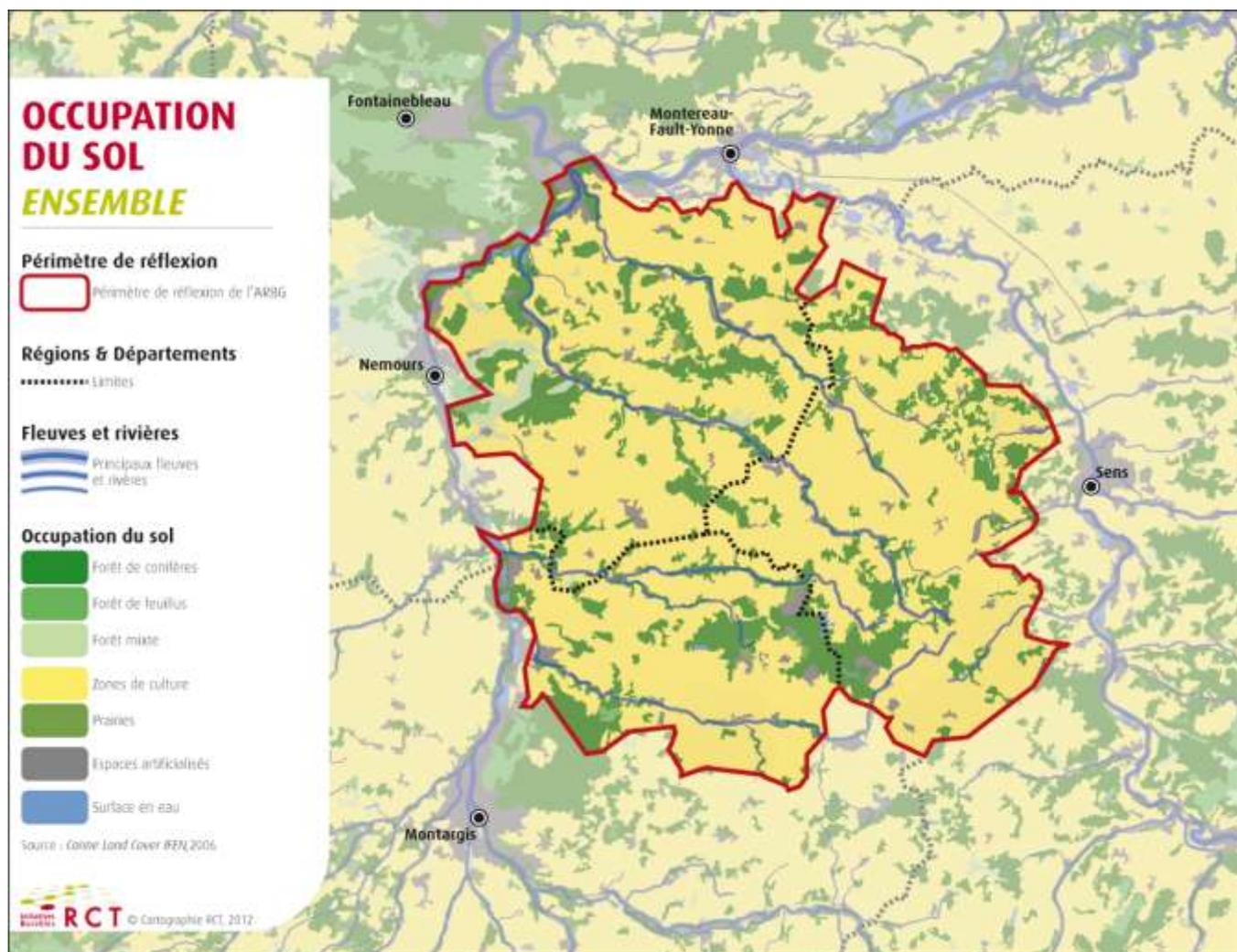


Figure 13 – Plan de site des carrières en Île-de-France, CR Île-de-France – Evaluation environnementale du SDRIF, 2012

Patrimoines paysagers : la présence de l'eau et une grande diversité

Outre le site de l'AHVOL¹, plusieurs sites d'inventaire et d'information sur le patrimoine ont été réalisés. Ils sont le fruit de travaux bénévoles, signe d'une densité patrimoniale et culturelle remarquable et d'acteurs fortement mobilisés sur ce sujet².

Le territoire du Bocage gâtinais est à cheval sur trois départements, et tous trois reconnaissent l'existence d'une entité paysagère « gâtinaise ». Dans l'Yonne et la Seine et Marne, l'entité est nommée plateau du Gâtinais ou Gâtinais, dans le Loiret on parle du Gâtinais de l'Est.



Le Bocage gâtinais présente **certaines grandes caractéristique paysagères qui transcendent les frontières départementales et présente un ensemble paysager cohérent**. C'est un plateau creusé par le sillon du Loing, avec la présence de bosquets et petits bois, et recouvert de placages peu perméables datant du tertiaire, expliquant **la présence d'étangs et de vallées peu profondes parcourues par des cours d'eau**³. Ce plateau est caractérisé par son horizontalité toutefois nuancée par les vallées des rivières qui créent le relief léger du territoire, tout en le délimitant. A cela s'ajoute la présence de **coteaux boisés et paysages agricoles**. Les lisières de la forêt de Nanteau découvrent un ensemble paysager de qualité, malgré la saignée de l'A6 et la présence de

¹ <http://www.bocage-gatinais.com/>

² <http://decouverte-bocage-gatinais.fr> & <http://www.bocage-gatinais.info>

³ Atlas paysager de l'Yonne

nombreuses infrastructures (canal, voies ferrées, RD 607, RD 40) ainsi que des carrières et autres industries. Enfin, en amont de Lorrez-le-Bocage, le fond de vallée cultivé offre des vues dégagées sur les coteaux boisés.

L'ensemble paysager du Bocage gâtinais se distingue de celui des territoires voisins dans la mesure où les routes et les rivières délimitent le territoire, rural et préservé, d'un espace qui progressivement devient de plus en plus dense : les ensembles paysagers agricoles sont moins nets en dehors de l'actuel périmètre du Bocage gâtinais. De plus, le Nord-Est du Bocage gâtinais est marqué par la présence de la forêt de Fontainebleau, qui tranche avec le paysage du Bocage gâtinais.



Figure 15 - A Souppes-sur-Loing, les autoroutes A6 et A77 perturbent le paysage tout en dégageant les vues sur les entités paysagères, Atlas paysager de Seine et Marne

Les reliefs du Bocage et l'alternance entre différents milieux et paysages (forêts, vallées, villages, bosquets, champs...) y sont également plus marqués que dans le reste du

Gâtinais. Le Bocage Gâtinais présente une **occupation des sols diversifiée**, dominée par l'agriculture mais avec **des parcelles globalement plus petites** que dans les grandes plaines de la Beauce et de la Brie, accompagnées **d'une densité plus importante d'espaces herbacés et de bosquets dans les vallées et sur les coteaux, parfois calcaires.**

Les activités agricoles façonnent le paysage du Bocage gâtinais

Sur le territoire du Bocage gâtinais, le paysage est largement dominé par les grandes cultures céréalières (principalement oléo protéagineux, colza ...). Ces grandes étendues sont situées sur des plateaux aux soubassements calcaires et crayeux. Ce paysage agricole est émaillé de petits bois, mais aussi de **vergers résiduels et arbres fruitiers** (pommiers principalement) qui constituent un ensemble paysager typique. Cette culture fruitière était importante de par le passé et son activité persiste, notamment avec la vente au détail de fruits mais aussi de cidre du gâtinais. Ces cultures sont typiques du gâtinais (mais pas propres au secteur du bocage) : le territoire est réputé pour son safran, son cidre et sa bière notamment. La bière « La Gâtine » est ainsi produite avec de l'orge brassicole cultivé en partie sur le territoire du Bocage gâtinais.

En somme, l'agriculture contribue à façonner les paysages du Bocage gâtinais, ainsi que son terroir, reconnu hors des limites du territoire.

Figure 16- A Nanteau-sur-Lunain, paysage agricole et mégalithes se marient pour former une image du Bocage gâtinais, ARBG



Figure 17 - A Chevannes, le passage de la rivière en milieu boisé contribue à l'image pittoresque du territoire, ARBG

La présence des rivières et leurs vallées forge le caractère du Bocage gâtinais

L'un des éléments typiques du paysage du Bocage gâtinais est son **réseau hydrographique**, qui a fait d'ailleurs l'objet de l'attention des associations à l'origine du projet de PNR, dont l'action est basée sur la valorisation des vallées du Lunain, de l'Orvanne, du Betz et de la Sainte Rose. Les rivières, étangs et mares du territoire participent du

caractère pittoresque du Bocage gâtinais.

A ce titre, il convient de souligner que « **l'ensemble formé par la Vallée de l'Orvanne** », traversant 13 communes du territoire (dans sa partie située en Seine et Marne), **est un site classé¹** par un arrêté du 10 mars 1999. Ce site est l'un des plus remarquables du territoire. Le territoire révèle d'autres richesses patrimoniales paysagères :

- « l'ensemble formé sur la commune de La Gennevraye par le bois des Bauges et ses abords » est aussi un site classé
- Les rives du Loing traversant Montcourt-Fromonville et La Gennevraye représentent un site classé
- A Dordives, la vallée du Betz est inscrite
- Enfin, « l'extension du site classé des rives du Loing », traversant 9 communes du territoire, est également classé

Ces sites naturels classés et inscrits démontrent **la qualité paysagère offerte par les rivières du territoire, véritable « signature » du Bocage gâtinais.**



Figure 18- Le Betz, ARBG

Un petit patrimoine bâti contributif d'un paysage pittoresque



Les associations du territoire du Bocage gâtinais ont recensé une partie importante du petit patrimoine bâti, composante importante du paysage. Ces acteurs associatifs contribuent à la préservation de ces éléments du paysage. Ces éléments sont notamment les lavoirs, croix de chemin, petites églises, mégalithes et maisons typiques.

Figure 19 – Diant, ARBG

Les **lavoires** sont particulièrement nombreux sur le territoire, notamment de par la présence de nombreux cours d'eau. L'ARBRE a produit en 2006 un document

recensant les lavoirs des vallées du Betz et de la Sainte Rose.

Les maisons traditionnelles du Gâtinais

Le Bocage gâtinais présente **un réseau de villages compacts souvent installés proches de cours d'eau** dans les vallées. Autour de ces villages se trouvent fréquemment des fermes et hameaux qui ponctuent le paysage. Cette présence d'habitat dispersé fait partie des caractéristiques du gâtinais² mais n'est pas systématiquement associée à un paysage de bocage mais est plutôt le signe d'une évolution des paysages agricoles.



¹ Les sites naturels classés, aussi appelés sites classés, est un label officiel français qui désigne les sites naturels dont l'intérêt paysager, artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque exceptionnel justifie un suivi qualitatif sous la forme d'une autorisation préalable pour les travaux susceptibles de modifier l'état ou l'apparence du territoire protégé.

² Atlas paysager de Seine et Marne

Le territoire du Bocage gâtinais est marqué par **une forme de bâti traditionnel** (photo ci-dessous à gauche) dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Maison à grange isolée, fréquemment de type longères (bâti bas et allongé)
- Briques avec des nuances du rose saumoné au rouge brique
- Usage de pierres calcaires et de grès (usage des matériaux du sous-sol)



Figure 20 – A Chevry-en-Sereine, les fermes isolées sont aussi des éléments du paysage, Atlas paysager de Seine et Marne

L'enjeu de la préservation des entrées de villages

La croissance démographique des années 1960-1970 s'est accompagnée d'une hausse des constructions neuves individuelles, ainsi que de lotissements. Ces constructions, en général très éloignées des critères architecturaux traditionnels du Gâtinais, ont contribué à parfois changer la physionomie des villages, avec une certaine homogénéisation de l'architecture des lotissements, construits souvent le long des routes ou en entrée de village.

Si ces nouvelles constructions attestent de l'attrait de nouveaux arrivants pour le Bocage gâtinais, elles menacent indirectement la qualité paysagère du territoire.

A noter que certaines constructions récentes attestent d'un effort (modeste) pour s'inscrire dans les critères locaux, avec notamment des pourtours de fenêtre en imitation de briques (ci-contre)...



Figure 21 - Lotissements récents à l'entrée de Bouchereau, commune de Remauville, F. Pignault, 2009

Une dégradation constatée par les acteurs

Relaté aussi par les acteurs du territoire, ce phénomène de croissance des lotissements neufs qui parfois dégradent la physionomie des entrées de villages est souvent critiqué par les élus, même si chacun a bien compris qu'il correspond à un besoin de logements pour les nouveaux arrivants. Les attentes quant au projet de Parc naturel régional convergent vers l'incitation au respect de « normes architecturales » propres au territoire et d'ingénierie pour favoriser la qualité de l'urbanisation.

Patrimoines culturels et architecturaux : de nombreux châteaux et sites mais peu de lieux à forte notoriété

Deux **châteaux** se distinguent sur le territoire de par leur portée historique, celui de **Saint-Ange** à Villecerf (77) construit par François 1^{er} pour sa favorite et celui du lieu de naissance de Mirabeau au **Bignon-Mirabeau** (45). Tous deux rappellent que le Bocage gâtinais (au moins dans sa partie la plus au nord) a longtemps appartenu au domaine royal, et ravivent l'histoire spécifique du territoire : un espace rural à proximité des grands lieux de l'Histoire de France, longtemps préservé de ses aléas, conservant ainsi sa typicité.

D'autres châteaux émaillent le territoire (voir carte) : Château-fort de Diant, où celui qui allait être le futur Charles VII avait établi son quartier général en 1420, ou celui de Vallery (photo ci-dessous) qui tous deux permettent de visualiser l'architecture militaire de la fin du Moyen-Âge.



Figure 22 - Château de Vallery, 2012



Figure 23 - Château de Lorrez-le-Bocage, 2012

La plupart des châteaux du territoire ont été revendus à des particuliers et rares sont ceux ouverts au public. De plus, un certain nombre de ces châteaux ont été remaniés ou en partie détruits au

cours de l'Histoire. Cependant, les contacts établis par les acteurs locaux auprès des propriétaires laissent penser qu'une ouverture au public est envisageable, notamment avec l'appui d'une structure comme un PNR.

Le territoire du Bocage gâtinais est aussi très riche en petites **églises**, parfois classées. Si certaines sont classées dans leur ensemble, la plupart comportent un ou plusieurs éléments du bâtiment en site classé. Elles aussi sont constitutives du patrimoine historique et culturel du territoire, et en façonnent le paysage notamment de par leur diversité et leur nombre. Les associations du territoire militent pour une mise en cohérence de ce patrimoine, qu'il faudrait valoriser. En effet, le patrimoine religieux du Bocage gâtinais présente une unité temporelle : la majorité des églises des bourgs ont été construites avant la guerre de cent ans, selon des modèles typiques de la région et de l'époque: le toit « en bâtière » (2 versants et 2 pignons triangulaires, comme l'Église de Montmachoux du XII^{ème} siècle) et le toit en « double bâtière » (les pignons se touchent, comme l'église de Ville Saint Jacques, elle aussi datant du XII^{ème} siècle). Si toutes les églises du Bocage gâtinais ne disposent pas forcément de ces mêmes toits, leur architecture présente une certaine unité et offre une cohérence patrimoniale au territoire.

Au total, le territoire de réflexion du Parc naturel régional du Bocage gâtinais compte 44 églises ou éléments ornementaux d'églises inscrits ou classés sur la liste des Monuments Historiques¹. De même, en dehors des églises, le territoire compte 45 autres Monuments Historiques partiellement ou totalement inscrits ou classés. Cela inclut les châteaux, croix de chemins et autres mégalithes. La carte ci-après représente ces éléments.

De nombreux villages proposent aussi des ensembles architecturaux parfaitement conservés ou réhabilités. A titre d'exemple, le marché couvert (Halle) d'Egreville a été entièrement réhabilité (photo ci-dessous). A noter qu'il possède un certain nombre de similitudes avec celui de Milly-la-Forêt.



Figure 24 - Halle d'Egreville, 2012

¹ Un monument historique est un monument ou un objet recevant par arrêté un statut juridique destiné à le protéger, du fait de son intérêt historique, artistique et/ou architectural. Deux niveaux de protection existent : un monument peut être classé ou inscrit comme tel, le classement étant le plus haut niveau de protection. La protection concerne, dans le cas d'immobilier, tout ou partie de l'édifice extérieur, intérieur et ses abords.

remarquable.¹ La particularité paysagère du Bocage gâtinais a donc été valorisée par l'art, constituant aujourd'hui un argument touristique à développer.

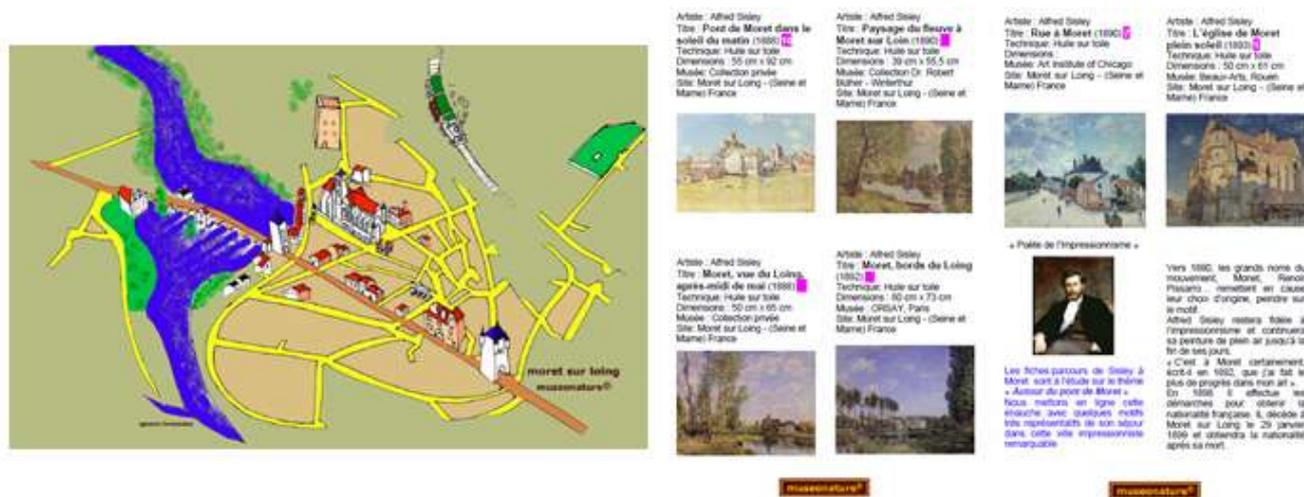


Figure 26 - Extrait de la fiche « Itinéraire culturel Alfred Sisley à Moret-sur-Loing », Muséonature



Figure 27 - Comparaison entre un détail d'une toile d'Alfred Sisley « Peuplier à Moret-sur-Loing, après-midi d'août » (1888), et une photo prise en 2009

L'histoire du Gâtinais, remontant à l'époque médiévale, a été valorisée par certaines associations du territoire : l'APAGEH (association pour l'avenir du Gâtinais et de ses habitants) avait notamment réalisé un projet de départementalisation du Gâtinais, montrant l'unité du Gâtinais à travers l'Histoire. Si historiquement, le Gâtinais n'a « pas connu d'unité territoriale institutionnelle depuis plus de mille ans »², cette réappropriation historique du territoire est la preuve d'une volonté de valoriser un territoire et son patrimoine, révélateur d'une cohérence territoriale dont la dimension s'exprime aussi par le partage d'une histoire commune.

Cette histoire commune se retrouve aussi dans la volonté actuelle de **faire vivre ou revivre un « terroir »** du Gâtinais, par exemple via des productions agricoles. C'est le cas notamment des productions de miel, pommes et de safran du Gâtinais. Le miel du Gâtinais était particulièrement renommé à partir du XIème siècle, quand le territoire était un domaine royal où les rois de France s'approvisionnaient en miel. Au XIXème siècle, les apiculteurs ont encore plus fait connaître leur

¹ <http://www.museonature.com/fr/villes-impressionnistes/moret-sur-loing.php>

² F. Pignault, « Processus de territorialisation en zone périurbaine », 2009, p.97

produit en lui donnant le nom de « miel du Gâtinais » dont la réputation est encore vivace. La culture du safran est tout autant un emblème du territoire, avec une forte dimension historique datant du XIII^{ème} siècle. Enfin, la « poule du Gâtinais » représente aussi le terroir local : la confrérie des « trousseurs de gâtinaises » continue de faire vivre ce terroir encore aujourd'hui, à Egreville notamment. En matière de terroir agricole, notons que ces productions sont proches de celles développées actuellement sur le territoire voisin du PNR du Gâtinais Français.

Conclusion intermédiaire

A retenir

1. Les caractéristiques environnementales sont intéressantes mais leur atteinte des « critères Parc » reste à confirmer

Le territoire du Bocage gâtinais est considéré comme **un espace à la biodiversité modeste** en comparaison notamment des richesses de la Bourgogne ou de la région Centre. Mais le secteur joue **un rôle crucial dans une logique de trame verte et bleue interrégionale**. La **diversité de milieux** de tous types (vallées, cours d'eau, forêts, ripisylve, pelouses calcicoles, étangs...) laisse quant à elle augurer d'une grande richesse naturelle du territoire. Quant aux **enjeux sur l'eau, ils sont majeurs** dans ce secteur Seine amont / Loing stratégique en matière de captages et qui connaît des dégradations d'origine chimique (agricole principalement) autant pour ses eaux de surfaces que souterraines.

2. Les caractéristiques paysagères, patrimoniales et culturelles semblent à la hauteur de « critères Parc »

Le territoire dispose **d'un héritage culturel certain, avec son identité géographique, ses spécificités paysagères, géologiques et morphologiques**. Parmi les principales spécificités, retenons 4 points essentiels :

- **la forte présence de l'eau**, qui se traduit autant d'un point de vue paysager (alternance plateaux et vallées du Loing et ses 4 affluents) que d'un point de vue patrimonial (villages fortement marqués par l'eau comme Moret, nombreux lavoirs...) ou culturel (Sisley, Bourdelle...)
- l'influence historique de l'Evêché de Sens et la demeure royale de Fontainebleau, avec les châteaux (dont le Bignon Mirabeau) et une **richesse architecturale** positionnée globalement selon un gradient de densité décroissant nord-ouest – sud est fortement lié à la proximité de Fontainebleau, à la richesse agricole (terres plus fertiles au nord) et à la présence de cours d'eau plus conséquents au nord-ouest également.
- un **bâti spécifique** lié aux richesses particulières du sous-sol (calcaires, pierres de chailles)
- un espace de « bocage » marqué par une **alternance dense entre différents types de milieux et de paysages**

Quant aux traditions agricoles, elles sont bien présentes mais elles semblent relativement communes à l'ensemble du Gâtinais.

3. L'identité et la cohérence globale du territoire est liée en grande partie à ces caractéristiques patrimoniales

L'identité commune est une « évidence » défendue par la plupart des acteurs locaux... Mais ce constat ne paraît pas si évident et lisible vu du côté des acteurs « externes » au territoire. En effet la **visibilité du patrimoine et son organisation sont limitées** aujourd'hui, en lien avec des richesses très variées, en général de petite taille et dispersées.

Enjeux pour le territoire

- Donner plus de lisibilité, de notoriété et de mise en valeur au patrimoine naturel et culturel
- Garantir une meilleure gestion et une coordination de certains sites et espaces naturels (Galetas) ou architecturaux. Réaliser un travail de sensibilisation, d'accompagnement des acteurs et de pédagogie sur les espaces naturels et la qualité de l'eau
- Garantir une mise en œuvre pertinente, concertée et bien acceptée des grands enjeux stratégiques liés :
 - o aux SRCE dans un espace clé au niveau national (continuités du Loing et de l'Yonne, proximités de grands réservoirs, etc...)
 - o aux SRCAE et schémas éoliens
 - o aux objectifs de reconquêtes de la qualité de l'eau en appui des structures existantes : accompagnement des bonnes pratiques agricoles, actions de renaturation et de filtrage naturel des eaux, de protection des captages, de sensibilisation des acteurs et usagers...
- Préserver la qualité des paysages et l'identité patrimoniale du secteur (soumis à des pressions urbaines modérées mais avec une certaine densité d'infrastructures et des projets importants – voir chapitre suivant)

Enjeux pour la suite de la démarche

D'un point de vue de son classement en territoire de Parc pour la biodiversité, le Gâtinais réunit un certain nombre de points d'interrogation qu'il conviendra de vérifier lors de l'étude de faisabilité. La couverture modeste du territoire en secteurs d'inventaire ou de protection sera à analyser dans l'étude de faisabilité, d'autant plus qu'elle vient quelque peu en contradiction avec l'identification du Gâtinais comme un espace très riche pour la flore. **S'agit-il d'un réel déficit de biodiversité ou la qualité des inventaires et des mesures de protection ont-elles pâti de la position périphérique du site pour les 3 Régions et les 3 Départements ?**

Le secteur est un espace important en matière de continuités écologiques régionales et interrégionales. Il serait intéressant, dès que l'information sera disponible au niveau des 3 Régions réalisant leur SRCE, de réaliser une analyse cartographique des continuités interrégionales dans le secteur. Ce travail permettrait d'identifier les sites à enjeux, (secteurs protégés, rupture des continuum...).

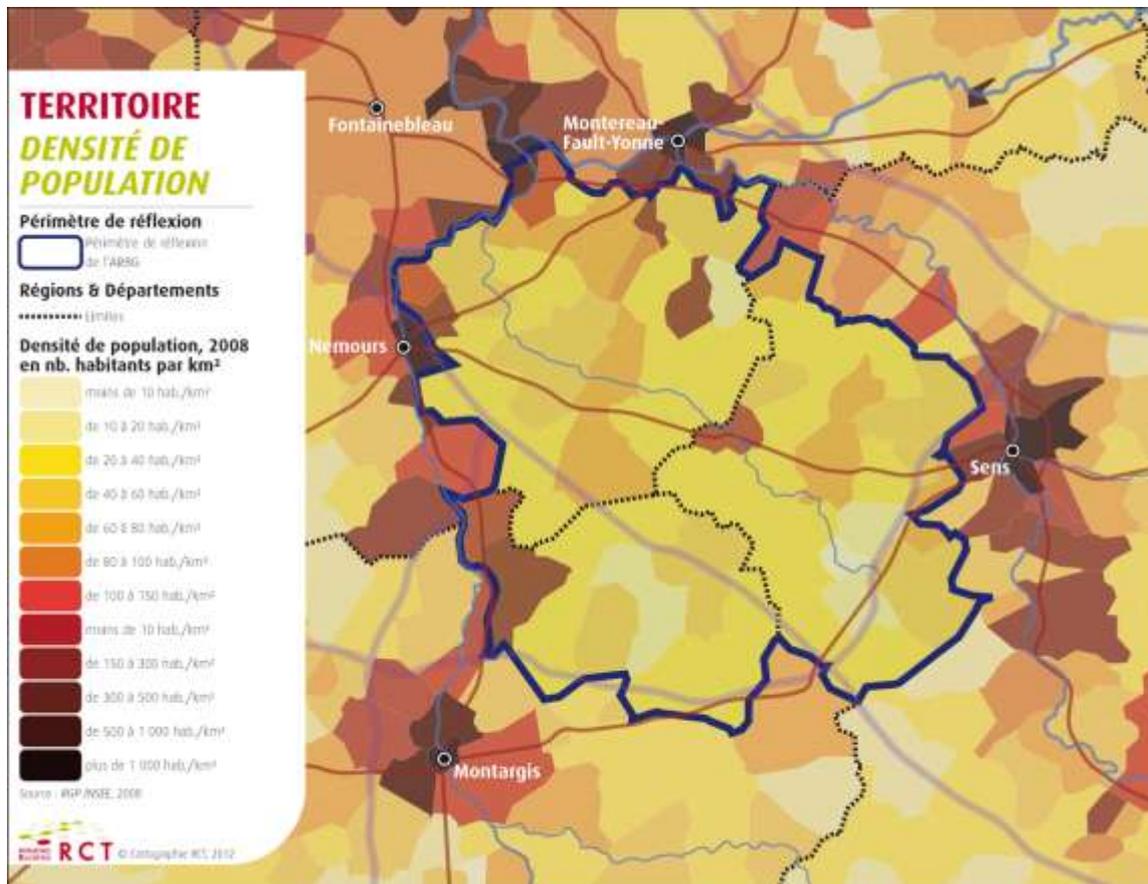
Pour tester de la faisabilité d'une valorisation du patrimoine pour le grand public, l'étude de faisabilité devra permettre l'identification et **la rencontre des acteurs privés du « terroir »** gâtinais, constitutif d'un patrimoine historique et culturel et pouvant contribuer à la dynamisation économique et touristique du territoire.

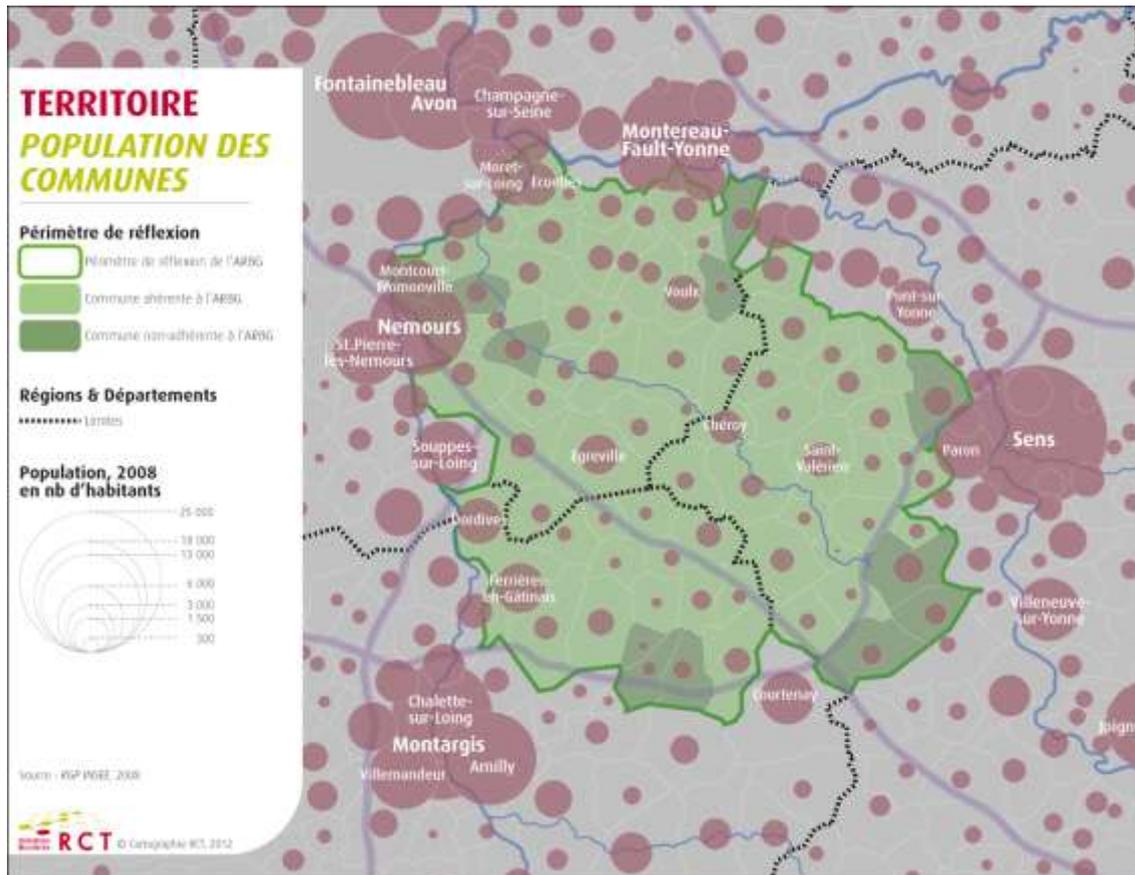
5. Un territoire sous influence soumis à des mutations

Le périmètre actuel de réflexion ne compte que deux communes de plus de 3 000 habitants (Ferrières-en-Gâtinais et Moret-sur-Loing) et seulement douze de plus de 1 000 habitants, plusieurs villes importantes l'encadrent et le polarisent : Montereau-Fault-Yonne (16 000 habitants), Nemours (12 000 habitants), Montargis (15 000 habitants) et Sens (26 000 habitants).

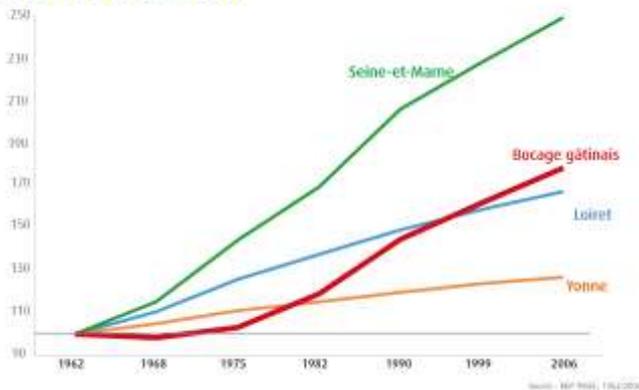
Du rural au périurbain

Avec 60 000 habitants et une densité inférieure à 55 habitants par km², le Bocage gâtinais constitue une frange rurale de l'Île-de-France comparée aux densités observées dans le sud de la Seine-et-Marne (plus de 200 habitants par km²) ou le long des vallées limitrophes. **Le territoire est plus proche des densités observées dans le Loiret ou l'Yonne (46 habitants par km²).**

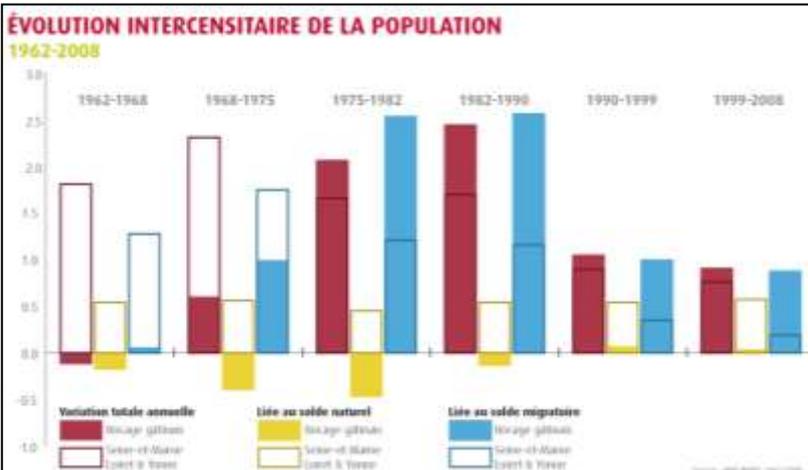




**ÉVOLUTION DE LA POPULATION
BASE 100 (1962-2008)**



Si le territoire a préservé son caractère rural jusqu'aux années 70, le **desserrement francilien a depuis entraîné une forte croissance de la population avec près de 35 000 habitants supplémentaires entre 1975 et 2008**. Après une longue période de stabilité, le Bocage gâtinais connaît aujourd'hui une évolution démographique comparable à celle observée en Seine-et-Marne ; les communes situées dans l'Yonne et le Loiret se distinguent donc des tendances observées sur leur territoire départemental. **La croissance démographique s'est appuyée sur une accélération du solde migratoire, propre aux espaces**



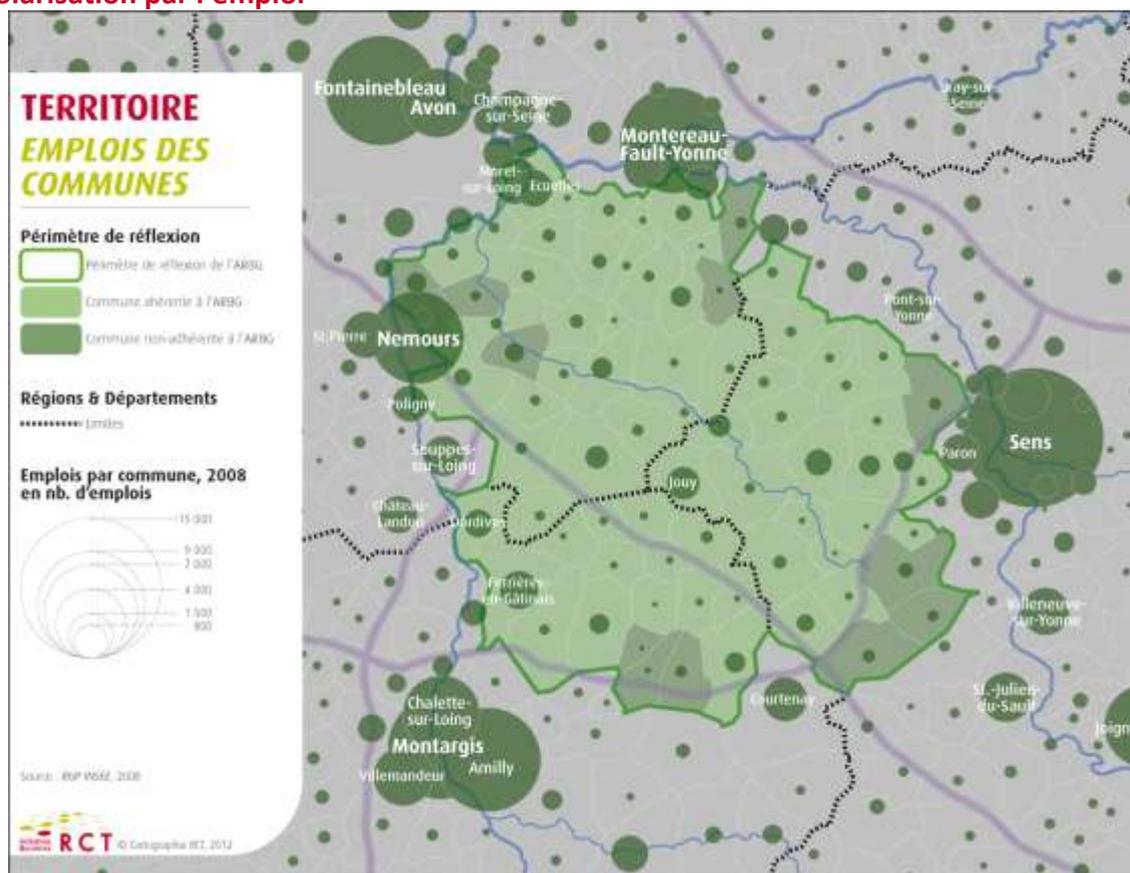
périurbains, au début des années 70 qui s'est maintenu jusqu'en 1990. Par l'installation de nouveaux habitants, cette période a entraîné les principales transformations du territoire : croissance du parc de logements, mutations de la structure socio-démographique, etc. A la suite de cette période de forte croissance, le solde migratoire s'est ralenti. La stabilisation du solde naturel, désormais très légèrement excédentaire, souligne l'arrivée de jeunes ménages actifs, propre aux espaces périurbains, au cours des années 80. Le solde migratoire reste

supérieur à celui observé en moyenne sur les départements de Seine-et-Marne, du Loiret et de

l'Yonne. Depuis 1990, la croissance de population se vérifie sur la quasi-totalité du périmètre de réflexion malgré des variations d'effectifs assez faibles. Aux portes du territoire, les villes de Montereau-Fault-Yonne, Sens ou Montargis ont à l'inverse enregistré des pertes de population. Les communes périphériques du Bocage gâtinais intégrées aux bassins de vie des pôles extérieurs ont connu les croissances les plus significatives de population (Ferrières-en-Gâtinais, Griselles, Egriselles-le-Bocage, Montarlot). Au cœur du territoire, les pôles ruraux qui assurent les fonctions économiques et de services (Egreville ou Chéroy) ont également connu des hausses de population plus nettes, soulignant leurs fonctions locales de structuration.

Un espace à vocation résidentielle polarisé par des pôles externes

Polarisation par l'emploi



Au-delà du poids démographique limité des **communes du territoire** (85% de communes de moins de 1 000 habitants), ces dernières **concentrent également peu d'emplois** (14 000 emplois pour 28 000 actifs, soit un emploi pour deux actifs). Au sein du territoire, seules trois communes en périphérie regroupent plus de 1 000 emplois (Moret-sur-Loing, Ecuelles et Ferrières-en-Gâtinais) ; à l'inverse, plus de la moitié en compte moins de 100. **L'absence d'une armature économique conforte la dépendance du territoire avec l'extérieur et ses fonctions résidentielles.**

Polarisation par les services

L'armature urbaine d'un territoire se dessine également par la présence de polarités de services à la population (une commune est considérée comme un pôle de service quand elle regroupe un certain nombre de services de base). Moins dense que les vallées de l'Yonne ou du Loing, **le territoire dispose d'une offre de services moins structurée avec peu de polarités.** Dans des proportions similaires à des territoires ruraux, seuls 50% des habitants du territoire ont accès aux services de proximité basiques (boulangerie, médecine générale) dans leur commune de résidence.

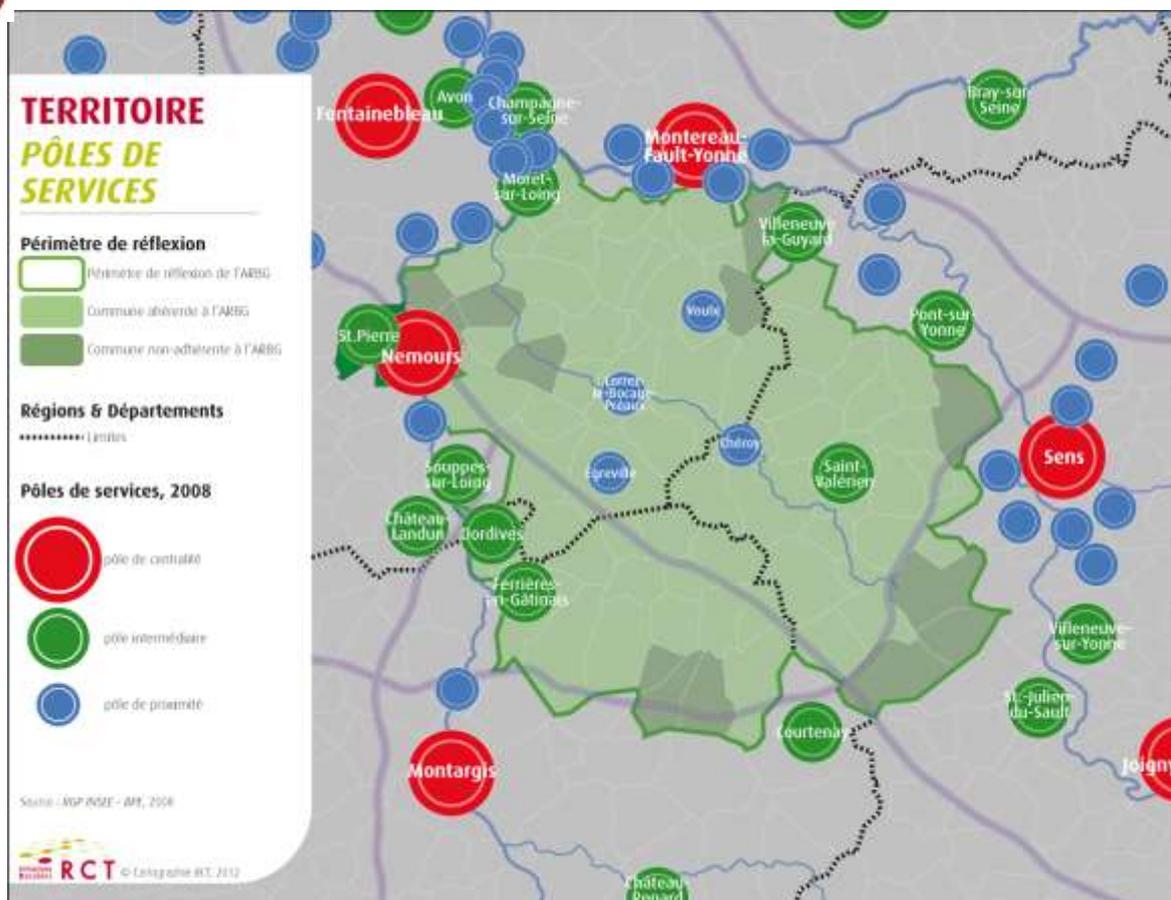
Des pôles de proximité concentrent ces fonctions au sein du périmètre (Egreville, Lorrez-le-Bocage-Préaux, Chéroy ou Voulx). Seules les communes de Saint-Valérien, Dordives, Ferrières-en-Gâtinais ou Moret-sur-Loing regroupent une offre supérieure (pôle intermédiaire) avec la présence de commerces ou professionnels de santé spécialisés. Les services de centralité se situent à l'extérieur du territoire (il n'y a aucun lycée sur le périmètre par exemple) et conditionnent **son fonctionnement en lien avec les pôles extérieurs**.

L'identification des pôles s'est appuyée sur la répartition des équipements, recensés par la Banque Permanente des Equipements de l'INSEE de 2008. Elle s'effectue à travers un Indicateur de Présence de Services (IPS) à partir d'un échantillon de services à la population, composé des 27 items suivants :

- **Service de proximité (10)** : boulangerie, boucherie-charcuterie, épicerie ou supérette, école maternelle publique, école élémentaire publique, pharmacie, médecin généraliste, infirmier libéral, bureau de poste, banque (services que les habitants attendent à moins de 10 minutes de chez eux)
- **Service intermédiaire (9)** : coiffeur, librairie-papeterie, magasin d'équipement de la personne, magasin d'équipement de la maison, maison de retraite, collège public, chirurgien-dentiste, masseur-kinésithérapeute, ophtalmologiste (services plus structurants pour lesquels les habitants sont prêts à consentir des trajets allant jusqu'à 20 minutes).
- **Service de centralité (8)** : super ou hypermarché, cinéma, lycée, établissement proposant une formation post-bac, agence de travail temporaire, établissement hospitalier pour moyen ou long séjours, maternité, laboratoire d'analyse médicale (services pour lesquels les habitants sont prêts à consentir des trajets de 30 minutes).

Sur cette base, ont été considérés comme :

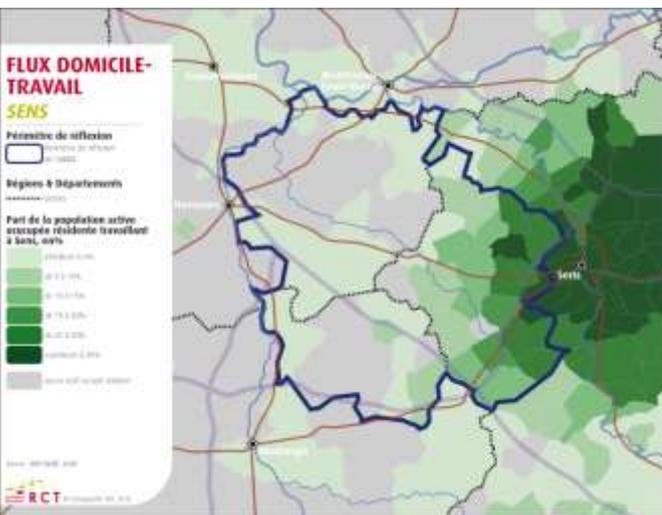
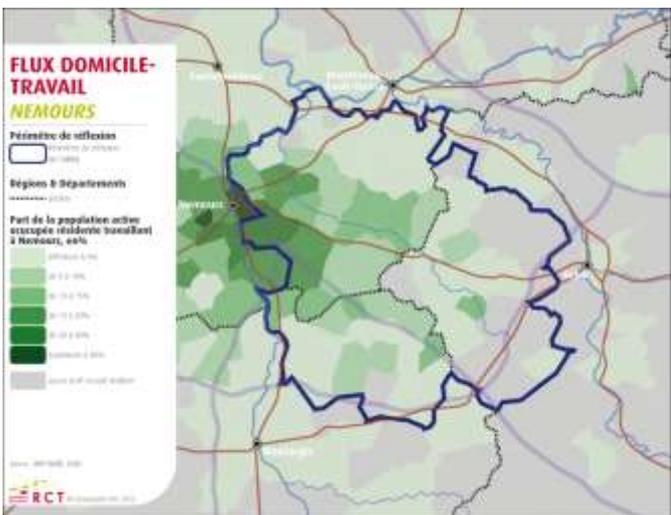
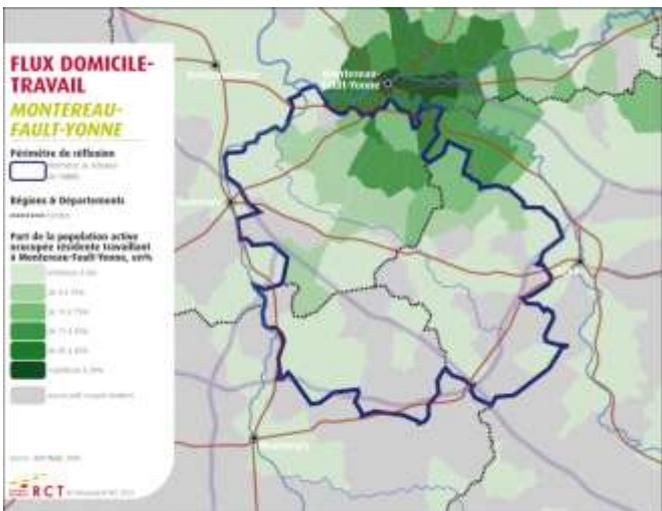
- des **pôles de proximité** les communes dotées d'au moins 10 des 27 services de l'échantillon
- des **pôles intermédiaires** les communes dotées de plus de 16 services, ou de 14 ou 15 services dont au moins 7 services sont de niveau intermédiaire ou de centralité
- des **pôles de centralité** les communes dotées de 23 services ou plus sur les 27 services recensés

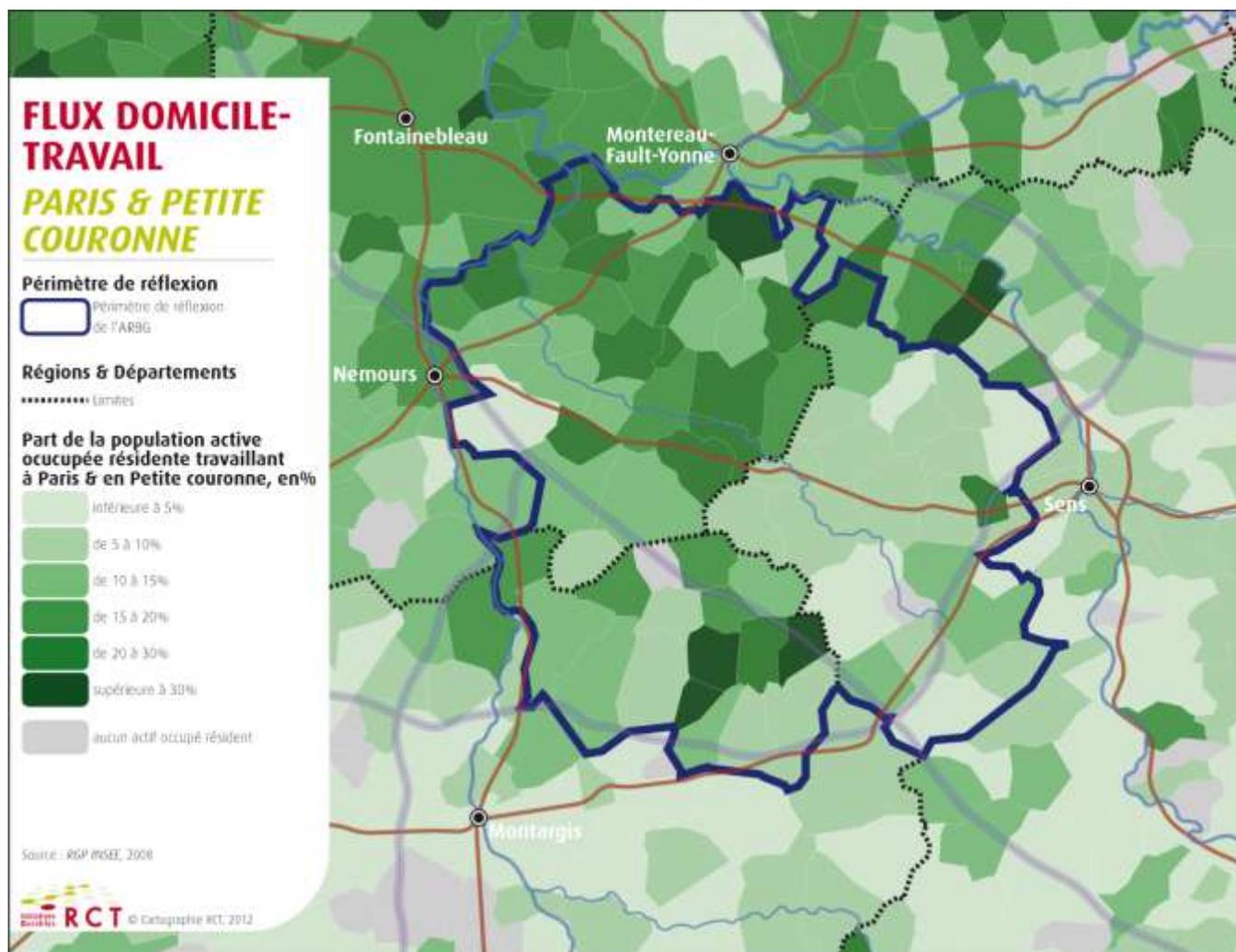


Un territoire multipolarisé par des pôles extérieurs

L'absence de pôles d'emplois ou de services majeurs sur le territoire implique une dépendance forte avec l'extérieur. Seuls 8 100 actifs résidents travaillent au sein du périmètre, soit moins de 30% d'entre-eux, alors qu'ils sont plus de 20 000 à se rendre à l'extérieur pour travailler.

Les cartes suivantes décrivent la proportion d'actifs travaillant dans chaque pôle d'emplois par communes. La dépendance est d'abord locale et répond à des logiques de bassin de vie et d'aire de rayonnement des grands pôles extérieurs qui bordent le territoire. Au sud-ouest, l'aire urbaine montargoise (Montargis, Chalette-sur-Loing et Amilly) capte les flux domicile-travail des communes du Bocage gâtinais situées dans le Loiret. A l'est, les communes côté Yonne s'inscrivent dans le territoire du Sénonais. Si Sens et Montargis connaissent aujourd'hui des dynamiques économiques de croissance (hausse significative du nombre d'emplois) et peuvent ainsi conforter leur rayonnement local, la perte d'emplois observée sur Montereau-Fault-Yonne ou le secteur industriel de Nemours (Nemours, Saint-Pierre-lès-Nemours, Bagneaux-sur-Loing) pourraient atténuer le rayonnement respectif de ces deux pôles observés au nord-est et nord-ouest du territoire.

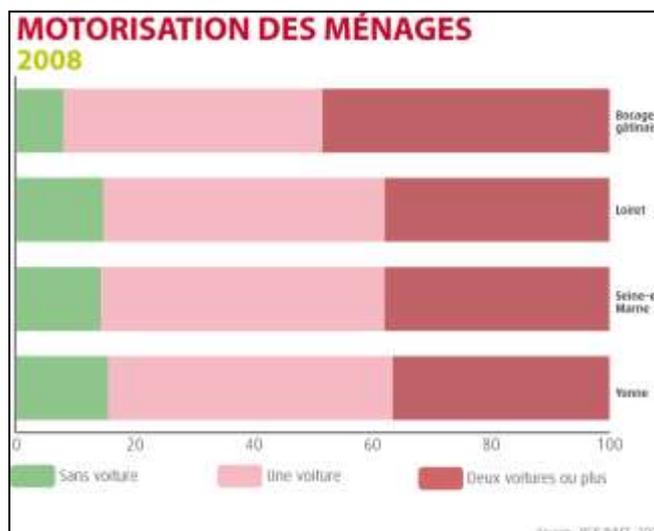




Si ces logiques locales de bassin de vie et d'emplois structurent le Bocage gâtinais, les flux domicile-travail vers Paris et sa petite couronne soulignent son positionnement territorial au sein de l'aire d'influence de l'agglomération parisienne. Aujourd'hui, près de 4 000 actifs du territoire travaillent sur Paris et les départements de petite couronne. Ceci étant la majeure partie du territoire est aujourd'hui considérée comme en limite externe de l'aire urbaine parisienne et l'influence de la capitale y est plus modérée que n'importe où ailleurs en Île-de-France.

De forts besoins de mobilités assurés par la voiture individuelle

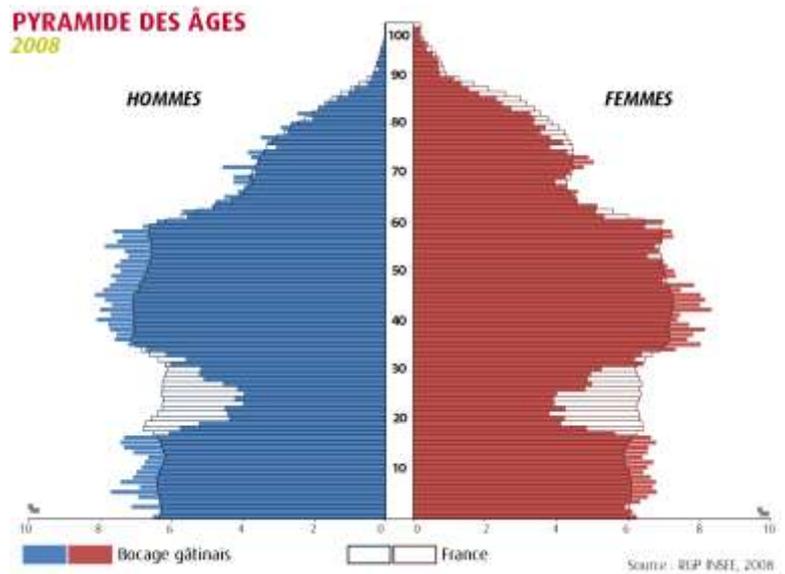
L'importance des flux vers l'extérieur implique d'importants besoins de mobilités. Si deux lignes ferroviaires encadrent le territoire et le connectent vers Paris, les axes autoroutiers constituent les principales connexions pour les habitants du périmètre. Une **large dépendance à la voiture individuelle** existe pour les ménages du territoire avec 48,5% de ménages disposant d'au moins deux véhicules contre moins de 38% dans les trois départements de Seine-et-Marne, de l'Yonne et du Loiret. Cette dépendance soumet le territoire à d'importants enjeux en termes de dépenses énergétiques et de fragilisation financière des ménages.



Une logique de transition sociodémographique ?

A la croisée des franges franciliennes périurbaines et des territoires ruraux, le Bocage gâtinais concentre une structure par âge déséquilibrée de sa population qui s'est dessinée au cours de la seconde partie du XXe siècle.

Si la **faible proportion** (8,8%) d'**étudiants et de jeunes actifs** (20-30 ans) est propre aux espaces ruraux vieillissant, elle constitue également une caractéristique d'espaces périurbanisés qui peinent à conserver les jeunes (absence d'offres de formation, absence d'emplois attractifs et d'une offre de logements adaptés). A l'inverse, le territoire se caractérise par la **surreprésentation** (34%) de **ménages actifs** (30-60 ans) et de leurs jeunes enfants (moins de 20 ans) qui témoignent des fonctions résidentielles du territoire.

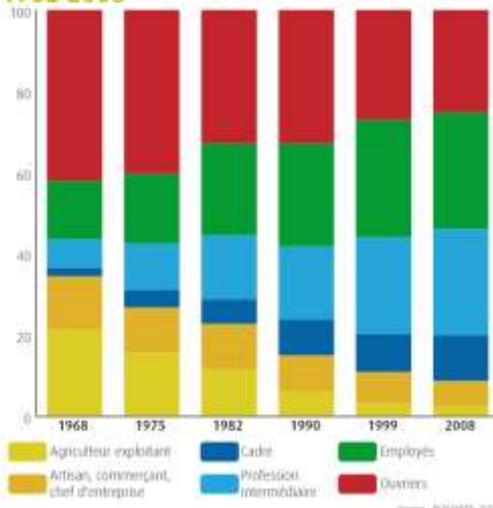


L'**absence de proportions importantes de seniors** (plus de 70 ans), propre aux espaces ruraux, souligne les mutations actuelles du territoire et conforte également son intégration à des dynamiques périurbaines.

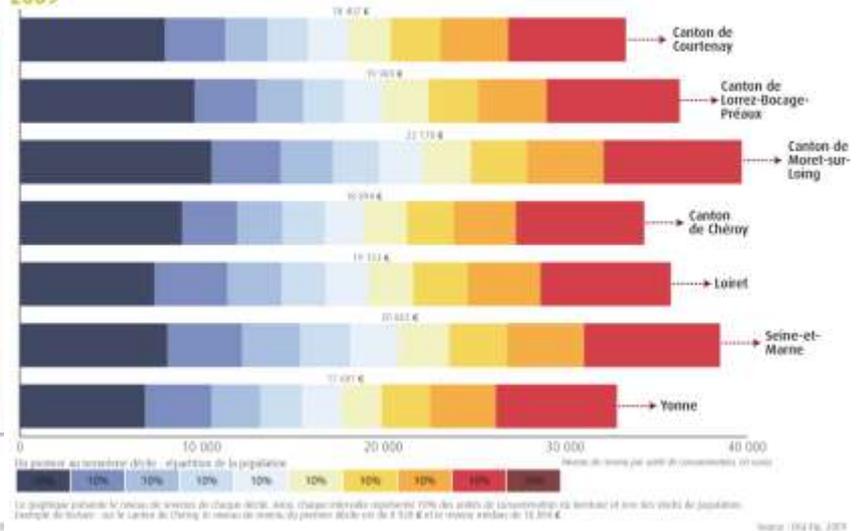
Les mutations du territoire et des espaces auxquels il s'intègre ont également contribué à faire évoluer les caractéristiques sociales de ses habitants. L'intégration progressive à l'influence francilienne et son économie tertiaire ont fait reculer la part des ouvriers au profit des employés, professions intermédiaires et cadres. Ces évolutions suivent une logique de desserrement de l'agglomération parisienne ; elles sont ainsi plus marquées sur les communes de Seine-et-Marne.

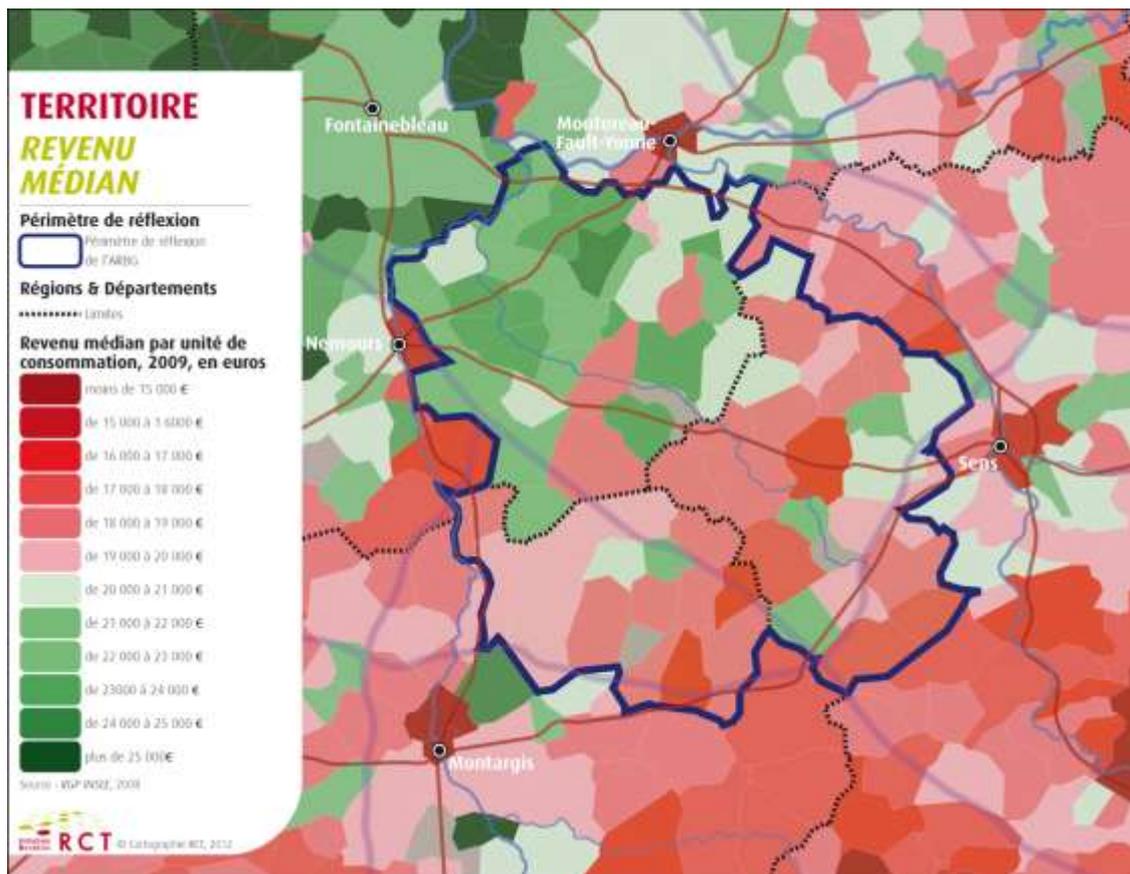
Le niveau de revenus de la population indique cette transition. **Les ménages du nord du territoire disposent aujourd'hui de revenus supérieurs** (au niveau des moyennes franciliennes) à ceux recensés sur les communes de l'Yonne et du Loiret.

STRUCTURE DE LA POPULATION PAR C.S.P. 1962-2008



NIVEAUX DE REVENUS PAR UNITÉ DE CONSOMMATION ET PAR DÉCILES 2009





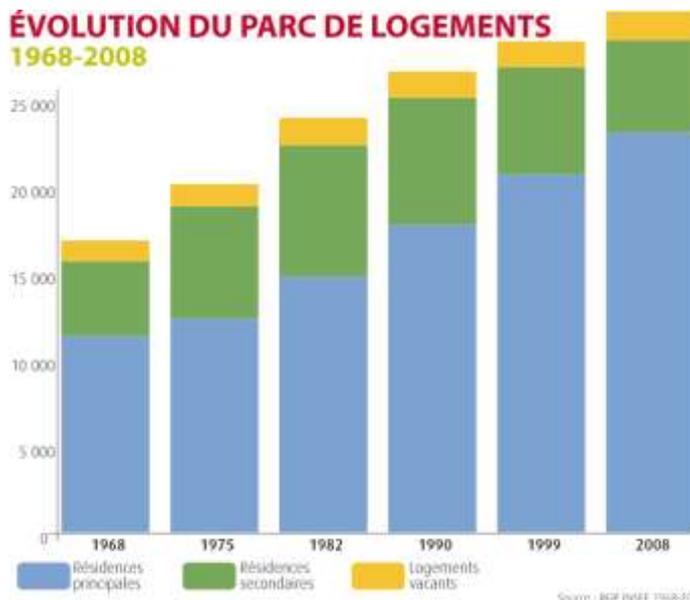
Urbanisation : une pression modérée dans un espace rural

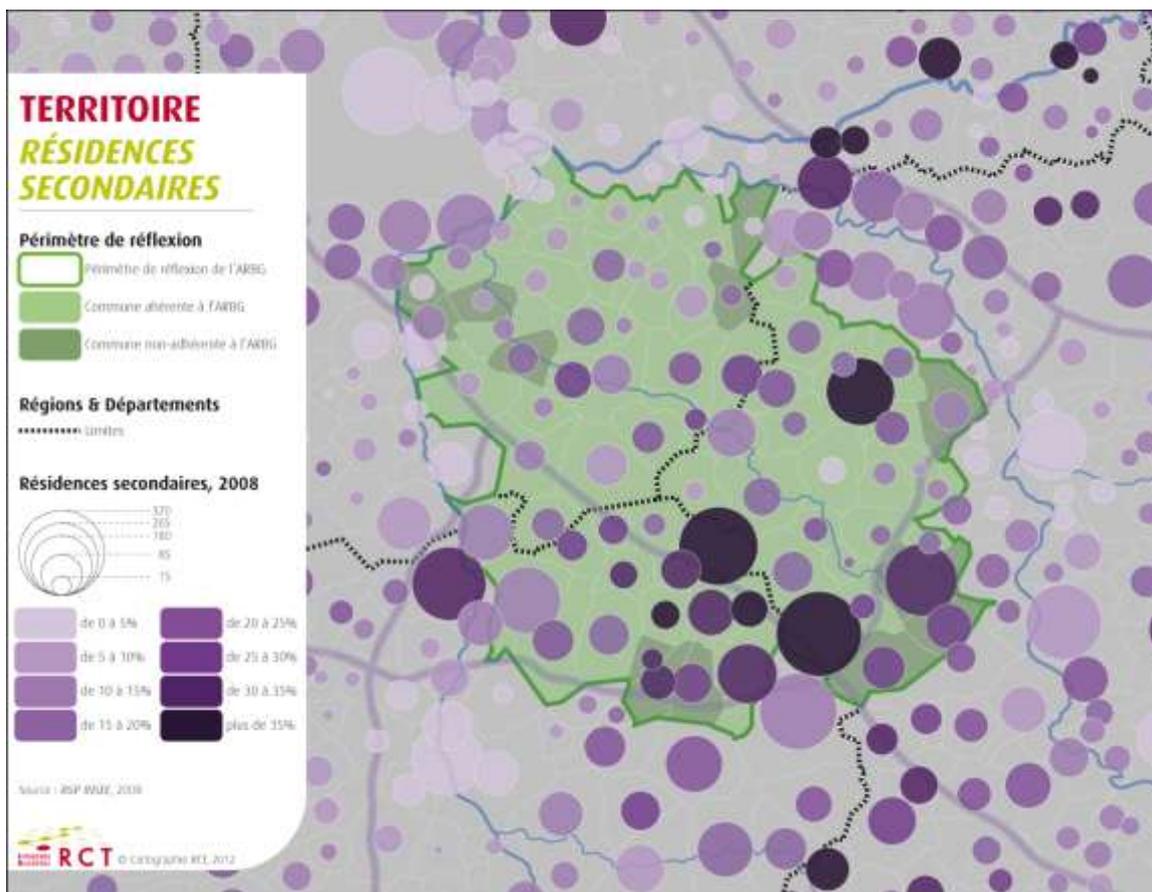
Un parc de logements caractéristique d'espaces ruraux

La structure du parc de logements du territoire conforte son double positionnement de territoire rural et d'espaces périurbains. La **surreprésentation des propriétaires** (80% contre 61% en Seine-et-Marne), la **faiblesse du parc locatif et notamment du parc locatif social**, la **surreprésentation des logements anciens** (42% de logements achevés avant 1949), la grande taille des logements sont autant de caractéristiques propres aux espaces ruraux. Au regard de son parc de logement, le territoire est de fait assez peu touché par les dynamiques franciliennes de desserrement.

Aux marges de l'Île-de-France, le territoire tire également sa spécificité par

l'**importance du parc de résidences secondaires** qui représente 18% des logements du territoire. Si le nord du périmètre a connu une baisse importante de son stock de résidences secondaires au cours des trente dernières années, leur proportion reste supérieure à 35% du parc de logements sur certaines communes du Loiret (Bazoches-sur-le-Betz) ou de l'Yonne (Savigny-sur-Clairis).





Globalement, le parc des résidences secondaires tend aujourd’hui à diminuer (-900 logements depuis 1999), y compris au sud du périmètre. **Un nombre important de ces logements sont désormais transformés en résidences principales** par l’installation définitive des propriétaires (retraités) ou par l’achat des logements par les nouveaux ménages s’installant sur le territoire.

Une pression modérée mais une dégradation de la qualité paysagère

Les mutations sociodémographiques observées sur le territoire l’ont profondément transformé. **Le recul de l’agriculture ou l’arrivée de nouveaux habitants ont participé à l’évolution des paysages.**

Dans une dynamique globale de desserrement de l’agglomération francilienne, et malgré sa distance à Paris, le Bocage gâtinais concentre un certain nombre d’éléments en faveur de sa croissance : infrastructures (TER, autoroutes), foncier peu élevé et disponible, cadre de vie, etc.

La croissance démographique s’appuie donc sur plusieurs moteurs et se traduit par une hausse du parc de logements. Si le stock de résidences secondaires et leurs conversions progressives en résidences principales constitue une réserve de logements disponibles pour le territoire, de nouvelles constructions sont également réalisées. Jusque dans les années 80, les rythmes de la croissance démographique sont restés supérieurs à ceux du stock du parc de logements. Pourtant depuis 1990, pour 10 000 nouveaux habitants, le territoire a enregistré la construction de plus de 8 400 logements, soit 1,2 nouveaux habitant pour 1 logement contre 1,8 en Seine-et-Marne.

Les communes d’Egreville (+230), de Dordives (+180) ou Ferrières-en-Gâtinais (+260) ont enregistré la hausse la plus significative de leur parc de logements depuis 1990.

La prépondérance des nouveaux logements construits en maison individuelle, sans règle d’urbanisme visant à une bonne intégration paysagère, participe à la dégradation du paysage mais aussi à la perte de l’identité patrimoniale du territoire.

Ceci étant, **cette pression est à relativiser** : la construction de logements récente (2000 à 2010) s’établit à 114 logements par an sur les 35 communes, soit environ 3 logements/an par commune.

Certaines communes comme Moret-sur-Loing, plus urbaines, connaissent une dynamique plus marquée avec 13 logements construits annuellement sur la période. Au total, et **au regard d'autres secteurs de franges franciliennes, le développement local de logement est modéré.**¹

Perspectives : des pressions modestes ?

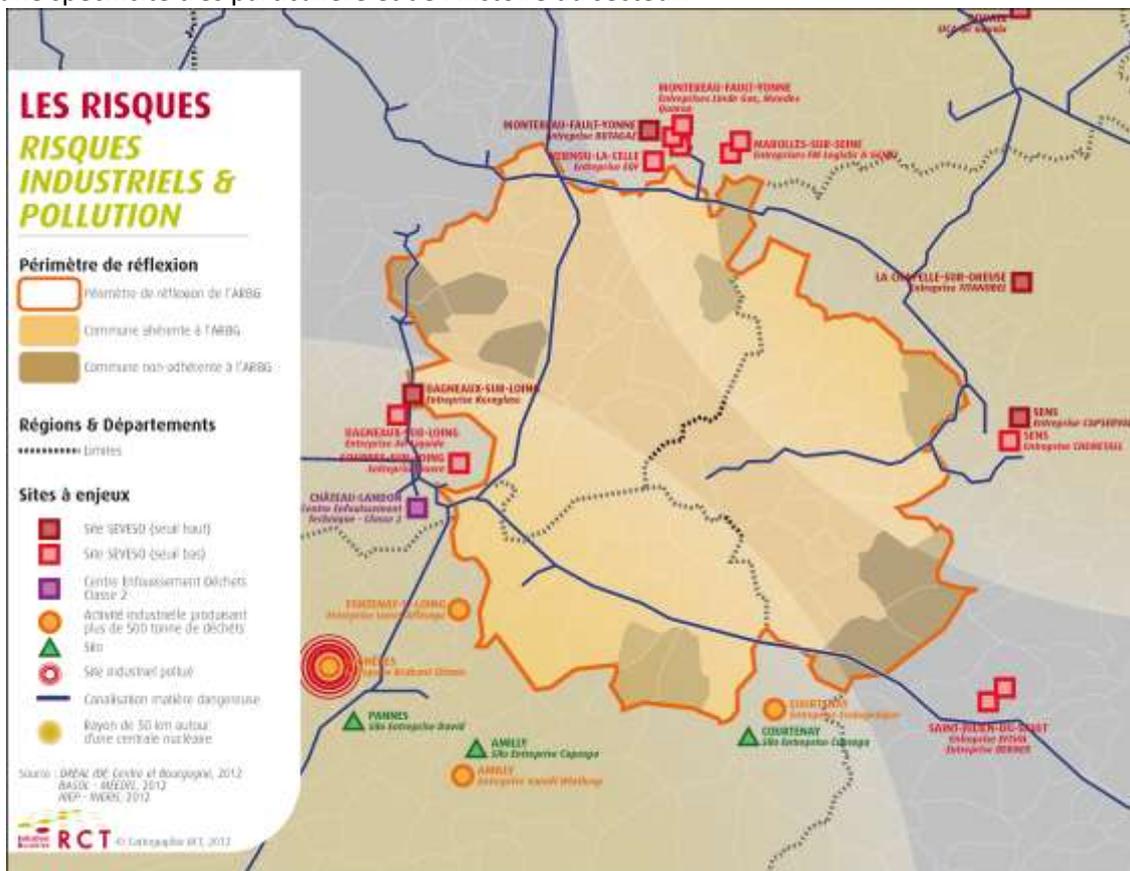
L'évolution à venir de l'urbanisation (et donc du logement) est orientée par les prescriptions du SDRIF, qui prône dans ce secteur **un développement modéré** (hors gares qui bordent le territoire). Ce développement modéré est chiffré à 10% d'extension de la superficie urbaine existante au SDRIF adopté par la région en 2008, voire moins dans le SDRIF en cours d'élaboration.

A cette dimension s'ajoutent les **perspectives d'augmentation des prix des énergies fossiles et les fragilités économiques mondiales** qui devraient largement diminuer l'urbanisation des secteurs les plus éloignés des transports en communs et zones d'emplois. L'évolution actuelle (forte baisse) du marché des maisons individuelles dans les secteurs ruraux Ile-de-France en est une illustration précoce.

Les pressions à venir sur le secteur semblent donc relativement modestes.

Un secteur marqué par la présence d'industries et au fort potentiel pour la production d'énergie éolienne

Le territoire a la spécificité de mêler espaces naturels et ruraux préservés et un certain nombre de sites industriels potentiellement pollués et à risques (cartes ci-dessous, auxquels pourraient s'ajouter d'autres sources de dégradation comme les gravières de la Bassée ou les autoroutes). Cette « ceinture industrielle » limite de fait le périmètre du PNR en certains points mais relève aussi d'une spécificité très particulière et de l'histoire du secteur.



¹ Source : DRIEA

Le secteur est identifié dans le SRCAE comme un des rares secteurs en Île-de-France comme « zone favorable » au développement d'éoliennes.

- Les zones en violet foncé correspondent aux zones où l'implantation est possible sous réserve d'études locales.
- Les zones en violet plus modérées correspondent aux zones où l'implantation d'éoliennes est possible sous réserve de prise en compte des enjeux du secteur
- Les zones en violet clair correspondent à des zones de contraintes fortes.
- Les zones blanches intègrent au moins une contrainte absolue qui les rend défavorables à l'implantation d'éoliennes

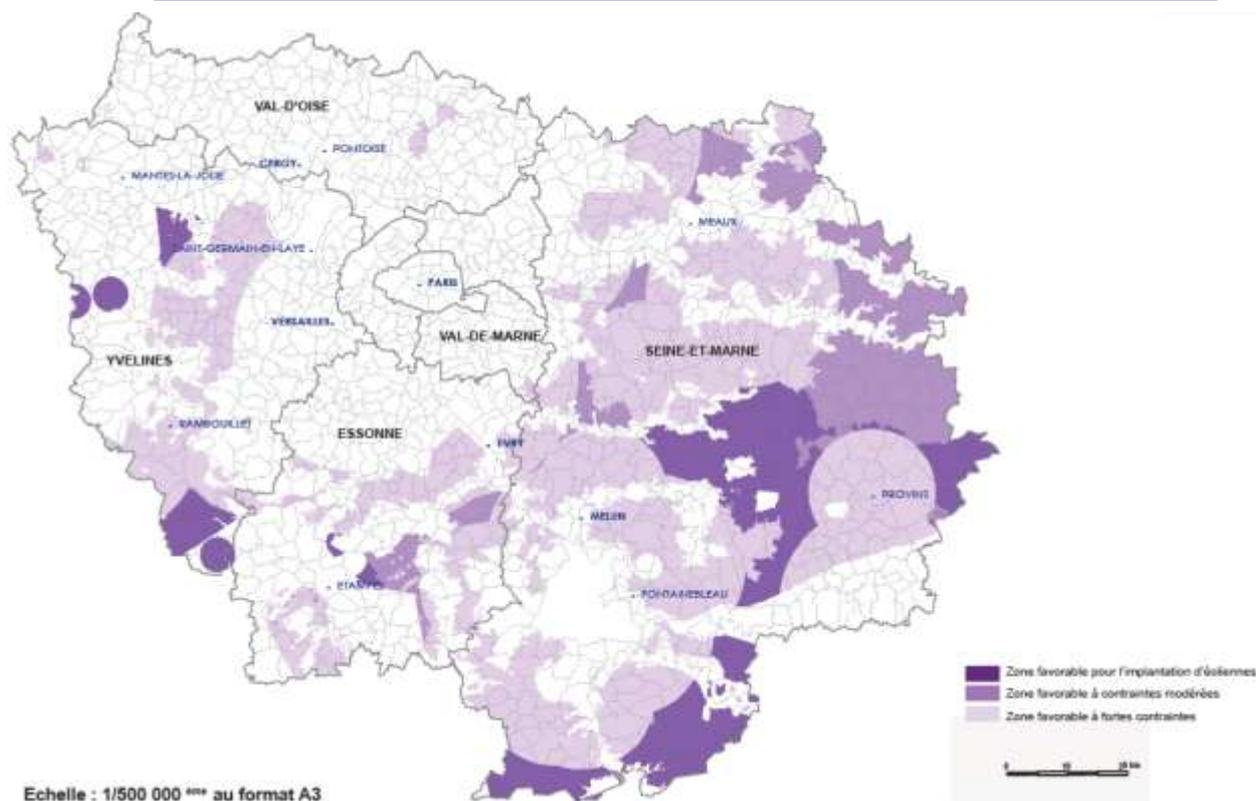


Figure 28 – Cartographie des zones franciliennes favorables à l'implantation d'éoliennes, SRCAE Ile-de-France / Bocage – Burgeap, 2011

Dynamiques et perspectives démographiques et urbaines vues par les acteurs

Les acteurs rencontrés se rejoignent sur la volonté d'un accueil maîtrisé et durable de populations sur le territoire, notamment pour éviter les dégradations paysagères du territoire, comme un enjeu fondamental auquel pourra répondre le Parc. C'est dans le « curseur » placé derrière la logique d'accueil que les visions peuvent différer :

Pour une majorité d'acteurs, l'accueil d'habitant doit avant tout être ciblé sur un développement très maîtrisé afin de redynamiser certains secteurs vieillissants et renouveler/stabiliser la population du territoire.

Pour d'autres un peu moins nombreux, cet accueil peut être élargi et doit aussi s'inscrire dans une logique de participer à l'effort sur le logement au sein du bassin parisien (considéré comme une

priorité pour tous même si le SDRIF ne cible pas ce territoire côté Île-de-France comme un espace privilégié d'augmentation de l'offre d'habitat). L'offre développée doit donc aussi proposer une certaine mixité, adaptée au milieu rural.

Dans tous les cas, le Parc est vu comme un outil très pertinent pour favoriser un développement de qualité qui respecte l'identité locale. Car il est susceptible d'apporter une ingénierie, des conseils et une cohérence de l'urbanisation dont ne peuvent disposer les différentes collectivités locales.

La mobilité est vue comme un enjeu important pour beaucoup d'élus locaux, les trajets en transports en commun d'une région à l'autre s'avérant difficiles. Il s'agit d'un point important car, comme l'a dit une des personnes rencontrées, « pour créer un territoire commun, il faut un espace de vie commun qui devienne une réalité. » Mais pour la plupart, le Parc est reconnu comme peu susceptible d'apporter des réponses face à ces besoins.

Outre les transports, la question de l'accès des habitants aux services n'est pas considérée comme un volet prioritaire d'action du Parc, même si certains acteurs plutôt en minorité expriment des difficultés actuelles ou à venir sur l'offre de services de base, dont les services de santé.

Il est à noter que certains territoires, encore peu nombreux, ont une réflexion plus large sur la notion « d'accueil » de nouvelles populations, en lien avec le constat que certains « néoruraux » peinent à s'épanouir dans ces espaces qui offrent un contexte très différents de leur environnement urbain habituel (difficulté des trajets domicile-travail, services moins accessibles...).

La Communauté de communes des 4 vallées a notamment pu mener une réflexion sur la qualité de l'accueil des néoruraux, incluant les services et l'emploi en milieu rural. Le Pays Gâtinais a aussi une stratégie globale dans ce sens, autour du développement de services aux habitants notamment.

Conclusion intermédiaire

A retenir

Secteur rural et peu dense, le territoire est cerné par des pôles urbains et des infrastructures qui favorisent son accessibilité depuis des pôles d'emplois. Ce contexte de périurbanisation explique l'installation de familles d'actifs travaillant dans les pôles voisins, voire dans l'agglomération parisienne, en général via des déplacements en voiture individuelle. Les dynamiques démographiques observées et l'urbanisation qui en découle sont bien supérieures aux moyennes des départements de l'Yonne et du Loiret et comparables au département de Seine & Marne, le département francilien qui a connu les plus fortes évolutions démographiques au niveau national depuis 25 ans. Même modéré en valeur absolue, ce développement de l'habitat, par mitage ou petites extensions urbaines, a tendance à dégrader la qualité paysagère de certaines communes. Cette pression s'ajoute à celle, plus massive, des grandes infrastructures autoroutières et industrielles. S'y ajoutera bientôt peut-être le développement de l'éolien et des carrières d'extraction de matériaux.

La poursuite de la croissance démographique sur le territoire à l'avenir est une interrogation. Elle pourrait se poursuivre ou s'accélérer dans les années à venir avec une reprise de la natalité qui pourrait succéder à l'installation des nouveaux ménages actifs sur le territoire. Elle pourrait aussi se contracter avec l'augmentation des prix de l'énergie et du carburant et les stratégies de resserrement de l'urbanisation autour des axes principaux de transports en commun (SDRIF).

Enjeux pour le territoire

- Maîtriser et garantir un développement de qualité des villages
- L'enjeu clé n'est peut-être pas d'abord « protéger le territoire des dégradations paysagères liées à l'arrivée de nouveaux habitants » mais aussi, et surtout, « à l'avenir attirer des actifs, renouveler la population et faire vivre le territoire avec cette position en marge des dynamiques franciliennes, et avec un prix de l'énergie prohibitif »
- Favoriser le renouvellement de la population locale via la poursuite de l'installation de ménages actifs : proposer un modèle local durable d'accueil et d'extension. En effet les ménages qui s'installent en accession restent souvent longtemps dans leur logement, y compris lorsque les enfants quittent le domicile et à la retraite. Pour renouveler la population, il sera alors nécessaire de poursuivre le développement de l'offre de logements (mais de manière plus intégrée au paysage et plus durable) et/ ou de développer une offre locative plus conséquente. Les rotations dans les logements locatifs sont en effet plus rapides et permettent un renouvellement de la population.
- Garantir une accessibilité des services, infrastructures et pôles environnants, alors même que le territoire dispose en interne d'une offre de transport collectif très limitée (mais cohérente avec son caractère très rural). La question de l'amélioration du fonctionnement en bassins de vie liés à plusieurs pôles est un enjeu central, même si le Parc ne répondra qu'à une partie des questions sur ces sujets.

Enjeux pour la suite de la démarche

Parmi les sujets à aborder collectivement avec les acteurs locaux suite à ce premier travail, la question de l'accueil d'habitants en coordination pôles environnants sera un point crucial.

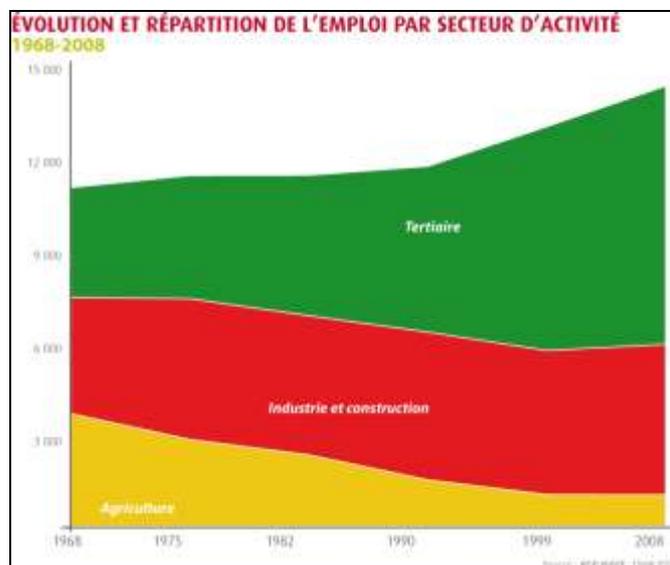
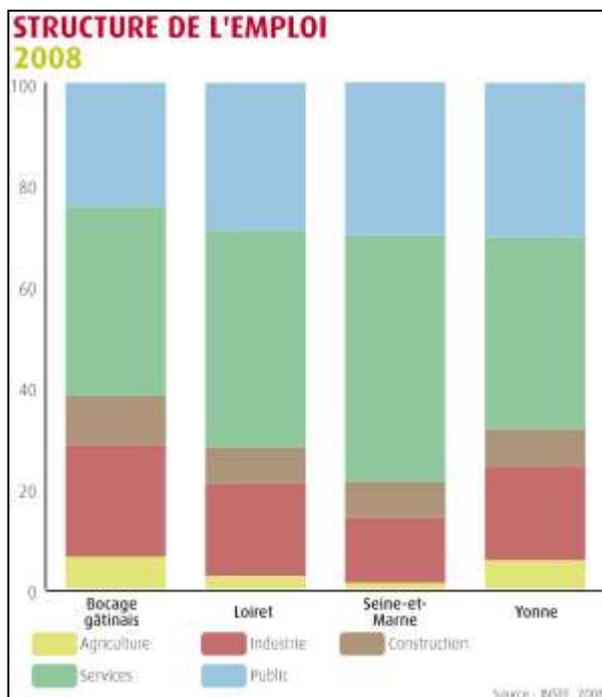
L'articulation du Parc avec les projets de SCOT, économiques, de déplacements et d'équipements des territoires environnants sera ici cruciale afin de garantir un accueil durable et maîtrisé de populations.

6. Un positionnement économique à définir

Une économie marquée par un passé agricole et industriel

Avec 14 200 emplois sur le territoire, le Bocage gâtinais s'appuie sur un tissu économique relativement modeste et dépend largement des pôles d'emplois situés à l'extérieur de son périmètre.

Au cours de la seconde moitié du XXe siècle, **l'emploi local a augmenté deux fois moins vite que la population, signe d'une résidentialisation du secteur.** Le desserrement de l'emploi francilien vers la grande couronne a permis une accélération de la croissance de l'emploi à partir des années 90 (+ 3000 emplois) après une longue période de quasi-



stabilité.

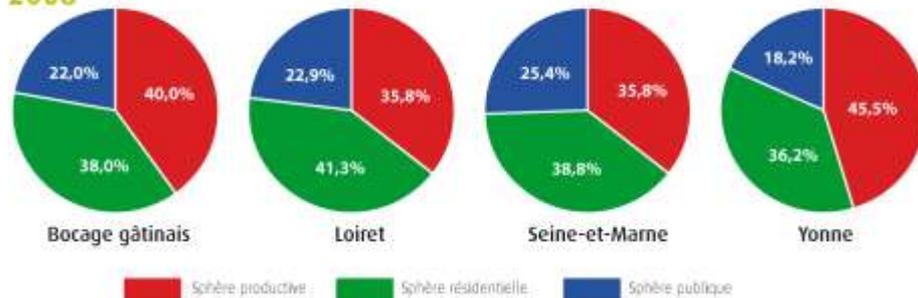
Jusqu'à cette date, la baisse des secteurs agricoles et industriels n'a pas été compensée par la croissance progressive du secteur tertiaire (services et secteur public) qui représente désormais 58,7% des emplois du territoire. Les axes autoroutiers ont notamment permis de développer, comme sur l'ensemble des marges franciliennes, les services aux entreprises et l'activité logistique sur le territoire.

Le secteur agricole, qui représentait 33% des emplois du territoire en 1968, ne constitue plus que 7% avec une stabilisation de son déclin observé depuis 1999. Si le secteur industriel continue de décliner, celui de la construction permet de maintenir une certaine dynamique de l'économie productive du territoire.

Le Bocage gâtinais se distingue des départements limitrophes par **l'importance relative de son activité agricole et une surreprésentation de l'industrie** et du secteur de la construction. Le profil économique se rapproche davantage de celui du Loiret ou de l'Yonne que de la Seine et Marne (schéma ci-contre).

Si l'économie productive tend à reculer ces dernières années au profit du développement de l'économie résidentielle portée par l'installation de nouveaux ménages, elle reste majoritaire et offre une structure économique équilibrée au territoire (schéma ci-après). **Au-delà d'un important tissu artisanal et de petites entreprises, le territoire regroupe deux établissements de plus de 500 salariés** : Senoble à Jouy et le Centre de Recherche sur l'Electricité d'EDF à Ecuelles ; et trois autres entreprises de plus de 200 salariés.

STRUCTURE DE L'EMPLOI SALARIÉ 2008



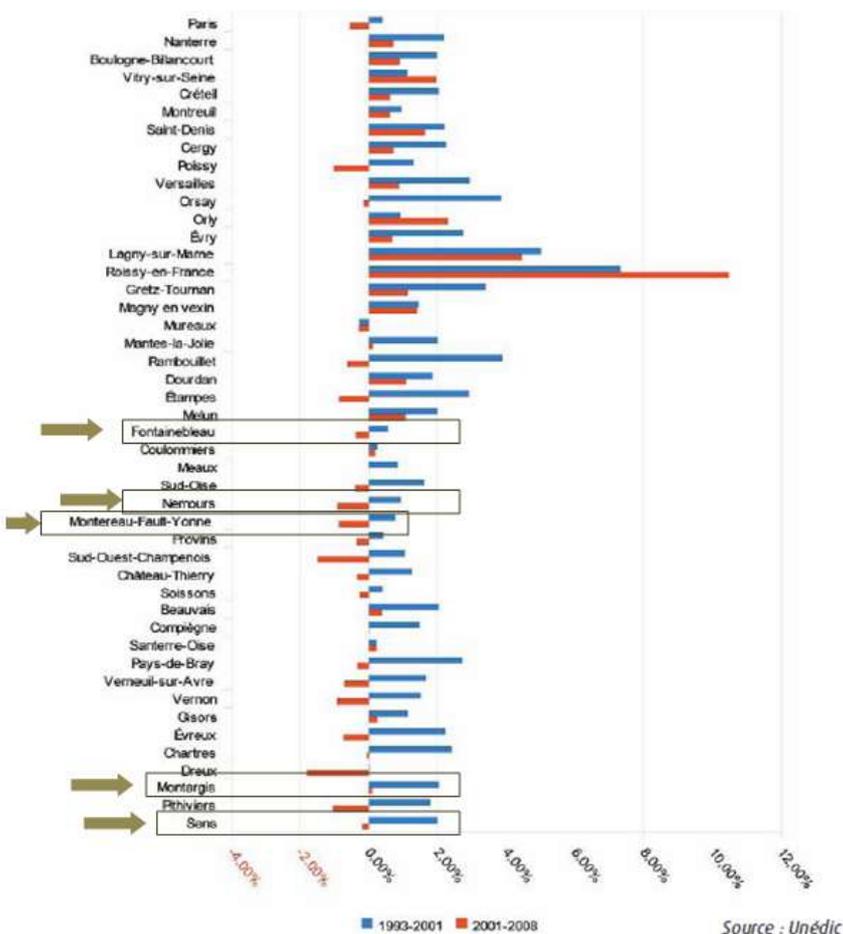
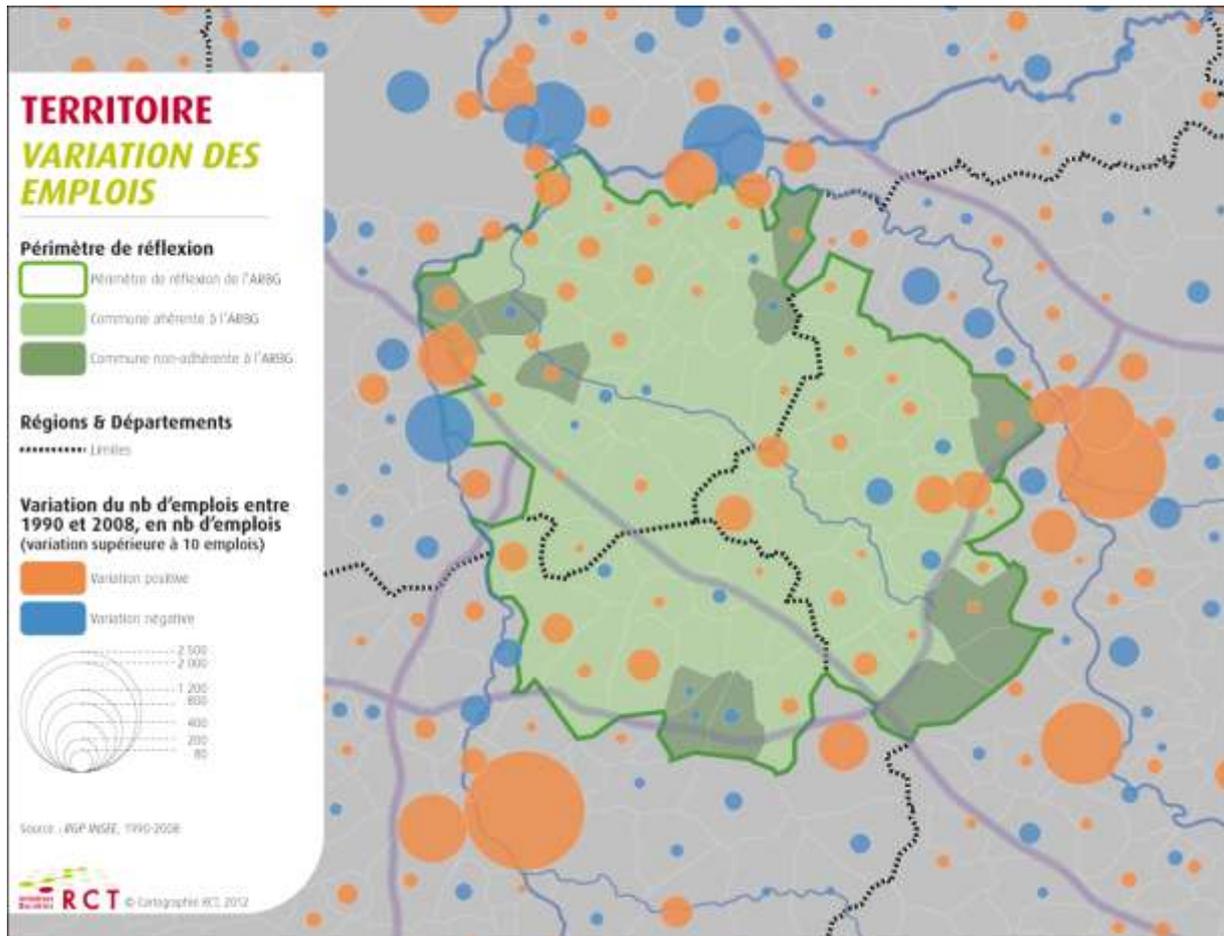
Source : CLAP - INSEE, 2008

Sur les cinquante dernières années, la croissance de la population a été deux fois plus rapide que celle de l'emploi malgré un léger rattrapage observé sur les vingt dernières années. Le territoire s'est appuyé sur la proximité des pôles d'emplois extérieurs : agglomération parisienne, Sens, Montereau-Fault-Yonne, Nemours ou Montargis. **La croissance de population observée sur le territoire depuis trente ans n'a pas entraîné de hausse significative du tissu économique locale.**

Les axes et les infrastructures concentrent donc les principaux pôles d'emplois en périphérie du territoire, à l'exception de Senoble sur la commune de Jouy. Ces trente dernières années ont été marquées par un desserrement de l'emploi productif francilien vers ses franges extérieures. Les activités logistiques et industrielles à la recherche de foncier disponible et peu élevé ont ainsi connu un report sur le grand bassin parisien. Si cette tendance concerne l'ensemble des franges franciliennes, les territoires les mieux desservis par les infrastructures disposent d'atouts supplémentaires dans ce sens. A ce titre, **l'A19 constitue un axe majeur de développement pour l'Yonne** au regard des dynamiques observées sur le reste du département. Il existe une volonté du Conseil général de créer un axe stratégique sur un arc Courtenay jusqu'à Troyes via Sens, autour notamment d'une volonté commune de créer une SEM d'aménagement dédiée à l'aménagement des zones d'activités.

Traversés par trois autoroutes, le Bocage gâtinais a vu croître le nombre de **parcs d'activités** qui peinent pourtant à se remplir avec une offre concurrentielle présente sur tout le grand bassin parisien :

- zone d'activité Eurologistic à Savigny-sur-Clairis de 18 hectares (+36hectares d'extension) à l'embranchement A6 et A19, avec 90 000 m² de bâtiments destinés à la logistique.
- zone de l'Aire de Villeroy, le long de l'A19, sur la commune de Fouchères, qui mêle activités logistique et industrielle et accueille notamment un site Renault. Le site concentre 600 emplois et dispose aujourd'hui d'un projet d'extension de 15 hectares.
- zone d'activité de la Forêt, à Fontenay-sur-Loing, à la limite du périmètre de réflexion, sur une zone d'environ 50 hectares
- zone d'activité de Ferrières-en-Gâtinais à la sortie de l'A19 qui peine à se remplir. Dordives et Ferrières, tous deux le long de la RN7, totalisent 40% des 225 artisans du secteur côté Loiret.
- à l'ouest du territoire, dans la vallée du Loing, le secteur de Nemours compte plusieurs zones d'activités et zones industrielles



Au total, le territoire a gagné 3000 emplois depuis 1990. Les principales évolutions observées se concentrent sur ces secteurs et à proximité des grandes vallées. Si les secteurs de Sens et Montargis ont connu une croissance économique, les pôles seine-et-marnais (Montereau-Fault-Yonne ou Nemours) enregistrent une crise de leurs activités industrielles et un déclin de leur volume d'emplois. La question de l'accès à l'emploi des actifs peu qualifiés du secteur se pose ainsi dans les vallées de la Seine, de l'Yonne et du Loing. Le territoire élargi aux pôles environnants est ainsi qualifié de « fragile » économiquement par la plupart des interlocuteurs.

Figure 29 – Evolution annuelle moyenne de l'emploi salarié privé par zone d'emploi de 1993 à 2001 et de 2001 à 2008, DRIEA Ile-de-France, 2009

L'étude de la DRIEA « L'évolution de l'emploi salarié privé dans les franges de l'Île-de-France (1993 – 2008) » porte un regard sur différentes zones d'emplois. Le secteur du Bocage Gâtinais appartient à plusieurs zones :

- Fontainebleau pour les communes au nord-ouest (secteur de Moret),
- Nemours à l'ouest,
- Montereau au nord-est
- Montargis au sud
- Sens à l'est

Le graphique précédent est éloquent : **toutes ces zones d'emplois ont connu un très net ralentissement, voire une destruction d'emplois salariés privés de 2001 à 2008, alors qu'elles étaient créateurs d'emplois de 1993 à 2001.**

Le potentiel économique du territoire et le rôle potentiel du Parc assez diversement appréciés par les acteurs rencontrés

Pour une petite majorité d'acteurs locaux, il existe un réel potentiel « endogène » de développement de l'artisanat, du tourisme et d'entreprises individuelles en télétravail. Pour un moins grand nombre, le potentiel ne peut s'entendre qu'en connexion avec les pôles urbains et les infrastructures environnantes et le développement de zones d'activités. La plupart pensent a minima qu'il est possible de développer le tourisme mais avec un potentiel local de création d'emplois très limité : peu d'hébergements, peu de sites permettant de capter des revenus... Pour beaucoup de présidents d'EPCI en particulier (EPCI qui intègrent certains grands pôles urbains et industriels), les priorités économiques sont ailleurs.

La plupart des acteurs externes au territoire (et qui le comparent à un niveau départemental ou régional) soulignent que le secteur est assez peu dynamique en matière de création d'emplois car dans un espace de « franges » éloigné des différents moteurs régionaux et sans « locomotive » ou sans spécificité économique remarquable. Le périmètre tel qu'il est aujourd'hui est selon eux trop strictement rural pour enclencher une dynamique économique propre (hors tourisme). Le territoire appartient à plusieurs bassins économiques, dont les acteurs ne connaissent pas ou peu le Gâtinais. Par exemple, côté Yonne, face aux acteurs économiques, le territoire est intitulé non pas « Gâtinais » mais « Ouest Sénonais. »

Quel rôle en matière économique pour un futur PNR ?

Une majorité d'acteurs perçoivent le Parc comme ayant un rôle potentiel relativement limité en matière de développement économique. Son apport devra se faire principalement sur les questions de tourisme et de valorisation du patrimoine naturel (filière bois, produits agricoles locaux...). Les EPCI locales, le Pays et d'autres structures (consulaires...) sont considérées plus à même de porter les autres dimensions du développement économique et de la création d'emplois.

Un plus petit nombre d'interlocuteurs voient un rôle plus large pour le Parc. Dans un territoire rural au tissu économique réduit, le Parc pourrait développer une stratégie d'attractivité et d'accompagnement de l'artisanat et de l'entrepreneuriat local sur différentes filières, éventuellement en lien avec les pôles environnants. Dans cette logique « d'entrepreneuriat à la campagne, » dans un site remarquable que le Parc peut contribuer à rendre visible et attractif, une desserte Internet performante paraît alors incontournable.

Des filières économiques en lien avec les patrimoines peu développés

Tourisme : un potentiel encore peu exploité

Si le territoire dispose d'atouts patrimoniaux qui lui offrent un potentiel touristique majeur, celui-ci semble encore être peu exploité. Le bassin francilien constitue un potentiel de visiteurs considérable aux portes du territoire. Les secteurs de Fontainebleau ou Moret Sur-Loing s'appuient par exemple sur ce même positionnement et attirent déjà de nombreux visiteurs du fait d'une offre plus structurée et d'une meilleure accessibilité.

L'offre touristique semble aujourd'hui manquer d'une certaine structuration avec dix offices de tourisme communaux recensés, dont six pour le seul département de Seine-et-Marne.

L'offre d'hébergement touristique, majoritairement gîtes et chambres d'hôtes, souffre d'un manque de visibilité. Le territoire compte 12 hôtels et 357 chambres (INSEE Tourisme, 2010) répartis sur neuf communes. L'offre est complétée par 4 campings qui disposent au total de 331 emplacements. En revanche, les lieux de restauration paraissent suffisamment représentés sur le territoire, du simple café au restaurant gastronomique.

Le potentiel touristique vu par les acteurs

La plus-value du Parc sur le tourisme est une évidence reconnue par tous. Le Parc est attendu sur la mise en valeur des sites, l'élaboration de circuits, le développement de l'hébergement, le marketing et la communication... Mais le potentiel touristique du territoire est sujet à quelques réserves de la part de certains acteurs (plutôt minoritaires), en lien avec l'absence de grands sites emblématiques. Le patrimoine est jugé « charmant » mais « modeste », avec de « jolis petits villages », le potentiel touristiques n'est pas encore jugé assez satisfaisant et l'offre touristique est parcellaire. Les acteurs mobilisés sur ces questions se rejoignent sur le besoin de proposer une offre globale : animation, restauration, hébergement, circuits touristiques, chemins de randonnées (dont attelages), autour d'un concept de découverte nature et bucolique.

Aujourd'hui, les initiatives touristiques sur le secteur existent bien mais sont limitées à de petites actions locales, peu créatrices d'emplois. Une exception notable (mais hypothétique pour le moment), la CC des 2 fleuves a un projet de « Parc Napoléon » qui pourrait à terme être un levier d'attraction sur le secteur. Les territoires cherchent à innover cependant, comme avec l'initiative de faire visiter le territoire avec l'aide d'une tablette numérique (CC4V).

Travail dans les exploitations agricoles en unité de travail agricole

2010	2000	1988
769	951	1653

Superficie agricole utilisée en hectare

2010	2000	1988
68091	69706	69973

Cheptel en unité de gros bétail, tous aliments

2010	2000	1988
7396	8735	11627

Superficie toujours en herbe en hectare

2010	2000	1988
837	1420	2419

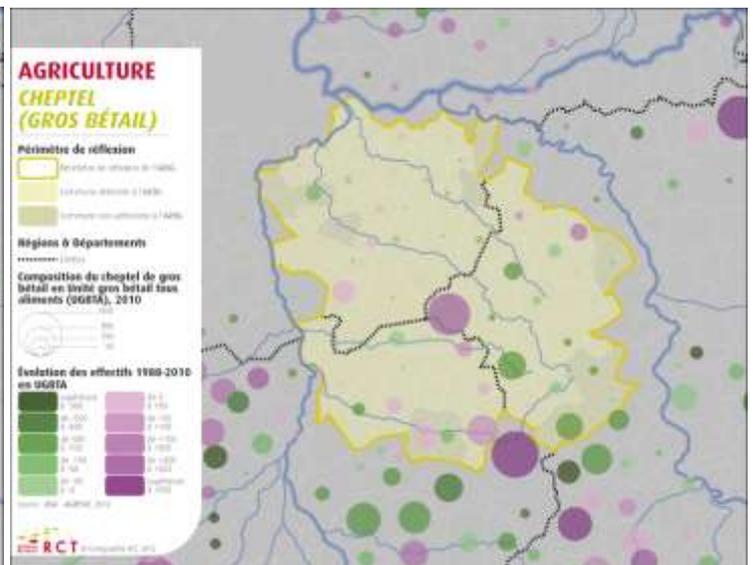
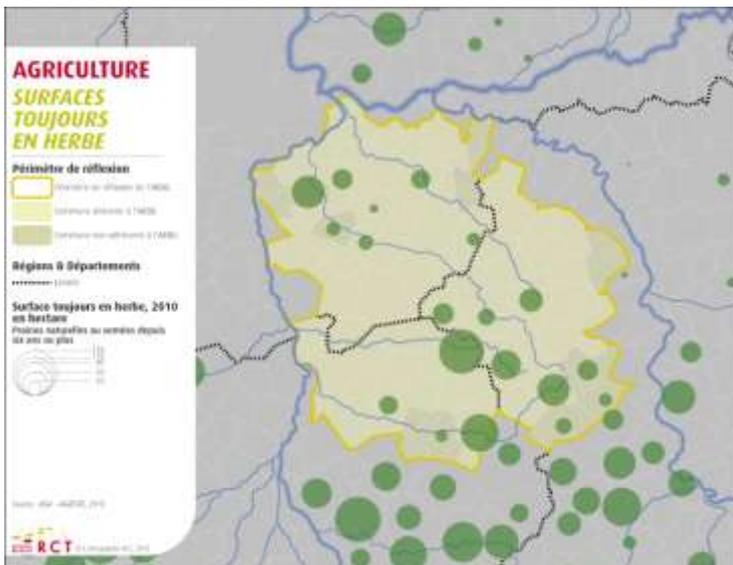
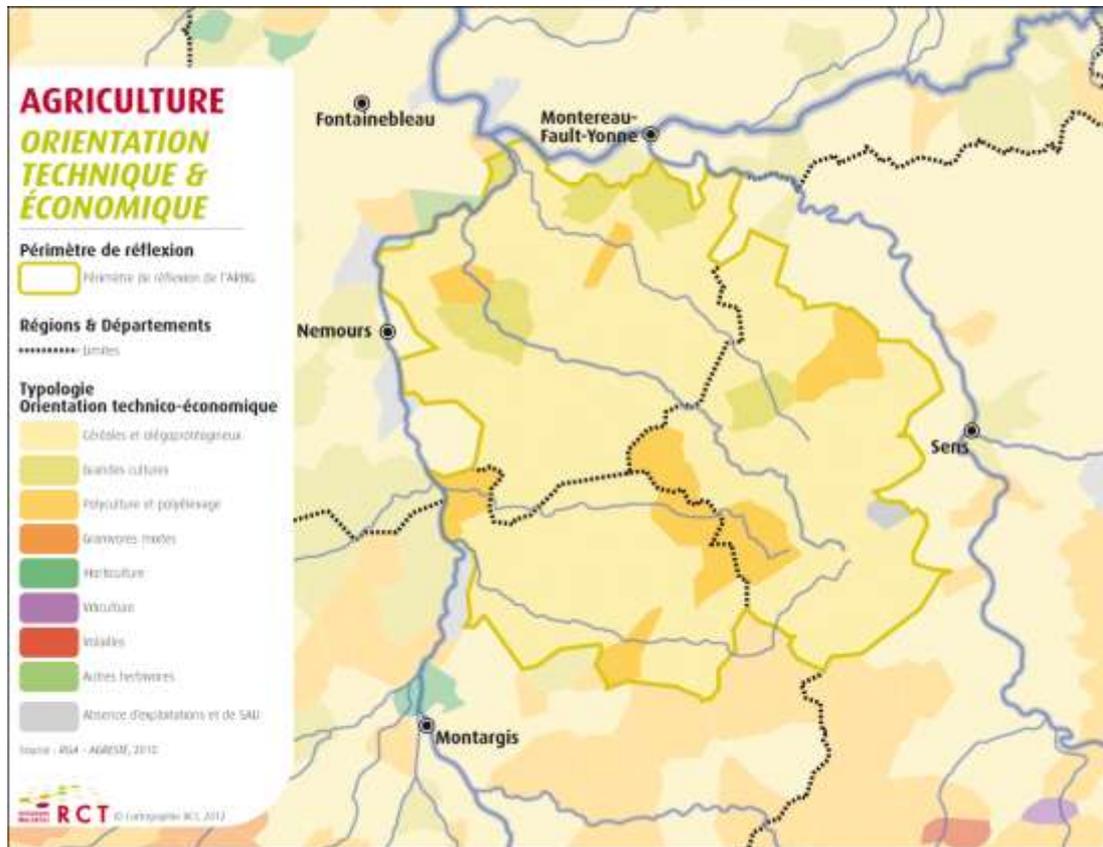
Agriculture : des grandes cultures mais aussi des filières locales

L'Agriculture locale est orientée massivement vers les **grandes cultures**, avec des terres aux performances agronomiques intéressantes (mais modérées comparées aux meilleures terres du bassin parisien).

L'agriculture locale suit les tendances nationales, notamment pour les secteurs à dominante céréalière, avec une baisse du nombre des exploitations et des actifs agricoles, une augmentation de leur taille. La diminution du cheptel (-40% depuis 1988) et des prairies permanentes (surfaces toujours en herbe divisées par 3 depuis 1988) pose la question de l'avenir de l'identité bocagère du Gâtinais, liée à la **polyculture – élevage**. Seuls quelques espaces

concentrent encore un cheptel bovin, notamment autour de Jouy (présence de l'usine Senoble), Bazoches, Domats.

Figure 30 – Orientations technico économiques dominantes des exploitations sur le périmètre du Bocage gâtinais, RGA 1988-2000-2010



L'industrie agroalimentaire occupe une place non négligeable dans le paysage économique local. **Senoble basé à Jouy est le principal employeur du territoire** (et importe la majeure partie du lait transformé, la production locale étant largement insuffisante) et le territoire fait partie de l'appellation Brie de Meaux. Une sucrerie est également présente à Souppes.

Plus localement, **d'autres structures transforment localement les produits agricoles et/ou les vendent directement en circuit court sur des productions assez diversifiées** : fromages, miel, safran, viande bovine, petit maraîchage. Une bière est également fabriquée (mais pas sur le territoire) à partir d'orge local : la Gâtine. L'agriculture biologique est également présente sur le territoire (vergers, cidres, poules).

Le **Pays Gâtinais** se mobilise notamment sur ce sujet (actions de valorisation des producteurs et de communication) et les marchés locaux sont dynamiques et proposent un certain nombre de produits du terroir (Bazoches par exemple).

A noter que la confrérie des « trousseurs de gâtinaises » regroupe les fervents défenseurs de la poule du gâtinais.

Enfin, le territoire semble disposer d'un potentiel intéressant en matière de biomasse et agromatériaux, même si ces productions sont absentes pour le moment.

L'agriculture vue par les acteurs : un potentiel et une nécessité pour l'identité locale

Si chacun est bien conscient que le territoire agricole est aujourd'hui dédié avant tout aux grandes cultures, les acteurs locaux rappellent qu'un certain nombre d'agriculteurs produisent et distribuent des produits locaux. Ces productions sont importantes pas tant d'un point de vue économique ou de l'entretien des espaces mais pour l'image et l'identité du territoire.

Les acteurs consulaires ont cité de nombreux potentiels de développement d'une activité agricole plus diversifiée, dont les prémices voient le jour sur le territoire du Bocage gâtinais :

- Des projets de circuits courts autour de filières « typiques » comme le miel, le safran, ou le cidre du gâtinais, mais aussi pour la viande bovine ou le petit maraîchage. Ce type de projet se développe particulièrement dans le Pays Gâtinais, qui soutient notamment un groupement de développement agricole et des projets de circuits courts. La vente directe connaît ainsi un succès croissant sur le territoire selon les chambres consulaires
- Une volonté des chambres consulaires de pousser à la diversification de l'activité agricole, à la fois dans une optique de préservation de l'environnement, mais aussi pour répartir les risques économiques d'une activité agricole peu variée de grandes cultures (colza, blé, orge)
- La filière du chanvre et des éco-matériaux a été citée aussi comme un potentiel pour le développement du territoire et la diversification de l'activité agricole
- Le PNR pourrait aussi faire des expérimentations en lien avec le monde agricole : par exemple pousser à la ré-implantation d'entreprises agricoles et en misant sur la promotion de la qualité de vie des salariés

Le lien entre agriculture conventionnelle et qualité de l'eau est bien appréhendé par les différents acteurs locaux, même si la plupart considèrent que les améliorations actuelles des techniques agricoles répondent déjà aux problèmes et que beaucoup de structures sont déjà mobilisées sur ce point. Les acteurs externes confirment en revanche les enjeux sur ces sujets (zones de captage, etc...).

La question du développement de l'agriculture biologique n'est pas spontanément vue comme une priorité de l'action du Parc par la majorité des personnes rencontrées basées sur le territoire. Les acteurs externes ont plus d'attente et voient plus de perspectives sur ce sujet, un certain nombre de structures étant déjà positionnée en agriculture biologique et des mesures agroenvironnementales (fonds européens) étant disponibles pour appuyer les agriculteurs dans leurs changements de pratique.

Les acteurs agricoles soulignent un possible conflit d'usage à arbitrer sur des secteurs agricoles de qualité face à une demande d'artificialisation. Notamment des secteurs réservés à des ZA le long de l'A19 mais vides aujourd'hui.

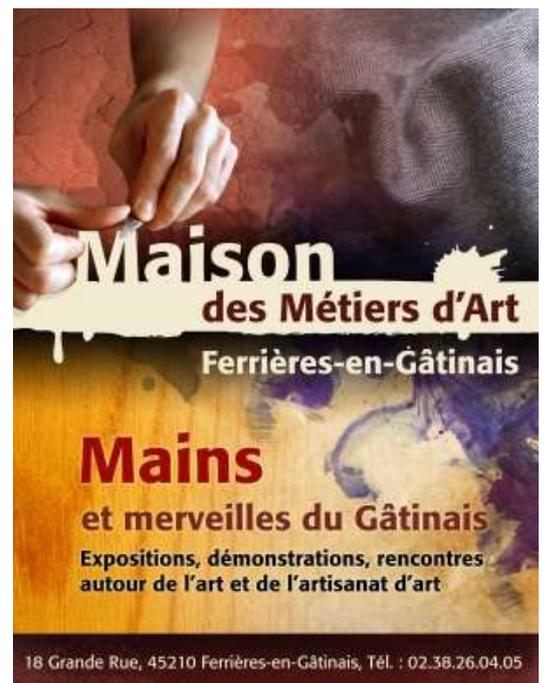
Forêt-bois

Les élus et acteurs locaux pensent **qu'un potentiel existe en matière de développement des filières bois** (dont l'énergie) et un certain nombre de contacts ont été pris par les acteurs locaux (rencontre avec des propriétaires fonciers) mais sans précision sur le potentiel réel de développement. La structuration locale en forêts dédiées à la chasse, privées et morcelées entre plusieurs propriétaires ne facilite cependant pas l'accès à la ressource et l'optimisation de la production.

Artisanat

Selon les acteurs du territoire, l'artisanat local n'a **pas de spécificité particulière**. Si quelques entreprises d'artisanat spécifiques sont présentes sur le Bocage gâtinais (une maroquinerie en sous-traitance pour des marques de luxe ou un chocolatier à Bazoches par exemple), elles ne représentent pas un savoir-faire artisanal local spécifique ou traditionnel.

Pour autant, une « **Maison des métiers d'art** » est basée à **Ferrières-en-Gâtinais** (village labellisé « Ville et métiers d'art »), permettant au grand public de découvrir de nombreux métiers d'artisanat et de rencontrer les artisans présents. Cette catégorie de profession et les biens produits sont valorisés sur le territoire.



Conclusion intermédiaire

A retenir

Les dynamiques économiques locales sont particulièrement fragiles tant sur le territoire proprement dit que dans les pôles environnants, marqués par des phénomènes de désindustrialisation. Le ralentissement économique sur le secteur est manifeste, signe d'une fragilisation et d'une résidentialisation peut-être plus aigües qu'envisagé initialement.

Face à ces difficultés, le potentiel du territoire pour un développement économique durable basé sur les filières patrimoniales est partagé sur le principe (le Parc est attendu sur le tourisme, la biomasse et les filières courtes agricoles notamment) et un certain nombre de réussites locales laissent penser qu'il existe des marges importantes de progrès.

Mais il n'existe pas de consensus sur l'ampleur et la répartition des rôles en matière de développement économique.

Enjeux pour le territoire

- **Donner une autre dimension aux dynamiques touristiques locales et maximiser le potentiel. Se différencier d'autres espaces de franges franciliennes en proposant**

une offre touristique globale attrayante : animation, restauration, hébergement, musées, circuits touristiques incluant les richesses patrimoniales, chemins de randonnées...

- **Accompagner les agriculteurs vers des pratiques plus durables et le développement de productions adaptées aux circuits courts et qui valoriseraient le paysage historique de bocage. Communiquer sur les produits agricoles identitaires locaux et les valoriser. Mais cette ambition devra être précisée car il est considéré comme difficile de faire évoluer un système d'exploitation « grande culture » vers un système de polyculture – élevage ou de maraîchage, en lien avec des métiers et des logiques sensiblement différents.¹**
- **Sur les filières biomasse : structurer les filières, marketing, accompagner les acteurs, faire le lien avec les acteurs aval, expérimenter localement l'usage de ces produits**
- **Dans une logique plus large de développement économique, penser le Gâtinais comme espace complémentaire des pôles économiques et industriels environnants**

Enjeux pour la suite de la démarche

Les questions économiques devront faire l'objet d'un travail complémentaire assez important.

La question du positionnement économique global du Parc (y compris sur d'autres filières) reste en suspens et devra être clarifiée dans la suite de la démarche. Les acteurs devront d'abord être informés et sensibilisés à tout ce qu'un Parc est susceptible de faire en matière économique.

Les réflexions et débats à suivre devront permettre de poser les bases d'une stratégie économique cohérente. Pour cela il s'agira de repérer les points qui font consensus en interne et en externe au territoire, les priorités partagés. Il s'agira aussi de veiller à trouver une place au Parc au sein des acteurs actuellement engagés sur le développement économique.

L'étude de faisabilité devra permettre la rencontre des chefs d'entreprise et acteurs du développement économique pour préciser les leviers locaux.

Sur la question touristique en particulier, ce travail de positionnement et d'identification du potentiel de développement sera à réaliser. Un retour d'expérience des parcs franciliens sera également pertinent pour repérer les enjeux et les marges de manœuvre en matière touristique avec ce niveau d'accessibilité à l'Île-de-France. Un travail complémentaire permettra aussi de préciser et caractériser les fréquentations touristiques actuelles des différents sites du territoire.

L'étude de faisabilité sera l'occasion de préciser les potentiels de développement de la filière bois, par la rencontre des acteurs impliqués et la mobilisation de données complémentaires.

La suite de la démarche devra aussi permettre un rapprochement avec le secteur agricole, pour le moment assez peu associé au projet, même si des échanges ponctuels ont eu lieu. Parce que les enjeux économiques, paysagers et environnementaux en lien avec l'agriculture sont une des clés du développement durable du secteur.

¹ A noter à ce sujet une expérimentation réalisée par la Chambre d'Agriculture du Loiret sur les bords de Loire : le développement du pastoralisme sur les berges en friches en partenariat avec le conservatoire des espaces naturels. Pourquoi pas une action qui pourrait être adaptée aux abords des nombreux cours d'eau du secteur ?

7. Conclusion sur l'opportunité d'un PNR du Bocage gâtinais

Cette conclusion est structurée autour des principales questions posées en introduction.

En quoi le territoire et le projet répondent-ils aux critères de classement des PNR ?

- 1) *La qualité et le caractère du territoire, de son patrimoine naturel et culturel, ainsi que de ses paysages représentant pour la ou les régions concernées un ensemble remarquable mais fragile et menacé, et comportant un intérêt reconnu au niveau national*

Éléments plaidant pour la création d'un Parc au regard de ce critère	Éléments a priori insuffisants au regard de ce critère, à vérifier
<ul style="list-style-type: none"> - Un foisonnement remarquable de petits sites et richesses ponctuelles, liées au patrimoine bâti et naturel. Une grande diversité de milieux et de paysages. Une forte densité de sites en matière de patrimoine culturel et bâti - Une spécificité patrimoniale locale : paysages d'alternances entre bosquets, champs, villages et vallées sauvages, bâti spécifique, Histoire (influences de Sens et Fontainebleau), passé culturel et musées (Bourdelle...) - Des richesses fragiles car discrètes, créant un tout, une ambiance globale rurale, dont la dégradation se fait subrepticement par un urbanisme peu intégré - Des enjeux clés de niveau interrégional autour de la qualité de l'eau - Continuités écologiques et richesse écologique : un espace stratégique pour les continuités vertes et bleues interrégionales - Des menaces liées au développement potentiellement peu intégré de ZA, d'industries (proximités d'infrastructures autoroutières), d'éoliennes, de ressources du sous-sol. - Une certaine fragilité économique et sociale (actuelle et potentielle) de l'ensemble du secteur : forte dépendance aux pôles lointains, peu de TC, destruction d'emplois industriels à proximité 	<ul style="list-style-type: none"> - Une interrogation sur l'intérêt de niveau national concernant le patrimoine naturel (peu de sites de protection ou d'inventaire) et, dans une moindre mesure, culturel (beaucoup de petits sites, mais peu de grands sites d'intérêt national) - Une pression par l'habitat relativement modérée au regard des pressions franciliennes (mais non négligeables en comparaison des 2 autres régions). En tous cas pas d'extension urbaine de grande taille à prévoir - Des perspectives de pression urbaine modestes au regard des tendances prospectives à moyen terme (réglementation de l'urbanisme, stratégie SDRIF, coût des déplacements)
Conclusion	
<p>Le territoire réunit un certain nombre d'atouts face à ce critère mais il conviendra :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De vérifier que les inventaires dans ce secteur n'ont pas souffert d'un déficit au regard de la position excentrée du territoire - De vérifier auprès des autorités concernées (Etat, CNPN....) si la relative modestie (si elle est avérée) quant à des sites d'intérêt national et les pressions plutôt modérées sont réhabilitaires quant à la création d'un Parc naturel régional 	

2) La cohérence et la pertinence des limites du territoire au regard de ce patrimoine et de ces paysages en tenant compte des éléments pouvant déprécier leur qualité et leur valeur ainsi que des dispositifs de protection et de mise en valeur existants ou projetés

NB : sur ce point voir aussi plus loin la partie conclusive sur le périmètre.

Eléments plaidant pour la création d'un Parc au regard de ce critère	Eléments a priori insuffisants au regard de ce critère, à vérifier
<ul style="list-style-type: none"> - D'un point de vue des critères culturels, naturels et paysagers, le territoire présente un tout cohérent, quoique varié - Le périmètre paraît adapté pour traiter des enjeux de préservation et de valorisation patrimoniale - Le périmètre dispose d'assez peu de dispositifs de préservation et de valorisation 	<ul style="list-style-type: none"> - En termes de fonctionnement socioéconomique actuel, la cohérence interne du territoire peut être discutée car il est soumis à des influences diverses (pôles environnants qui polarisent assez fortement) - Le territoire borde des espaces à la qualité environnementale exceptionnelle alors que lui-même en possède en l'état assez peu - Le territoire partage certaines caractéristiques (histoire, agriculture) avec d'autres espaces du « Grand Gâtinais » à l'ouest et au sud
Conclusion	
<p>Le périmètre actuel paraît très cohérent dans ses grandes lignes. Les quelques points faibles identifiés ne semblent pas rédhibitoires. Voir la partie sur le périmètre plus loin pour les points de détail concernant les communes les plus périphériques.</p>	

3) La qualité du projet de charte, notamment de son projet de développement fondé sur la protection et la mise en valeur du patrimoine et des paysages

Il n'est pas possible de se prononcer sur ce point à cette étape

4) La détermination des collectivités et des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre dont l'engagement est essentiel pour mener à bien le projet

L'étape ne permet pas de juger de l'engagement officiel des différentes parties prenantes dans le projet. Mais les entretiens apportent certaines informations :

Eléments plaidant pour la création d'un Parc au regard de ce critère	Eléments a priori insuffisants au regard de ce critère, à vérifier
<ul style="list-style-type: none"> - La très forte mobilisation locale autour des associations locales - Des acteurs « externes » (Conseils régionaux et généraux) mobilisés également - Des acteurs locaux unanimes sur le principe de mettre en place un Parc 	<ul style="list-style-type: none"> - Des attentes des acteurs encore assez variées sur beaucoup de sujets - Toutes les communes ont pas adhéré (même si rarement pour des raisons de désaccord sur le projet) - Les EPCI des grandes villes portes encore peu associées
Conclusion	
<p>Il n'est pas possible de conclure clairement sur ce critère mais un travail de discussion entre acteurs sera forcément nécessaire pour faire se rencontrer les attentes de chacun</p>	

5) La capacité de l'organisme chargé de l'aménagement et de la gestion du parc naturel régional à conduire le projet de façon cohérente.

Il n'est pas possible de se prononcer sur ce point à cette étape

Quels sont les enjeux du territoire du Bocage gâtinais en lien avec les missions d'un Parc naturel régional ? Quelle plus-value pourrait apporter le PNR en prenant en compte ces besoins du territoire, par rapports aux structures, dispositifs et projets existants ?

Les enjeux détaillés sont présentés dans chacun des grands chapitres ci-avant. Ne sont repris ici qu'une synthèse.

Toutes les structures existant actuellement sur le territoire (EPCI, SCOT, Pays, consulaires, communes, Conseils généraux et régionaux, divers syndicats et associations...) portent de nombreux projets. Quelles actions gagneraient à être mutualisées à une échelle Parc ? Quels enjeux sont peu ou moins bien pris en compte par les différentes structures et pourraient faire l'objet des actions du Parc ? Un certain nombre de réponses à ces questions sont proposées dans ce document et seront à développer par la suite.

Il faut noter que, de manière transversale aux différents sujets, la question de la répartition des tâches avec le Pays Gâtinais qui est un sujet clé pour garantir la plus value des différentes structures.

Enjeu en matière patrimoniale et environnementale

- Donner plus de lisibilité, de notoriété et de mise en valeur au patrimoine naturel et culturel
- Réaliser un travail de sensibilisation, d'accompagnement des acteurs et de pédagogie sur les espaces naturels et la qualité de l'eau
- Garantir une mise en œuvre pertinente, concertée et bien acceptée des grands enjeux stratégiques liés :
 - aux SRCE dans un espace clé au niveau national
 - aux SRCAE et schémas éoliens
 - aux objectifs de reconquêtes de la qualité de l'eau
- Préserver la qualité des paysages et l'identité patrimoniale du secteur

● Les acteurs mobilisés aujourd'hui :

Les acteurs de niveau national ou les grandes collectivités territoriales ont identifié des sites bénéficiant de protections, d'inventaires ou de mesures de gestion des espaces clés :

- Les 4 sites classés : les rives du Loing et ses extensions, l'ensemble formé par la vallée de l'Orvanne, l'ensemble formé sur La Gennevraye par le bois des Bauges et ses abords.
- Un site inscrit : la vallée du Betz.
- 6 Espaces Naturels Sensibles

- un site des Conservatoires des Espaces Naturels (la sablière de Cercanceaux)
- Réserve Naturelle Régionale du domaine des Seiglats est en partie sur le territoire
- Sites Natura 2000
- ZNIEFF

Les structures en place (associations, syndicats, EPCI, Communes) ne sont cependant pas à même de réaliser un travail important de sensibilisation, d'accompagnement des acteurs et de pédagogie sur les espaces naturels et la qualité de l'eau. Le défaut actuel local d'ingénierie en la matière paraît très important. Le cas de l'étang de Galetas est aussi symptomatique d'un déficit local de gestion.

Sur la question de l'eau, au regard des forts enjeux, là aussi le territoire souffre d'un manque d'ingénierie, malgré les actions des différentes collectivités investies dans les SDAGE, SAGE et divers syndicats. Certains acteurs mènent cependant des projets de diversification des systèmes agricoles et de mise en place de BAC (bassin d'alimentation de captage) qui permettent en partie de répondre à cet enjeu de préservation de la ressource en eau.

En matière de patrimoine culturel et bâti, de nombreux acteurs se mobilisent autour des associations locales (AHVOL, ARBG ; ANVL, ARBRE.) mais leur bénévolat souffre nécessairement d'un manque de moyens pour concrétiser leurs objectifs et dépasser un travail (déjà très important) de recensement. L'ARBRE a par exemple produit en 2006 un document recensant les lavoirs des vallées du Betz et de la Sainte Rose.

■ La potentielle plus-value Parc

Ce potentiel gagnerait d'être mieux géré, coordonné et développé. Un Parc apporterait ici un degré largement supérieur en matière d'animation partenariale, de pédagogie, de coordination, de mise en réseau et de qualité de gestion de l'ensemble de ces multiples sites.

C'est justement le rôle d'un Parc que de faire fructifier cet héritage en un patrimoine accessible à tous et créateur de valeur ajoutée, dans un contexte marqué par l'arrivée de résidents urbains qui renforcent de leur côté la demande culturelle et environnementale.

En termes de plusvalue face aux enjeux et au regard du contexte local, la structure Parc paraît ici la réponse la plus adaptée.

Enjeux en matière sociodémographique et d'urbanisme

- **Maîtriser et garantir un développement de qualité des villages**
 - **Attirer durablement des actifs, renouveler la population et faire vivre le territoire avec cette position en marge des dynamiques franciliennes, et avec un prix de l'énergie prohibitif**
 - **Garantir une accessibilité durable des services, infrastructures et pôles d'emplois environnants**
- **Les acteurs mobilisés aujourd'hui :**

L'étalement urbain et le mitage par une urbanisation de faible qualité peuvent être limités à l'échelle de chaque SCOT (en cours de réalisation ou en démarrage sur l'ensemble du secteur d'étude), dans une logique de bassins de vie. Le travail des élus sur les PLU participe aussi de cet objectif.

Certains territoires ont une réflexion large sur la notion « d'accueil » de nouvelles populations. La Communauté de communes des 4 vallées a notamment pu mener une réflexion sur la qualité de l'accueil des néoruraux, incluant les services et l'emploi en milieu rural. Le Pays Gâtinais a aussi une stratégie globale dans ce sens, autour du développement de services aux habitants notamment.

■ La potentielle plus-value Parc

L'articulation du Parc avec les projets de SCOT, économiques, de déplacements et d'équipements des territoires environnants sera ici cruciale.

Pour prolonger l'attractivité du territoire tout en la rendant durable et en évitant une fonction purement résidentielle, le Parc pourra jouer sur l'ensemble des atouts du territoire et proposer un « projet de vie » complet (habitat, services, emplois...), projet de vie dans une campagne « connectée. » Cette vision globale, « sociétale » ne peut pas être entreprise à l'échelle des SCOT (pas de capacité à agir sur tous les domaines) ou des EPCI (échelle insuffisante pour traiter la question des services notamment).

Un PNR peut renforcer ces ambitions en matière d'urbanisme mais peut surtout apporter une plus-value sur un développement urbain de qualité, respectueux de l'identité patrimoniale du Gâtinais. Laissée à l'appréciation des 4 SCOT, l'urbanisation pourrait à terme se traduire par des stratégies hétérogènes et une perte d'identité du Gâtinais.

Enjeux de développement économique

- **Donner une autre dimension aux dynamiques touristiques locales en les coordonnant. Se différencier d'autres espaces de franges franciliennes en proposant une offre touristique globale attrayante : animation, restauration, hébergement, musées, circuits touristiques incluant les richesses patrimoniales, chemins de randonnées...**
- **Accompagner les agriculteurs vers des pratiques plus durables et le développement de productions adaptées aux circuits courts et qui valoriseraient le paysage historique de bocage. Communiquer sur les produits agricoles identitaires locaux et les valoriser.**
- **Sur les filières biomasse : structurer les filières, marketing, accompagner les acteurs, faire le lien avec les acteurs aval, expérimenter localement l'usage de ces produits**
- **Dans une logique plus large de développement économique, penser le Gâtinais comme espace complémentaire des pôles économiques et industriels environnants**

● Les acteurs mobilisés aujourd'hui :

Les grandes collectivités et consulaires notamment se mobilisent diversement sur ce secteur, pour certain des franges lointaines peu propices à un développement économique de grande ampleur, pour d'autres (Conseil général de l'Yonne), un espace prioritaire de développement.

Il existe une volonté du Conseil général de créer un axe stratégique sur un arc Courtenay jusqu'à Troyes via Sens, autour notamment d'une volonté commune de créer une SEM d'aménagement dédiée à l'aménagement des zones d'activités.

Dans un contexte de forte présence d'infrastructures autoroutières et d'un environnement industriel, les collectivités locales tentent elles de développer leur économie par une offre importante mais peu coordonnée et moyennement attractive de zones d'activités.

L'offre touristique semble aujourd'hui manquer d'une certaine structuration avec dix offices de tourisme communaux recensés, dont six pour le seul département de Seine-et-Marne. L'offre d'hébergement, majoritairement gîtes et chambres d'hôtes, souffre d'un manque de visibilité. Le territoire compte 12 hôtels et 357 chambres (INSEE Tourisme, 2010) répartis sur neuf communes. L'offre est complétée par 4 campings qui disposent au total de 331 emplacements. En revanche, les lieux de restauration paraissent suffisamment représentés sur le territoire, du simple café au restaurant gastronomique.

Les structures locales mettent en place des actions parfois très pertinentes (réhabilitations de sites, circuits touristiques...) mais en général très ponctuelles. Les actions sont en général menées à l'échelle des communes, des rares offices de tourisme, voire des EPCI, même si les collectivités bénéficient chacune dans leurs départements de politique de soutien (mais chaque politique départementale a sa propre logique). Une exception notable (mais hypothétique pour le moment), la CC des 2 fleuves a un projet de « Parc Napoléon » qui pourrait à terme être un levier d'attraction sur le secteur. Les territoires cherchent à innover cependant, comme avec l'initiative de faire visiter le territoire avec l'aide d'une tablette numérique (CC4V).

Aucune de ces structures de petite taille ne peut mener une action d'ensemble performante sur ces sites très dispersés et dans un tel contexte de gouvernance.

Des structures transforment localement les produits agricoles et/ou les vendent directement en circuit court sur des productions assez diversifiées : fromages, miel, safran, viande bovine, petit maraîchage. L'agriculture biologique est également présente sur le territoire (vergers, cidres, poules). Le **Pays Gâtinais** se mobilise notamment sur ce sujet (actions de valorisation des producteurs et de communication) et les marchés locaux sont dynamiques et proposent un certain nombre de produits du terroir (Bazoches par exemple). Une volonté des chambres consulaires agricoles est aussi de pousser à la diversification des agriculteurs, à la fois dans une optique de préservation de l'environnement, mais aussi pour répartir les risques économiques d'une activité agricole peu variée de grandes cultures (colza, blé, orge).

■ La potentielle plus-value Parc

Le Parc est clairement une opportunité pour le secteur de donner une autre dimension aux dynamiques touristiques locales. Cette structuration à une échelle suffisante est d'autant plus nécessaire que le territoire dispose de nombreux petits sites peu visibles et d'un cadre, valorisables en circuits et réseaux, idéalement par une structure comme un Parc.

Le Parc peut jouer un rôle majeur dans la communication, la valorisation des produits agricoles identitaires et l'accompagnement des producteurs, par exemple en mobilisant sa « marque Parc » (comme par exemple dans le Parc voisin du Gâtinais français).

Sur les filières biomasse, le Parc peut potentiellement agir avec une forte plus-value sur ces actions : structurer les filières, marketing, accompagner les acteurs, faire le lien avec les acteurs aval, expérimenter localement l'usage de ces produits... De nombreux exemples existent sur les différents PNR.

La logique de « marque Parc » et de marketing territorial et la capacité à fournir de l'ingénierie locale (y compris des personnes susceptibles d'accompagner les entreprises) sont des plus non négligeables et qui peuvent impacter d'autres filières que le tourisme et l'agriculture.

A noter que sur ce sujet, d'autres formats (moins performants mais plutôt adaptés) pourraient être créés sur le principe d'un « Pays tourisme et terroir » (pas un Pays au sens de la Loi) qui réuniraient les collectivités et acteurs locaux en associations autour d'objectifs ciblés de valorisation des produits, de coordination de l'offre touristique...

Les dynamiques économiques locales, particulièrement fragiles tant sur le territoire proprement dit que dans les pôles environnants plaident pour un besoin local de développement, face auquel le Parc apporte un certain nombre de réponses.

Le Bocage Gâtinais a en matière économique une carte à jouer sensiblement différente de celle des pôles environnants, tout en s'y connectant. Un « entrepreneuriat à la campagne » bien connecté à la Métropole par les gares et les TIC ou encore l'accueil durable d'entreprises assumant l'histoire industrielle du secteur sont autant de pistes très spécifiques à ce territoire. Plus précisément, la présence d'industries agroalimentaires est une opportunité assez rare. En effet le Parc pourrait imaginer développer des filières en lien avec ces grands industriels, avec un effet décuplé.

Le Parc peut aussi se concentrer sur les filières touristiques et agricoles, au moins dans un premier temps, pour des raisons de positionnement au sein des acteurs locaux notamment. Mais cela ne pourra pas longtemps suffire à enrayer la résidentialisation du Bocage, qui, si elle peut aussi être parfaitement assumée, apporte son lot d'externalités négatives, surtout dans une perspective de développement modéré de l'urbanisation (SDRIF) et de coûts croissants du carburant : transports, qualité de vie, précarité énergétique, services, vitalité du secteur...

Quel serait le périmètre le plus adéquat pour un Parc naturel régional sur le territoire du Bocage gâtinais ?

Le périmètre d'étude dans ses grandes lignes fait clairement l'objet d'un fort consensus au sein des acteurs rencontrés et ne pose pas de difficulté majeure. En effet :

- Les frontières de la Seine, du Loing et de l'Yonne au nord et à l'ouest sont des limites claires pour plusieurs raisons. Les vallées de ces cours d'eau « coupent » nettement le territoire, le séparant d'espaces aux caractéristiques différentes. Ces vallées sont aussi des espaces d'urbanisation et d'activités économiques, notamment industrielles, qui contrastent avec le caractère très rural du territoire d'étude.
- A l'est, la frontière avec le sénonais est également claire d'un point de vue de la topographie (reliefs) et du caractère urbain des communes.
- Le territoire dans son ensemble possède une certaine homogénéité rurale, paysagère et culturelle peu remise en cause

Cependant **quelques points de débat sur l'inclusion (ou pas) de communes aux périphéries** devront faire l'objet de précisions dans la suite de la démarche et d'échanges avec les maires et les acteurs intéressés :

- La limite sud est probablement un peu moins « évidente » aujourd'hui, avec moins de frontières naturelles. Le Gâtinais historique s'étendant également beaucoup plus loin à l'ouest et au sud.
- Certains interlocuteurs plaident pour que de petits pôles de services et économiques soient, au moins en partie, intégrés au périmètre de réflexion du Parc, c'est le cas par exemple de Courtenay ou Soupes.
- Comme explicité plus haut, certains secteurs ont vocation à recevoir des zones d'activités importantes et le périmètre devra en tenir compte, quitte à couper en 2 certaines

communes comme Darvault ou des communes connectées directement à l'A19 dans l'Yonne.

- Pour certains acteurs, plus rares, l'identité commune du territoire ne se concrétise pas dans les réalités de fonctionnement, chaque secteur des 3 départements ayant des habitudes de travail et des échanges limités avec les 2 autres.
- Certaines communes n'ont pas adhéré à l'ARBG, sans que ce constat soit à interpréter de manière négative pour le moment, ces dernières étant plutôt dans une posture d'observation et d'attente de la suite de la démarche.
- En matière de richesses écologiques, un grand nombre de sites clés sont situés aux franges du territoire d'étude, en général des zones humides fragiles et menacées (gravières, proximité des infrastructures, des industries et des espaces urbains), alors même que celui-ci dispose en son cœur d'un nombre limité de sites recensés. Il paraîtrait intéressant de vérifier l'opportunité de l'extension du périmètre à ces espaces de grande qualité, sans qu'in fine les communes concernées dans leur ensemble ne fassent nécessairement partie du périmètre du Parc. Les intégrer au périmètre de réflexion permettrait une prise en compte plus large des enjeux de biodiversité au sein du projet. Un arbitrage serait ici à faire entre ces extensions et la très forte cohérence actuelle du périmètre, à décider en fonction des retours des autorités compétentes en matière de qualité environnementale du site. Ce volontarisme serait quoiqu'il en soit un écho favorable face aux remarques d'un certain nombre d'acteurs et aux enjeux des critères de classement et les secteurs d'extensions ne modifient qu'à la marge le périmètre actuel. En l'occurrence, ces secteurs, riches en espaces identifiés comme importants du point de vue de la biodiversité, pourraient être (à préciser) :
 - Certains secteurs rive gauche du Loing à l'ouest de Moret, intéressants car « portes d'entrée » de la Forêt de Fontainebleau et riches en biodiversité
 - Certains secteurs des bords de Loing au sud de Nemours, quitte là aussi à intégrer au périmètre des espaces sur la rive gauche, avec la difficulté majeure que ce secteur est marqué par de nombreux sites SEVESO ou d'enfouissement des déchets
 - La Forêt de Montargis au sud-ouest
 - Côté Yonne les extensions potentielles apparaissent plus limitées, sauf peut-être pour les ruisseaux de Marsangy et de Rousson au sud et les pelouses sèches à orchidées sur craie à proximité immédiate de Sens

Ce point nous paraît intéressant, non seulement parce qu'il renforce de la qualité intrinsèque du projet face aux critères de classement mais aussi de manière « symbolique. » En effet, ces espaces naturels intéressants aux franges du périmètre ont la particularité d'être des zones humides créées sur d'anciennes gravières, héritage d'une « connexion » à l'Île-de-France qui a longtemps été unidirectionnelle et porteuse de dégradations (même si à plus long terme ces zones s'avèrent devenir des richesses). Englober ces espaces dans la réflexion permettrait d'une certaine façon d'acter cet héritage et de faire du projet un moyen de poursuivre la connexion de ce territoire rural à la métropole francilienne mais cette fois dans une logique durable et qui profite aux 2 parties.

En revanche ce point devra être arbitré avec la présence d'usines et de sites pollués ou à risques souvent sur ces mêmes secteurs potentiels d'extension (au sud de Nemours notamment).

Vers des villes-portes au rôle clé

Une certaine incompréhension a pu naître aussi sur le concept de « villes-portes, » qui ne font pas partie du territoire du Parc et n'ont même pas besoin d'être en continuité directe avec le périmètre

mais sont situées à proximité. Elles ont vocation à être des « portes » d'entrée du territoire, de plusieurs façons. De par leur taille, les emplois et les services dont elles disposent et leur nombre d'habitants, elles structurent un bassin de vie recoupant le secteur du Parc et interagissent directement avec lui, les habitants du Parc « vivant » en lien avec ces pôles et réciproquement. Elles disposent également de gares et sont connectées aux grandes infrastructures et donc drainent des flux importants. Les avantages d'une coordination avec ces villes portes sont multiples :

- Elles sont bien placées pour réorienter des visiteurs potentiels
- Elles représentent des débouchés pour les circuits courts agricoles ou énergétiques du Parc
- Elles possèdent un tissu économique qui peut « essaimer » sur le territoire
- Etc...

Ici les villes portes pressenties sont Montereau-Fault-Yonne, Nemours, Sens, Montargis, voire Fontainebleau.

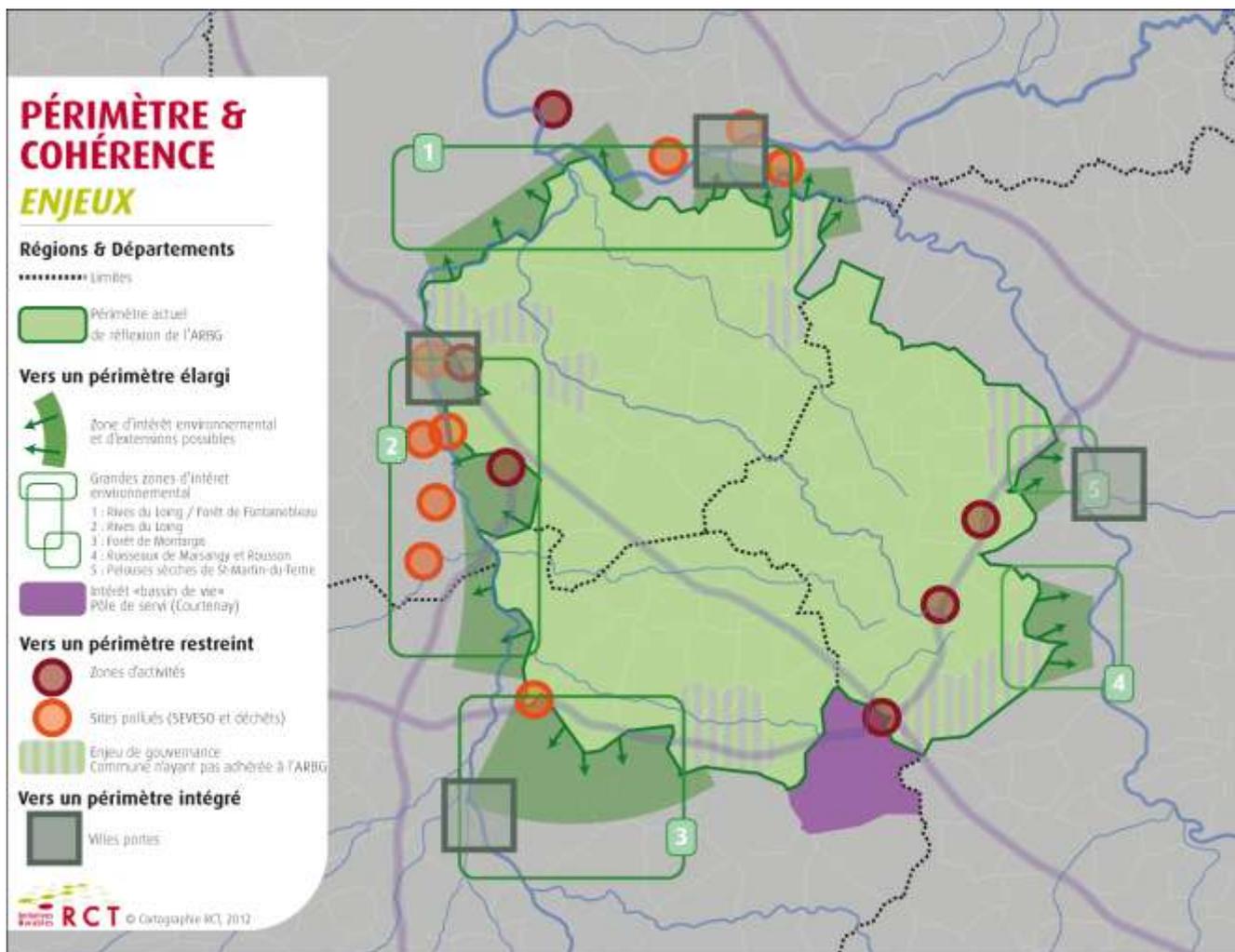
Le « maillage » des pourtours du territoire d'étude par un nombre assez important de villes portes doit être perçu comme une opportunité majeure du projet et une de ses spécificités. En effet, ses villes et leurs infrastructures permettent une « connexion » du territoire vers des espaces dynamiques (en comparaison de territoires de Parc parfois enclavés). Et si cette connexion s'est caractérisée jusqu'aujourd'hui en partie par un développement de qualité moyenne, c'est justement tout l'enjeu de la construction de la charte que de le « transformer » en développement exemplaire et durable, qui respecte et valorise le patrimoine et le caractère rural local.

Conclusion sur le périmètre

Le périmètre dans ses grandes lignes apparaît cohérent face aux différents critères à prendre en compte dans le classement et les missions d'un PNR. Il existe cependant un certain nombre de questionnements sur les communes les plus périphériques auxquels l'étude de faisabilité devra apporter des réponses plus précises. A cette étape et en attendant des arbitrages ultérieurs, nous recommandons plutôt une logique de poursuivre l'étude sur un périmètre élargi à ces secteurs, cohérent avec la nécessité pour le territoire de mieux appréhender son inscription dans un périmètre et sans préjuger en aucune façon de l'adhésion future de ces territoires au Parc.

Un acteur résume assez bien la situation : **« Le périmètre du PNR est plus logique que le découpage administratif ! »**

Ci-dessous une carte résumant les questionnements sur la question du périmètre.



Quelles priorités et recommandations pour l'étude de faisabilité ?

NB : sont présentés ici les points qui nous paraissent essentiels, sans soucis d'exhaustivité

- **Préciser le périmètre** : L'étude de faisabilité devra voir au cas par cas les points forts et les points faibles de la participation des différentes extensions possibles ou secteurs à forte pression au sein du Périmètre, dans tous les cas de figure cités ci-dessus, face aux grandes missions et aux critères de classement des Parc.
- **Passer des attentes par acteur à une vision globale concertée** en poursuivant un travail pédagogique et en concertation avec le territoire. Les points suivants devront notamment être discutés :
 - Quel curseur » pour le projet, entre préservation et développement ?
 - Quel développement économique, avec quelle répartition des rôles ?
- Pour cela, il sera nécessaire de travailler avec les personnes déjà mobilisées mais aussi **d'élargir la réflexion à d'autres acteurs** :
 - dialogue avec les pôles environnants et réflexion des leviers et complémentarités du Parc avec leurs propres projets

- Ecoute de la société civile du territoire et notamment des acteurs privés et associatifs
- Un rapprochement à opérer avec les acteurs agricoles
- Des **sujets à approfondir** dans un travail de diagnostic :
 - Compléter l'identification des richesses sur le territoire en lien avec les critères parcs notamment en termes de biodiversité (des inventaires actuellement peu développés). Rencontrer à ce titre les experts adhoc
 - Mesurer plus précisément et caractériser les potentiels de développement économique
- **Poursuivre le travail de dialogue et de pédagogie** entrepris sur les possibilités d'action et les devoirs d'un Parc

Qu'est-ce qui font les spécificités et « l'âme » de ce territoire et ce projet ?

Le Gâtinais est un territoire qui a été soumis à des influences successives et de natures diverses. Les Rois à Fontainebleau, l'Evêque de Sens, les Carolingiens et aujourd'hui les pôles urbains. Toutes ces influences ont marqué le territoire et son Histoire. Ces influences ont été facilitées par beaucoup d'axes qui traversent le territoire, permettant son ouverture et sa fertilisation par diverses cultures : Chemin de César, Canal du Loing et aujourd'hui gares et autoroutes.

Ces influences se sont exercées sur un territoire aux caractéristiques naturelles bien particulières. C'est d'abord l'eau qui marque le territoire, via le Loing et ses affluents. C'est pourquoi le Gâtinais vit depuis longtemps autour de ses vallées parsemées de villages, de moulins, de lavoirs. Les zones humides, les ripisylves font aussi la qualité environnementale du site et affirment son rôle de corridor écologique. La richesse du sol et du sous-sol est une autre caractéristique majeure, qui a permis un développement agricole et la construction d'un bâti bien spécifique.

C'est cette rencontre d'influences sur un « substrat » naturel qui fait aujourd'hui l'identité du territoire et qui explique sa diversité. L'alternance et la surprise sont des caractéristiques du Gâtinais : plateaux agricoles, vallées verdoyantes, villages... et au détour d'un chemin, un château, un menhir, un moulin... Et un Parc pourrait idéalement conserver, coordonner et révéler ces richesses.

Territoire d'interface, de rencontre entre des zones très rurales, des espaces urbains ou en cours d'urbanisation et des secteurs industriels : on y rencontre donc des petits artisans et des agriculteurs comme des industriels (l'économie dite productive est encore bien présent sur le territoire et dans une proximité immédiate) qui cohabitent dans un site de grande qualité. On y rencontre des parisiens « connectés » de fait vers leur lieu d'emploi de petite couronne comme des retraités ou des entrepreneurs locaux très attachés à leur territoire. On y rencontre bien entendu des Sénonais, des Seine et marnais du sud, des habitants du Loiret... Ce n'est finalement que la prolongation historique d'un Gâtinais qui aura longtemps été un territoire de passage, de transition. Ce mix original fait aussi la richesse du territoire et est à valoriser, coordonner (toutes ces diversités ne cohabitent pas toujours si bien !) et encadrer. Il s'agira de développer ce compromis, cet image de territoire aux traditions solides et visibles dans le paysage et proposant un « projet de vie » de qualité à la campagne mais aussi « connecté » aux pôles environnants et à la métropole francilienne.

Le potentiel du territoire (économique, touristique, économique, paysager, environnemental) doit encore être révélé, maximisé, coordonné, mis en réseau pour prendre un sens et une ampleur suffisants. C'est justement là le rôle d'un Parc naturel régional.

Enfin, une spécificité importante mais plutôt dans une vision à grande échelle est le caractère trirégional qui permettra aussi au territoire d'être un laboratoire de coordination de politiques publiques de la part de collectivités souvent en compétition dans ces espaces de franges, au

détriment de la qualité de l'aménagement local. Il s'agira ici de proposer un projet cohérent avec tous les acteurs de part et d'autre des frontières administratives, première étape pourquoi pas vers une stratégie coordonnée à l'échelle du bassin parisien ?

Ce secteur se caractérise par des extensions urbaines de qualité discutables comme les lotissements années 70 construits au cœur même des forêts côté Loiret, en déconnection des centres-bourgs historiques. Ces items sont quelque part le symbole d'un « fantasme » de la vie à la campagne mais concrétisé de manière peu durable. Le projet du parc peut être aussi de répondre à ce désir mais en proposant une nouvelle approche, durable et pertinente.

Cette approche sera d'autant plus nécessaire que les tendances prospectives à l'œuvre (SDRIF, coût des énergies, perspectives économiques du sud Seine & Marne...) ne laissent pas envisager sur ce secteur une pression liée à une arrivée massive de population. Il s'agira au contraire de favoriser un certain renouvellement de population, grâce aux outils et à l'image Parc.

Le Gâtinais n'est ni dans une situation de « désertification rurale » comme certains parcs éloignés de toute influence urbaine (Morvan par exemple), ni soumis à une pression liée à la proximité d'une grande métropole (autres parcs d'Île-de-France par exemple). Le Gâtinais est dans une situation intermédiaire, fragile, face à laquelle une grande structure de coordination des forces vives comme un Parc doit jouer un rôle.

Ce Parc aura un rôle à jouer à l'échelle du grand bassin parisien dans un contexte à venir de forte pression sur les ressources naturelles : alimentation, énergie, espaces de loisirs, sous-sol... Tout en jouant ses propres cartes en lien avec les pôles économiques environnants, sous peine d'une « satellisation résidentielle lointaine » de la métropole francilienne et d'un avenir incertain.

8. Annexes

Annexe 1 :

Circulaire du 4 mai 2012 relative au classement et au renouvellement de classement des parcs naturels régionaux et à la mise en œuvre de leurs chartes

Extrait concernant les critères de classement d'un PNR¹

2. Les fondamentaux du classement

2.1. Les critères de classement

Le classement en parc naturel régional s'apprécie au regard des cinq critères fixés par les dispositions de l'article R. 333-4 et appelle à répondre aux questionnements suivants :

1. Le territoire proposé répond-il au critère de qualité et de fragilité du territoire ? (voir 2.1.1).
2. Le territoire proposé répond-il au critère de pertinence et de cohérence de ses limites ? (voir 2.1.1).
3. Le projet de territoire, exprimé dans la charte du parc naturel régional, répond-il de façon satisfaisante aux enjeux identifiés sur ce territoire pour les douze ans de son classement et traduit-il un projet de développement fondé sur la protection et la mise en valeur de son patrimoine et de ses paysages ? (voir 2.1.2).
4. Les collectivités territoriales et les EPCI à fiscalité propre dont l'engagement est essentiel pour mener à bien le projet expriment-ils une détermination et un engagement suffisants ? (voir 2.1.3).
5. Le syndicat mixte du parc, de par ses statuts, ses moyens humains et son plan de financement prévisionnel triennal, est-il en mesure de conduire le projet inscrit dans la charte de façon cohérente ? (voir 2.1.4).

Les critères de classement ne diffèrent pas selon qu'il s'agit d'un premier classement ou d'un renouvellement de classement, même si dans ce dernier cas ils s'apprécient également au regard du bilan de la mise en œuvre de la précédente charte et de ses effets sur l'évolution du territoire (voir 3.1.3.2).

2.1.1. La qualité/fragilité du territoire et la pertinence/cohérence de ses limites

Les dispositions des 1o et 2o de l'article R. 333-4 exposent les deux critères auxquels doivent répondre les territoires de parcs naturels régionaux :

1. La qualité et le caractère du territoire, de son patrimoine naturel et culturel, ainsi que de ses paysages représentant pour la ou les régions concernées un ensemble patrimonial et paysager remarquable mais fragile et menacé, et comportant un intérêt reconnu au niveau national.
2. La cohérence et la pertinence des limites du territoire au regard de ce patrimoine et de ces paysages en tenant compte des éléments pouvant déprécier leur qualité et leur valeur ainsi que des dispositifs de protection et de mise en valeur existants ou projetés.

Ces deux critères doivent faire l'objet d'une analyse croisée s'appuyant sur les reconnaissances institutionnelles existantes (éléments patrimoniaux et paysagers inventoriés, protégés ou faisant l'objet d'une gestion qualitative spécifique) et les études disponibles, notamment les études d'opportunité réalisées en amont de la délibération du conseil régional arrêtant le périmètre d'étude (voir § 3.1.2 « Le contenu du dossier transmis par le conseil régional au préfet de région »), et les études préalables, en particulier le diagnostic du territoire (voir 3.1.3.1 et 3.1.3.2). La qualité du territoire (ensemble remarquable au niveau régional comportant un intérêt au niveau national)

¹ http://www.bulletin-officiel.developpement-durable.gouv.fr/fiches/BO20129/met_20120009_0100_0043.pdf

et sa fragilité (au regard des facteurs d'évolution et des menaces) doivent être décrites sur la base d'éléments d'observation et de connaissance tangibles.

Le caractère du territoire

La présence d'éléments patrimoniaux remarquables est une condition nécessaire mais non suffisante : le territoire qui les regroupe doit aussi constituer un ensemble révélateur d'une identité. Il importe que cet ensemble puisse avoir un sens pour les habitants et les acteurs du territoire, que ceux-ci puissent s'y reconnaître et se l'approprier.

La délimitation du territoire tient également compte des dynamiques à l'œuvre sur le territoire et notamment des évolutions socio-économiques et de leurs conséquences sur la protection et la mise en valeur du patrimoine et des paysages (interaction ville-campagne, déprise agricole, désertification, polarisation, périurbanisation, développement touristique...).

La complémentarité et la cohérence des dispositifs de protection et de mise en valeur

La délimitation du territoire intègre les dispositifs de protection et de mise en valeur du patrimoine et des paysages existants ou projetés portés par les divers acteurs du territoire (collectivités territoriales et EPCI, services de l'État) sur le territoire concerné et les territoires adjacents, qu'il s'agisse de politiques ou outils de protection réglementaire, foncière ou contractuelle. Le classement d'un parc naturel régional ou son renouvellement de classement doit être l'occasion de clarifier les rôles de chacun et de créer les conditions d'une synergie d'actions. Il convient en effet de s'interroger sur les articulations et la coordination souhaitables des dispositifs et des structures territoriales dans un souci de cohérence de l'action publique.

Les éléments pouvant déprécier la valeur du territoire

Un territoire de parc naturel régional peut comporter des espaces dégradés ou vulnérables – des « points noirs » – qui déprécient sa qualité. La charte doit alors comporter des mesures et engagements précis permettant soit de les résorber, soit d'en améliorer les qualités urbaine, architecturale, paysagère ou écologique, soit de limiter leur impact négatif et, en priorité, de maîtriser leur extension éventuelle. Ces mesures et engagements ainsi que les espaces concernés doivent être précisément définis dans la charte. Si les « points noirs » sont situés en périphérie, le territoire des communes limitrophes concernées peut n'être que partiellement inclus dans le parc. Sont particulièrement concernées les zones urbaines, commerciales, industrielles, touristiques, ainsi que les infrastructures linéaires d'aménagements ou d'équipements, développées sans intégration ni respect de l'identité du territoire et des paysages et portant atteinte à l'image du parc.

2.1.2. La qualité du projet de charte

En vertu des dispositions des articles L. 333-1, R. 333-2 et R. 333-4, un parc naturel régional est porteur d'un projet de territoire fondé sur la protection et la mise en valeur du patrimoine naturel et culturel et des paysages et régi par une charte.

La qualité du projet de charte s'examine au regard des éléments définis dans la partie relative au contenu de la charte (voir 2.2).

Lors d'un renouvellement de classement, le projet de charte s'apprécie aussi au regard du contenu de la charte précédente, d'une évaluation de sa mise en œuvre et d'une analyse de ses effets sur l'évolution du territoire (voir 3.1.3.2). Son niveau d'exigence doit progresser et l'abandon d'engagements ou de modes d'intervention doit être justifié par :

- l'adoption de dispositions plus efficaces ;
- l'évolution des priorités d'actions sur le territoire ;
- ou l'atteinte des objectifs visés par la charte précédente et la garantie de leur pérennité indépendamment de la mise en œuvre de la charte.

2.1.3. La détermination des collectivités territoriales et des EPCI à fiscalité propre dont l'engagement est essentiel pour mener à bien le projet

Les dispositions prévues au V de l'article L. 333-1 précisent que les signataires de la charte appliquent les orientations et mesures de celle-ci dans l'exercice de leurs compétences respectives. Cela signifie qu'au-delà de l'action du syndicat mixte, la détermination des signataires, notamment des collectivités territoriales et EPCI à fiscalité propre dont l'engagement est essentiel pour le projet de territoire, est un critère majeur pour évaluer l'ambition et la faisabilité du projet de territoire exprimé dans la charte.

La détermination des collectivités territoriales et des EPCI à fiscalité propre s'apprécie au regard de la qualité du processus d'élaboration de la charte, de la gouvernance proposée pour sa mise en œuvre et son évaluation, de la précision des engagements figurant dans cette dernière, de son approbation sans réserve par les collectivités territoriales et des EPCI à fiscalité propre et du niveau de leur adhésion au syndicat mixte (voir § 2.2.1.2 « La gouvernance »).

Dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme des collectivités territoriales et, plus spécifiquement, de la nouvelle carte intercommunale, il est utile de rappeler les précisions suivantes concernant la place des EPCI à fiscalité propre dans la mise en œuvre des chartes des parcs naturels régionaux :

- en vertu des dispositions du I de l'article R. 333-14, le syndicat mixte du parc assure la cohérence et la coordination des actions menées par les collectivités territoriales et les EPCI à fiscalité propre ayant approuvé la charte, ainsi que par l'État et les partenaires associés. Un EPCI à fiscalité propre et ses communes membres peuvent parfaitement adhérer simultanément au syndicat mixte, chacun pour ses compétences propres (par exemple, l'EPCI à fiscalité propre pour la compétence d'animation en matière de tourisme, les communes pour une compétence d'entretien du patrimoine vernaculaire). Si la formule choisie est celle du syndicat mixte ouvert élargi, les organismes consulaires et les établissements publics peuvent également être membres du syndicat mixte ;
- il convient de souligner qu'en application des dispositions de l'article L. 5211-41 et du III de l'article L. 5211-41-3 du code général des collectivités territoriales, l'ensemble des obligations d'un EPCI à fiscalité propre transformé ou fusionné est transféré au nouvel établissement public, qui est substitué de plein droit à l'ancien dans toutes les délibérations et tous les actes de ce dernier, notamment les délibérations d'approbation de la charte. La délibération portant approbation de la charte vaut donc engagement à mettre en œuvre les actions qui y figurent non seulement pour l'EPCI à fiscalité propre qui l'a signée mais aussi pour celui qui lui est substitué.

À ce titre, les EPCI à fiscalité propre issus de la nouvelle carte intercommunale reprennent les engagements pris par les précédentes intercommunalités dans le cadre de la charte ;

- le retrait d'un EPCI à fiscalité propre d'un syndicat mixte ouvert est opéré dans les conditions prévues dans les statuts ou, à défaut de dispositions statutaires, par le comité syndical à la majorité des deux tiers des membres qui le composent. En application des dispositions de l'article L. 5721-2 du code général des collectivités territoriales, le préfet du département siège du syndicat mixte arrête les modifications ultérieures apportées à la décision institutive. Ainsi, les retraits, qu'ils soient opérés à la suite d'une modification statutaire ou en conséquence d'une décision prise par l'organe délibérant, font l'objet d'un arrêté préfectoral modificatif. Le préfet dispose, dans tous les cas, d'un pouvoir d'appréciation pour autoriser le retrait de membres d'un syndicat mixte.

2.1.4. La capacité du syndicat mixte à conduire le projet de façon cohérente

En vertu des dispositions du I de l'article R. 333-14, le syndicat mixte assure sur le territoire du parc, dans le cadre fixé par la charte, la cohérence et la coordination des actions de protection, de mise en valeur, de suivi, d'évaluation, de gestion, d'animation et de développement menées par les signataires de la charte et les partenaires associés. Il est également chargé de mettre en œuvre certaines orientations et mesures de la charte au même titre que les signataires, conformément aux dispositions de l'article R. 333-2. En conséquence, une connaissance des moyens humains et

financiers du syndicat mixte et de son organisation est nécessaire pour pouvoir apprécier sa capacité à coordonner et contribuer à la mise en œuvre de la charte de façon cohérente. L'organigramme, les projets d'évolution de l'équipe du syndicat mixte, le programme d'actions et le plan de financement prévisionnels à trois ans, ainsi que les projets de statuts (voir 2.2.3 et 3.1.7) permettent de vérifier l'adéquation entre l'ambition de la charte et les moyens mobilisés. Ces éléments contribuent à la définition des moyens pour atteindre les objectifs définis dans la charte, comme le prévoient les dispositions du d du 1 du II de l'article R. 333-3.

Annexe 2 : Liste des entretiens réalisés

Elus du territoire

- **ARBEL Philippe**, Maire de Chevry-sous-le-Bignon
- **BERNARD Jean-Jacques**, Président SCOT Seine-et-Loing, Maire d'Esmans, vice-Président de la Communauté de Communes des deux fleuves
- **DE RAFELIS Lionel**, Président de la Communauté de Communes du Betz et de la Cléry, Président du Syndicat Mixte du Pays Gâtinais, vice-Président du Syndicat d'Aménagement Rural des Cantons de Courtenay et de Château-Renard
- **DROUET Alain**, Maire de Courtenay, Conseiller Général du canton de Courtenay
- **DROUHIN Jacques**, Maire de Flagy, Président des Maires Ruraux de Seine-et-Marne, membre du Conseil d'administration de l'ARBG
- **FROT Christian**, Conseiller général de Seine et Marne, ancien Maire d'Egreville, Président de l'ARBG
- **GARDIA Georges**, Président Communauté de communes des Quatre-Vallées, maire de Corbeilles,
- **HYEST Jean-Jacques**, Sénateur de Seine-et-Marne, Président Communauté de communes du Gâtinais Val de Loing, Conseiller général du canton de Château-Landon, Maire de La Madeleine-sur-Loing
- **JAMET Claude**, Conseiller général du canton de Nemours, Président CC du Pays de Nemours, Maire de Bagnaux-sur-Loing
- **LEMOYNE Jean-Baptiste**, Conseiller Général du canton de Chéroy, vice-président de la CC Gâtinais-en-Bourgogne, président de Yonne Tourisme
- **MANCEAU Jean-Louis**, élu Secrétaire adjoint de la Chambre d'Agriculture du Loiret, vice-Président de la FDSEA du Loiret, ancien Maire du Bignon-Mirabeau
- **NERAUD Frédéric**, Président du SCOT Montargeois-en-Gâtinais, Conseiller général du Canton de Dordives, ancien Maire de Dordives (1995-2010), Directeur de la Fondation du Patrimoine, membre du Conseil d'administration de l'ARBG
- **PINGUET-ROUSSEAU Jean-Claude**, Président de l'AHVOL, membre du Conseil d'administration de l'ARBG, ancien Maire de Montacher-Villegardin
- **ROUSSEAU Jacques**, Président Communauté de communes du Bocage gâtinais
- **SEPTIERS Patrick**, Président Communauté de communes Moret-Seine-et-Loing, Maire de Moret-sur-Loing
- **TOMASSONE Richard**, Président Association ARBRE, membre du Conseil d'administration de l'ARBG, ancien Maire de Chevry-sous-le-Bignon

Elus régionaux

- **AMEDRO Alain**, Vice-Président Aménagement, coopération interrégionale au Conseil régional d'Ile-de-France
- **PAUL Christian**, vice-Président Aménagement du Conseil régional de Bourgogne
- **ROSSLER Pascale**, vice-Présidente Environnement du Conseil régional du Centre

Services techniques (Etat, Collectivités locales & Chambres consulaires)

- **Conseil Général Loiret** : Direction de l'Environnement et de la Mobilité - Service Nature; Direction Aménagement et Développement Economique
- **Conseil Général Seine et Marne** : Direction de l'Architecture, du Patrimoine et des Musées Départementaux; Direction de l'eau et de l'environnement, service sites et réseaux

naturels; Direction Principale des Routes; Direction de l'Aménagement et du Développement des Territoires

- **Conseil Général Yonne** : Action Economique et des Politiques Territoriales
- **Conseil Régional Bourgogne** : Service aménagement du territoire
- **Conseil Régional Centre** : Service aménagement du territoire ; Service environnement
- **Conseil Régional Île-de-France** : Unité Aménagement durable; Direction régionale de l'équipement; Service inter parcs
- **IAU** : Département Environnement urbain et rural
- **Chambres de Commerce et d'Industrie** des 3 départements
- **Chambres des Métiers et de l'Artisanat** de Seine-et-Marne et du Loiret
- **Chambres d'Agriculture** du Loiret et de l'Yonne
- **DREAL** des trois Régions
- **DDT** des trois départements

Annexe 3 : Bibliographie

Général

- Associations ARBG, ARBRE et AVHOL
<http://www.bocage-gatinais.com/>
- *Bulletins de l'AHVOL*, parution trimestrielle
- PIGNAULT Florian, *Le projet de Parc naturel régional du Bocage Gâtinais : Processus de territorialisation en zone périurbaine*, Mémoire sous la direction de DUMONT G-F et TOCHET J-R, Université Paris IV Sorbonne, 2009, 139p. Disponible en ligne :
<http://ahvol.pagesperso-orange.fr/memoire.pdf>

Aménagement du territoire

- DREAL Centre, Diagnostic territorial régional, mars 2012
- DREAL Centre, Diagnostic foncier de la Région Centre, juillet 2011
- DREAL Centre, Mesure et analyse de l'étalement urbain en Région Centre, septembre 2010
- DREAL Centre, Vulnérabilité énergétique – Eléments de diagnostic à l'échelle communale, mai 2012
- DREAL Centre, DRAAF Centre, DDT de la Région Centre, *Consommation de l'espace en Région Centre – Point de vue de l'Etat*, janvier 2012
- Conseil Général du Loiret, Fiche de présentation du canton de Courtenay, mars 2011
- Conseil Général du Loiret, Fiche de présentation du canton de Ferrières-en-Gâtinais, mars 2011
- Conseil Général du Loiret, Observatoire départemental de l'habitat :
<http://www.loiret.com/observatoire-departemental-de-l-habitat--21954.htm?RH=ACCUEIL&RF=1277393351354>
- Conseil Général de Seine-et-Marne, *Projet de territoire départemental*, juin 2010
<http://www.seine-et-marne.fr/choisir-notre-avenir-pour-compter-plus>
- Préfecture de la Région Centre /Direction Régionale de l'Équipement du Centre – Service Aménagement Transport, *Étude sociologique des nouveaux arrivants dans les franges Franciliennes*, septembre 2008
- Préfecture de la Région Centre, DRDE, Les enjeux d'aménagement du territoire régional : Scénarios exploratoires d'évolution de la Région Centre à l'horizon 2030, document de travail de la Mission Prospective, juin 2008
- Région Île-de-France, Schéma Directeur de la Région Île-de-France, 2008

Ressources naturelles

- Schémas de carrières:
- Schéma départemental de carrière du Loiret, 1997 :
http://webissimo.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Loiret_cle198a26.pdf

- Schéma départemental de Seine-et-Marne, 2000 :
http://webissimo.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/SDC77_12_decembre_2000_cle7b5d22.pdf
- Projet de schéma départemental de carrières de l'Yonne 2012-2021 :
<http://www.bourgogne.developpement-durable.gouv.fr/projet-de-schema-departemental-des-a908.html>
- SDAGE Normandie-Seine, Programme de mesures 2010-2015 du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands, Bassin du Loing, 2009
http://www.eau-seine-normandie.fr/fileadmin/mediatheque/Politique_de_leau/SDAGE_ADOPTE/PDM_201004/bassins/seine-amont/PDM-loing.pdf
- Trame verte et bleue / Biodiversité :
 - Région Île-de-France, Avant-projet du Schéma Régional de Cohérence Ecologique de la Région Ile-de-France, 2012
 - Région Centre, Réseau écologique régional :
<http://www.regioncentre.fr/jahia/Jahia/AccueilRegionCentre/domaines-intervention/Environnement/Biodiversite/reseau-ecologique-regional>
 - Région Bourgogne, Trame verte et bleue
<http://www.bourgogne.developpement-durable.gouv.fr/trame-verte-et-bleue-a934.html>

Développement durable

- Conseil Général de Seine-et-Marne, Bilan Carbone Territoire du département de Seine-et-Marne, août 2009
<http://www.seine-et-marne.fr/poids-carbone-du-territoire>
- Région Bourgogne, Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire – Propositions d'orientations, 2009
- Région Centre, Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire, 2010
- Région Centre, Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie, 2012
- Syndicat mixte du Pays Gâtinais, *Charte de développement durable du Pays Gâtinais*, décembre 2008
- Syndicat mixte du Pays Gâtinais, Contrat global Loing en gâtinais 2009-2012

Patrimoine paysager et culturel

- AHVOL, *Petits monuments en Gâtinais*, 1997 (CD-Rom)
- Atlas paysagers :
 - Atlas des paysages de Seine-et-Marne, 2009
<http://www.seine-et-marne.fr/atlas-des-paysages>
 - Atlas des paysages de l'Yonne, 2008
http://www.yonne.equipement-agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Les_paysages_de_l_yonne_organisation_et_fondements_cle711a17.pdf
 - Carte des régions naturelles du Loiret, DDE 45, 2007

- Inventaire national du patrimoine culturel : Bases de données du ministère de la culture (Bases Mérimée et Palissy)
- Museonature
<http://www.museonature.com/fr/villes-impressionnistes/moret-sur-loing.php>
- Patrimoine du Bocage gâtinais
<http://www.bocage-gatinais.info/>
- Principales base de données utilisées :
- Corine Land Cover 2000 & 2010, IFEN

Economie, social

- CCI Loiret, Repères statistiques de l'Observatoire de la CCI du Loiret, 2009
- CCI de l'Yonne, Les navetteurs icaunais, étude sur les flux-domiciles-travail, 2010
- CCI de l'Yonne, Les chiffres clefs du Sénonais, 2010
- DEMAZIERE C., Portrait économique des villes petites et moyennes en région Centre : quel développement économique sur ces territoires ?, Université François Rabelais, Tours, mai 2011
- DRIEA, L'évolution de l'emploi salarié privé dans les franges de l'Ile-de-France (1993 – 2008), Juin 2011, 48p
- Principales base de données utilisées :
 - Recensement général de la population 1962, 1968, 1975, 1982, 1990, 1999 & 2008, INSEE
 - CLAP, INSEE
 - BPE, INSEE
 - Unédic, 1990-2008
 - Recensement Général Agricole 1988, 2000 & 2010, AGRESTE

Annexe 4 : Questionnaire de l'enquête en ligne

Contexte de l'étude

Le territoire du Bocage gâtinais est remarquable à plusieurs points de vue : à la croisée des régions Île-de-France, Bourgogne et Centre, il constitue un poumon vert, un espace de grande qualité environnementale et possède une forte identité patrimoniale.

Cependant, le territoire subit diverses pressions (croissance démographique, attractivité des vallées dans le développement humain et urbain, mutations agricoles et paysagères, flux métropolitains, surexploitation des ressources naturelles, etc.).

Le projet de Parc naturel régional (PNR) pourrait constituer un « outil » pour préserver les richesses du territoire, en créer de nouvelles et offrir un nouveau modèle de développement local durable.

Un questionnaire, pourquoi ?

Ce questionnaire est réalisé dans le cadre de l'étude d'opportunité de création d'un PNR dans le Bocage gâtinais. Il est construit autour de trois objectifs principaux : appréhender la vision que vous avez d'un PNR, mieux connaître votre territoire et vos attentes et identifier les questions que vous vous poseriez encore sur le projet du Bocage gâtinais afin de mieux pouvoir y répondre.

Un questionnaire pour qui ?

Ce questionnaire a été envoyé aux élus du territoire ainsi qu'à des membres de la société civile.

Combien de temps pour remplir le questionnaire ?

15 minutes pour renseigner 12 questions ouvertes et fermées !

Jusqu'à quand ?

Date limite de réponse au questionnaire : 06 juin 2012

Et après ?

Les réponses seront dépouillées et analysées par le bureau d'étude RCT. Elles vous seront diffusées au cours de l'été 2012

Le projet de PNR du Bocage gâtinais ...

Question 1

Avez-vous connaissance du projet de PNR sur le territoire du Bocage gâtinais ?

Oui Non

Question 2

A ce stade d'avancement du projet de PNR, avez-vous besoin de compléments d'information et souhaiteriez-vous être informé au sujet de ... ? (Si Oui, cochez ensuite les sujets pour lesquels vous souhaiteriez obtenir plus d'information)

Oui Non

Si oui, je souhaiterais être informé au sujet de...

- Ce qu'est l' « outil » PNR
- L'origine du projet
- Ce qui a déjà été produit
- Les prochaines étapes
- Le rôle de ma commune / mon territoire dans le projet de PNR
- Autres :Précisez :

Le territoire du Bocage gâtinais

Question 3

Choisissez l'expression qui, pour vous, représente le mieux le territoire du Bocage gâtinais : (1 seule réponse possible)

- Une réserve de biodiversité
- Un territoire rural
- Un territoire qui dispose d'un patrimoine bâti très riche
- Un territoire aux paysages pittoresques
- Un tissu économique local innovant
- Un territoire au cadre de vie accueillant
- Autres :Précisez

Question 4

Quelle appréciation portez-vous sur l'évolution récente de votre territoire ? ...

- S'est développé positivement
- S'est développé négativement
- S'est maintenu
- A connu un léger déclin
- A connu un fort déclin

Question 5

Avec quels acteurs travaillez-vous le plus au quotidien pour vos projets ? (2 réponses possibles) :

- L'intercommunalité
- D'autres communes
- Le Département

- La Région
- Une / des associations
- Un / des syndicats
- Une / des entreprises

Citez :

Question 6

Un PNR vous semble-t-il être une opportunité pour votre territoire ? Si non, quel autre outil vous semble plus adapté aux besoins de votre territoire ?

- Oui, le PNR me semble être une opportunité pour mon territoire
pourquoi ? Précisez :
- Non.: Autre outil plus adapté aux besoins de mon territoire
.....

Vos attentes vis-à-vis du PNR du Bocage-gâtinais...

Question 7

Les missions suivantes sont celles d'un PNR en général. Hiérarchisez de 1, qui correspond à la mission qui vous semble la plus importante au regard des enjeux de votre territoire, à 5, la moins importante.

- La protection et la gestion du patrimoine naturel, culturel et paysager
- L'aménagement du territoire
- Le développement économique et social
- L'accueil, l'éducation et l'information (auprès des habitants et des visiteurs)
- L'expérimentation (programmes de recherche, méthodes d'actions innovantes...)

Question 8

Cochez les 5 thèmes qui représentent, selon vous, les priorités pour votre territoire.

Pour chacune des priorités ainsi identifiées, pensez-vous que le PNR puisse apporter une plus-value par rapport aux stratégies actuelles ? (5 réponses possibles, vos 5 priorités, avec pour chaque réponse possible un choix entre oui et non) :

- Développement de filières économiques locales, dont l'artisanat
 - ➔ Le PNR peut apporter une plus-value Oui Non
- Soutien à des démarches éco-responsables, à l'économie verte
 - ➔ Le PNR peut apporter une plus-value Oui Non
- Développement du tourisme vert / tourisme durable

- Le PNR peut apporter une plus-value Oui Non
- Soutien à l'agriculture biologique
- Le PNR peut apporter une plus-value Oui Non
- Valorisation des productions agricoles locales et soutien de circuits de distribution courts
- Le PNR peut apporter une plus-value Oui Non
- Préservation et valorisation des paysages
- Le PNR peut apporter une plus-value Oui Non
- Développement des services de proximité (santé, commerce, mobilité...)
- Le PNR peut apporter une plus-value Oui Non
- Préservation et valorisation du patrimoine culturel
- Le PNR peut apporter une plus-value Oui Non
- Préservation et valorisation du patrimoine naturel et de la biodiversité
- Le PNR peut apporter une plus-value Oui Non
- Préservation et valorisation du patrimoine bâti
- Le PNR peut apporter une plus-value Oui Non
- Cohésion sociale (lutte contre les inégalités et renforcement du lien intergénérationnel)
- Le PNR peut apporter une plus-value Oui Non
- Urbanisme : aménagements harmonieux et respectueux de l'environnement, contrôle de l'étalement urbain
- Le PNR peut apporter une plus-value Oui Non
- Climat et énergie : limiter les consommations d'énergie
- Le PNR peut apporter une plus-value Oui Non
- Climat et énergie : développer les énergies renouvelables
- Le PNR peut apporter une plus-value Oui Non
- Autres domaines :
- Lesquels :
- Le PNR peut apporter une plus- value Oui Non

Question 9

Définition des priorités pour le futur Parc : Quelles seraient selon vous les trois premières actions que devrait mettre en œuvre le PNR ?

.....

.....
.....

Question 10

Avez-vous des doutes quant à l'utilité, la pertinence et la cohérence du projet de PNR du Bocage gâtinais ou des craintes liées au projet de PNR ?

Non, je suis en accord avec tout ce que je sais du projet

Oui, j'ai certains doutes et craintes (Sur quel sujet ?)

Précisez).....

Question 11

Le périmètre d'étude du projet figurant ici est actuellement soumis à discussion. Selon vous, est-il pertinent en l'état ?

Oui Non.

Pourquoi ? (Précisez).....

Conclusion

Question 12

**Seriez-vous prêt à participer au forum local de concertation, qui se tiendra en septembre 2012 ?
Ce forum d'une journée réunira l'ensemble des acteurs locaux, institutionnels et associatifs, concernés par le projet de PNR, et permettra d'échanger sur les éléments ressortis de l'étude d'opportunité**

Oui Non

Merci !

Pour mieux vous connaître :

Votre nom et email :

Votre structure et fonction :

Le nom de votre commune :

RCT - Initiatives Durables - 7 Allée de la Seine, 94200 Ivry-sur-Seine - Tél. : 01 45 15 89 20 - www.rct-territoires.com